



# Handicap et Architecture :

## Vers une conception universelle ?

### Partie 1 : Mémoire

Emeline BASSELIN

# **Handicap et Architecture**

Vers une conception universelle ?

Cycle Master - Année 2015/2016  
Enseignant : A. SCHICKLIN

Emeline BASSELIN



## **Avant-propos**

Ce mémoire est issu d'une réflexion que je mûri depuis de nombreuses années et en lien avec une volonté d'intégrer au mieux les personnes en situation de handicap aussi bien dans la vie sociale que professionnelle au quotidien.

J'ai été de nombreuses fois confrontée à ce moment de flottement, de gêne, d'incertitude que ressentent les personnes « normales » lorsqu'elles sont face à une personne différente. Non pas que je sois moi-même handicapée, mais plutôt mon petit-frère que je protège depuis son plus jeune âge. Ainsi depuis toute petite, j'ai appris, sans pour autant pouvoir prétendre savoir comment faire, à vivre avec des personnes handicapées. Je sais comment c'est ; tout du moins avec mon frère, mais avec les autres comment cela se passe-t-il ? Et lorsqu'il y a plusieurs handicaps ?

Ce mémoire ainsi cette réflexion m'ont été inspirée par deux personnes exceptionnelles. Elles se battent tous les jours pour intégrer au mieux cette catégorie sociale souvent mise à l'écart. Cela peut paraître quelque peu puérile mais pourtant ce sont elles qui m'ont montré l'exemple depuis des années : ce sont mes parents Joël et Marie-Agnès BASSELIN. Malgré les difficultés, ils n'ont pas cessé de chercher à améliorer la vie de nombreuses personnes comme mon frère. Au travers d'associations, de commissions, d'évènements, mes parents ont aidé une multitude de personnes handicapées mais aussi des parents un peu perdus face à la situation.

En me confrontant à d'autres personnes en situation de handicap, j'ai senti ce malaise que ressentent les personnes valides, que je ne comprenais pas auparavant. Mais j'ai choisi de passer outre et de m'ouvrir à cet univers qu'on aborde souvent avec beaucoup de gêne. J'ai pu rencontrer plusieurs personnes, qui m'ont accueillie à bras ouverts, heureuses de me parler de leurs problèmes mais aussi et surtout de leurs joies au quotidien. Cela m'a permis de mieux les comprendre, de savoir comment elles vivaient, ce qu'elles ressentaient. De plus, c'étaient vraiment des rencontres enrichissantes à plusieurs niveaux pour moi. J'ai partagé des moments de vie, des moments de leur vie.

Etant en Ecole d'Architecture, mes professeurs ont tenté de m'enseigner la façon de faire pour concevoir des logements pour personnes handicapées, néanmoins cela me semblait peu développé et à leurs yeux, plutôt insignifiant. Je ne comprenais pas comment on pouvait y accorder aussi peu d'importance. C'est pourquoi j'ai voulu comprendre cette relation qui réside entre les architectes et la volonté de l'Etat d'accessibilité des ERP. J'ai donc questionné plusieurs architectes afin de comprendre les enjeux et la situation.

Il faut reconnaître qu'il est toujours délicat de parler de ce thème. La peur de faire une maladresse, une erreur nous paralyse. Pour la rédaction de ce mémoire mais aussi pour les entretiens, il a fallu prendre conscience de tout cela. Cette peur est due au fait que la société actuelle ne sait pas. La société a beau vouloir intégrer les personnes handicapées, si on en a pas dans sa famille ou son entourage, on n'y est pas sensibilisé. On ne sait pas ce qu'est « le handicap », on ne sait pas comment vivent ces personnes qui nous semblent si affectées par leur déficience. Au travers de cette expérience, j'ai pu rencontrer de nombreuses personnes en situation de handicap. Ces personnes m'ont accueillie avec tellement de joie, d'amabilité et m'ont permis d'appréhender une autre façon de vivre. Je les remercie d'autant plus qu'elles m'ont ouvert les yeux sur le monde, sur leur monde. Un monde qui nous est commun mais pourtant qu'elles vivent différemment.

Enfin ce mémoire a un autre objectif. Mieux comprendre pour mieux intégrer. Je souhaiterais par la suite développer ce que j'ai appris et ce que j'ai vécu pour le transposer dans un travail d'agence. A savoir étudier la possibilité de travailleurs handicapés au sein d'une agence d'architecture et les bienfaits qu'ils pourraient apportés en termes de conception ou autre. C'est un projet qui me tiendrait à cœur, il faut maintenant savoir s'il possible à réaliser.



## **Remerciements**

Je tiens dans un premier temps à remercier mes parents Joël et Marie-Agnès BASSELIN pour m'avoir donné l'exemple au travers de leur implication dans de nombreuses associations.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont généreusement accueillie chez elles et qui ont accepté de me parler d'elles : Christiane NEY, tout particulièrement qui a parlé de moi autour d'elle et qui m'a permis de rencontrer Elodie HEUDE et Chantal BAGUET, Jean-Loup, le directeur de la MAS Patrice JEUNEY, les éducateurs Maxence GRIOS et Charlotte BOLDING. Mais aussi Emmanuel PETIT, Dominique PETIT pour m'avoir reçu pour me parler de la loi ADAP.

Je tiens aussi à remercier M. Franck BESANCON pour son point de vue et les documents qu'il m'a fourni pour rédiger ce mémoire.

Et enfin Alexandra SCHICKLIN pour m'avoir soutenue, encouragée, aiguillée tout au long de cette année.

# Sommaire

<b>Avant-Propos</b>	3
<b>Remerciements</b>	7
<b>Introduction</b>	11
<b>Handicap : Notions, personnes, besoins</b>	13
<b>I/La notion de handicap, une notion encore inconnue</b>	14
Définition, point de départ vers une réflexion sociale	
Infirmité, déficiences ... des termes techniques	
ambivalents, des notions à préciser pour les différencier	
Le handicap : comment, pourquoi...	
<b>II/ L'évolution de la mentalité de la société illustrée historiquement</b>	20
Un peu d'histoire pour comprendre l'évolution de leur statut	
Quelques chiffres pour se situer dans la société actuelle	
<b>III/ Une population très diverse : Les différents handicaps et leurs conséquences</b>	23
Le handicap moteur : une mobilité limitée	
Le handicap sensoriel : une sensorialité développée pour compenser	
Le handicap psychique : des troubles influençant le comportement	
Le handicap mental : mentalement différent	
Les maladies invalidantes : un avenir incertain	

<b>La Société et Handicap : une gestion différenciée en France et à l'International</b>	33
<b>I/ L'historique des lois concernant le Handicap en France</b>	34
De l'exclusion à l'appréhension ...	
Vers une aide sociale, médicale et professionnelle ...	
Les premiers plans d'actions en faveur du handicap	
A quand l'autonomie ?	
<b>II/ La loi de 2005 : Entre bonne volonté et difficultés...</b>	38
Une loi pour une égalité des chances : un projet ambitieux ?	
La réaction des architectes	
<b>III/ La situation à l'International</b>	46
Vers une accession sociale aux quatre coins du monde	
Les commissions internationales	
Le rapport de l'Oms sur le handicap	
 <b>Aider par la conception</b>	53
<b>I /Organisation spatiale : un moyen de se repérer, de mieux vivre les fonctions du bâtiment</b>	54
<b>II/ L'accessibilité physique : un espace facile à pratiquer</b>	65
<b>III/ Les matériaux : plus qu'une construction, un espace vivant</b>	69
<b>IV/ Ouverture sur l'extérieur : stimuler le regard pour mieux évoluer</b>	71
<b>V/ Lumière et sons : entre avantages et inconvénients</b>	74
 <b>Conclusion</b>	79



# Introduction

L'architecte romain Vitruve disait au 1<sup>er</sup> siècle avant JC que « *L'Architecture s'appuie sur trois critères qualitatifs : Firmitas, Voluptas, Commoditas* ». *Firmitas* constitue tout ce qui est structurel, solide, la construction en général. *Voluptas* est plutôt ce qui concerne l'esthétique, les formes, le plaisir des yeux. *Commoditas*, ce qui correspond à l'usage, la fonction. Ces trois critères sont encore les piliers de la création architecturale d'aujourd'hui. De la bonne architecture naît de ces choix, des compromis entre ces trois éléments. Parmi ces trois critères, le plus important est l'usage ; il ne faut pas oublier que l'on construit pour l'homme : il est au cœur de la construction. C'est l'usage qui définit, qualifie, le mode de conception et l'esthétique.

Ce qu'on peut retirer de cette citation, c'est que l'Architecture est un art, mais aussi une science qui s'appuie sur les exigences humaines.

L'Architecture doit donc intégrer les usages mais aussi les usagers, ce qui induit leurs besoins. Ceux-ci évoluent tout au long de la vie d'un individu mais ils sont aussi différents pour chacune d'entre eux. Les usages et les besoins ne sont pas uniques. L'architecte doit au cours de la conception en tenir compte. Plus qu'un constructeur, il est créateur d'un cadre de vie. Il a la possibilité de changer, voire d'améliorer la vie de gens par sa pensée. Il crée un environnement pour qu'ils puissent évoluer et vivre leur vie. Aujourd'hui, c'est sur environnement que je souhaite m'interroger.

Louis Pierre Grosbois disait, dans son ouvrage « *Handicap et Construction : Conception universelle de l'accessibilité* », qu'« *une personne handicapée dans un aménagement accessible est une*

*personne valide, et inversement une personne valide dans un aménagement non accessible est une personne handicapée. Autrement dit, l'architecture crée ou supprime le handicap. »<sup>1</sup>* C'est dans cette logique, que les administrations françaises et européennes ont choisi de changer leurs textes de lois pour rendre accessible l'ensemble du cadre bâti. Ces lois devaient s'appliquer avant le 1er janvier 2015. Or à ce jour, on se rend compte qu'elles ne sont pas appliquées et qu'elles suscitent plus de controverses dans le milieu de la construction que de solutions. Même si elles ont le mérite de faire bouger les choses, elles restent figées dans les textes plus que dans la réalité.

Ce décalage entre les exigences de la loi et la réalité actuelle a suscité mon intérêt. J'ai donc cherché à comprendre les raisons qui font qu'aujourd'hui ces exigences ne sont encore pas respectées et appliquées partout. Plusieurs questions se posent alors : Est-ce que celles-ci correspondent à la réalité des besoins ? Quelles sont leurs conséquences sur la conception ? Quelle est la réalité des besoins des personnes en situation de handicap et selon leurs handicaps ? Est-il possible de construire universellement pour tous ? Comment mettre en œuvre ces adaptations sans que les bâtiments ressemblent tous à des hôpitaux ? Existent-t-ils des bâtiments dans lesquels ces principes sont appliqués de façon qualitative ?

Les livres, mais aussi mes rencontres avec les différents acteurs qui interagissent autour de toutes ces notions, me permettent aujourd'hui de vous proposer des pistes de réflexion.

Dans un premier temps, il me semble important de définir la notion de « Handicap » et de tout ce que cela engendre, pour ensuite observer comment la société interagit par ces lois, comment les préoccupations ont évolué au fil des siècles jusqu'à aujourd'hui, et enfin analyser les réels besoins des personnes en situation de handicap et observer les solutions déjà mises en place dans certains bâtiments qui font office d'exemples d'espace accessible.

---

<sup>1</sup> Citation extraite du livre « Handicap et construction : conception universelle de l'accessibilité » écrit en 2015 par Louis Pierre Grosbois.

## **Handicap : Notion, personnes, conséquences**

*« Nos sociétés occidentales font du « handicap » un stigmate, c'est-à-dire un motif subtil d'évaluation négative de la personne. On parle d'ailleurs à son égard de « handicapée », comme s'il était son essence d'être un « handicapé » plutôt que d'« avoir » un handicap. »<sup>2</sup>*

Cette citation reflète bien la situation sociale que vit toute personne en situation d'handicap. Ainsi l'homme handicapé a un statut intermédiaire, il n'est pas vraiment un homme à part entière mais quand la société lui concède quand même une part d'humanité alors que la politesse voudrait qu'on parle plus d'une personne en situation de handicap. Cette expression met à la fois un lien entre la personne et son handicap mais aussi une distance, elle n'est plus définie par sa différence. Il s'agit maintenant de savoir ce qu'est cette différence, ce que ce terme de handicap génère comme significations et conséquences.

---

<sup>2</sup> David Le Breton, Sociologie du Corps, Presse universitaire de France, Collection Que sais-je ? 2012, page 92, partie VI : Le corps Handicapé

## I/ La notion de handicap, une notion encore inconnue

*« Je ne parvenais pas à me définir comme handicapé. Le mot « handicap » me mettait mal à l'aise. Il est vrai que je me surprenais parfois à l'utiliser dans la conversation, par pure commodité. Mais je cherchais souvent à l'éviter : il me pesait terriblement, comme si l'on m'avait mis un boulet au pied. D'ailleurs, handicap par rapport à qui ? A quoi ? Chacun n'est-il pas handicapé quelque part ? Il y a simplement des handicaps, plus ou moins handicapants ». Le mot n'exprime-t-il pas avant tout un jugement normatif, pour se mettre à distance de la différence ? »<sup>3</sup>*

Ces propos, issus du livre « J'arrive où je suis étranger » de Jacques Sémerin, historien et politologue ayant perdu progressivement la vue, illustrent bien les ambiguïtés et les tabous qui résident autour de ce mot. Il semble donc important de définir exactement ce qu'il en résulte.

### **Définition, point de départ vers une réflexion sociale**

Selon le petit Robert, le handicap désigne un désavantage, une infériorité que l'on doit supporter. Le dictionnaire médical apporte là-dessus des précisions : le handicap est un désavantage résultant d'une déficience ou d'une incapacité qui gêne ou limite le sujet dans l'accomplissement de son rôle social. Le rôle social est un enjeu important dans la définition du handicap. Il semble que l'on soit en général plus handicapé socialement que physiquement. On retrouve cet aspect aussi dans la classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF 2000) qui propose un triptyque : « déficiences, limitations d'activité, restrictions de participations ». Ces termes techniques sont clairement ici différenciés, cela signifie qu'ils engendrent des notions qu'il faut maîtriser.

---

<sup>3</sup> Citation issue du livre « Handicap et Construction : Conception universelle de l'accessibilité », Pierre Louis Grosbois, l'auteur, s'en sert pour commencer son avant-propos sur l'accessibilité.

## **Infirmité, déficiences ... des termes techniques ambivalents, des notions à préciser pour les différencier**

Il est important de savoir dissocier les différents termes relatifs au handicap et de bien comprendre ce qu'ils révèlent.

Quand on pense au handicap, on pense à quelqu'un d'infirme. Or l'infirmité désigne en fait d'un état physique et/ou intellectuel d'une personne sans préciser la nature de l'infirmité. C'est un terme que l'on utilise moins aujourd'hui parce qu'on préfère désigner les personnes par leur handicap. Mais tout comme le handicap, elle désigne une personne qui ne dispose pas de la totalité des capacités d'une personne « normale » du fait de lésions génétiques, accidentelles, dues à une maladie ou à la vieillesse.

De même, le handicap ou l'infirmité sont résultant d'une lésion, que l'on appelle aussi déficience. Ainsi une déficience désigne la nature de l'infirmité : cela peut-être une déficience intellectuelle, une déficience visuelle, auditive, ou de motricité. En utilisant ce terme ou ces expressions, on définit quelles fonctions vitales a été diminué en conséquence de la dimension lésionnelle du handicap. Le terme « déficience » est parfois remplacé par « trouble fonctionnel », ce qui montre bien l'importance de la fonction dans la désignation de la déficience.

La déficience entraîne une incapacité à effectuer une action. Ce terme incapacité insiste sur la dimension fonctionnelle de l'infirmité : quels actes de la vie quotidienne va-t-elle compliquer, voire empêcher ? Se déplacer, communiquer, comprendre, voir, se repérer dans l'espace : toutes ces actions contribuent à l'autonomie d'une personne. Si son infirmité réduit sa capacité à faire l'une de ses actions, son indépendance et son autonomie sont compromises, ainsi la personne devient dépendante et son environnement nécessite des aménagements particuliers ou des moyens de compensation ; mais aussi des outils qui lui permet de réduire ses déficiences pour reconstituer son autonomie.

Ainsi le handicap désigne les aspects négatifs de l'interaction entre un individu (ayant un problème lésionnel) et les facteurs

contextuels auxquels il est confronté (qu'ils soient personnels ou en lien avec son environnement physique ou social).

Là-dessus, on peut se fonder sur la loi de 2005 qui donne une définition globale du handicap (art. L. 114 de la loi du 11 février 2005) : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant*<sup>4</sup>».

Cette définition induit une notion d'objectifs, de buts à atteindre. Ainsi la situation de handicap résulte de l'inadéquation entre les aptitudes, les besoins d'une personne dans son environnement humain et naturel et une tâche à accomplir ou un objectif à atteindre.

Or si on observe le cycle de la vie, on peut se rendre compte qu'il ne faut pas forcément être handicapé au sens où on l'entend habituellement pour être en situation de handicap : les enfants confrontés aux aménagements des adultes, les femmes enceintes déséquilibrées par leur surcharge pondérale, les personnes vieillissantes à l'équilibre fragile et aux perceptions amoindries, sans parler des gens qui tombent malades ou qui se fracturent un membre. Ces cas de figures représentent des moments de la vie : naissance, enfance, maladie et vieillesse.

La vieillesse est notamment la première des causes de handicap auxquelles nous serons tous confrontés un jour ou l'autre. Les études le démontrent de plus en plus : l'espérance de vie progresse, c'est donc l'affaire de tous de penser, de préparer son avenir. On estime qu'en 2020, près de 30% de la population française aura plus de 65 ans. Ainsi la part de personnes rencontrant des difficultés pour se repérer, voir, entendre et se déplacer va croître en proportion. Ainsi concevoir aujourd'hui pour une population, qui

---

<sup>4</sup> Définition tirée de la loi n°2005-102 datant du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

semble encore marginale, c'est concevoir pour tout le monde demain.

Le handicap peut toucher tout le monde, il s'agit de savoir comment celui-ci peut se contracter, comment il se manifeste, se crée au sein des individus.

### Le handicap : comment, pourquoi ...

Sur ce sujet, de nombreuses théories ont tenté d'expliquer et de classer le handicap, ses causes, conséquences et solutions. La théorie de Wood, développée dans les années 1980 par un groupe de réflexion menée par l'épidémiologiste anglais, Philip Wood, définit le handicap partant d'une origine accident ou maladie, pour aboutir à un désavantage nécessitant des actions spécifiques.

Cette théorie se développe autour de trois dimensions. La dimension lésionnelle. Une lésion produit une déficience, une caractéristique physique inhabituelle et pénalisante. Elle peut être de nature physiologique ou anatomique.

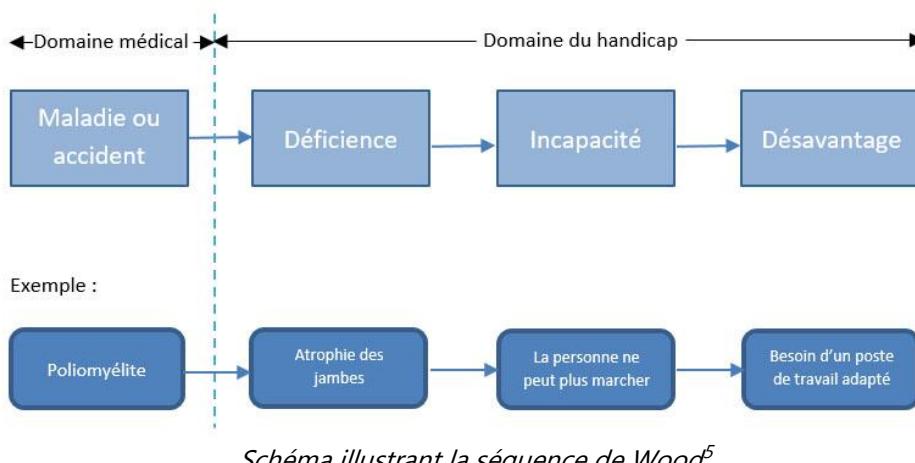


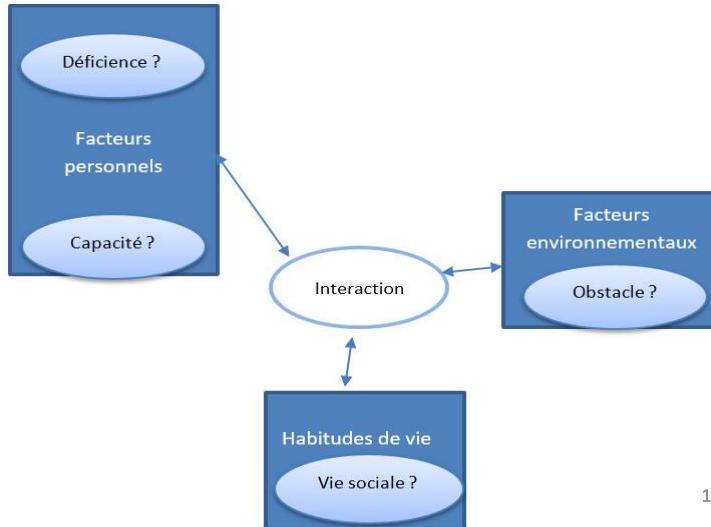
Schéma illustrant la séquence de Wood<sup>5</sup>

Le schéma nous présente un exemple de la chaîne de conséquences engendrées par un événement. Ainsi donc un accident

<sup>5</sup> Schéma issue de l'ouvrage Concevoir un bâtiment accessible aux personnes handicapées, de Patrick Grépinet aux Editions le Moniteur 2008

peut provoquer une lésion, une fêlure qui peut avoir des conséquences physiques comme une paralysie d'un membre du corps. Ensuite suite à cette déficience apparaît la dimension fonctionnelle : l'individu ne peut agir comme tous les autres personnes n'ayant cette lésion. Il y a une réduction partielle ou totale d'une capacité. Viens ensuite la dimension sociale : l'individu est incapable d'accomplir certaines choses, il a un désavantage qui lui limite l'insertion sociale, scolaire et/ou professionnelle. L'objectif de la société est alors de pallier, de compenser à ce désavantage par des moyens financiers, techniques ... A chacune de cette dimension, on peut imaginer des actions de préventions, des actions médicales de rééducation et des actions politiques et sociales de compensation du handicap.

A partir de la séquence Wood, les théoriciens ont préféré développer une approche avec de multiples critères. Cette approche ne centre pas sur la personne atteinte d'un handicap, mais plutôt sur un ensemble de résultats issus de la rencontre entre une personne présentant des déficiences et un environnement présentant des inconvénients. On constate dans cette approche qu'on peut effectuer des actions à la fois sur la personne en lui fournissant des moyens techniques adaptés mais aussi sur son environnement. Cette théorie a été développée à l'occasion des travaux de recherches du comité de révision de classification de « processus de production du handicap » en 1998 par Patrick Fougerolles, directeur de l'enseignement et président du réseau international sur le PPH. C'est d'ailleurs à partir de cette théorie qu'a été développée de nombreuses mesures tant européennes que mondiales, ainsi que la loi du 11 février 2005. Elle est adoptée par 200 pays.



18

#### *Processus de production du Handicap<sup>6</sup>*

Révisée en 2001, cette théorie a permis de réaliser une classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (OMS 2001). Elle concerne tout le monde et plus seulement les personnes handicapées. Elle comporte deux composantes :

- La santé :
  - L'organisme : elle analyse les fonctions organiques, les structures anatomiques pour voir si elles présentent des déficiences.
  - Les activités et la participation : elle analyse si l'individu est limité pour la pratique de certaines activités, si oui dans quelles mesures, ainsi que la participation de l'individu dans la vie sociale etc.
- Les facteurs contextuels du cadre de vie :
  - environnementaux : si l'environnement physique est propice à son autonomie, si l'environnement social lui permet de se développer, de se construire et d'être acteur de sa propre vie. Ou si au contraire, ces environnements présentent des obstacles.
  - personnels : si l'individu a une attitude qui lui permet de se développer dans son cadre de vie personnel.

---

<sup>6</sup> Schéma issu de l'ouvrage *Concevoir un bâtiment accessible aux personnes handicapées* de Patrick Grépinet aux Editions le Moniteur 2008

Ce sont les successions de recherches et de générations de chercheurs qui ont permis d'aboutir à ce résultat et ainsi de comprendre comment ce phénomène se manifeste. Néanmoins il a fallu de nombreuses années pour que ce phénomène soit pris en considération, analysés et expliqués. Il serait donc intéressant de savoir comment au cours des années, la société a évoluée en lien avec ce phénomène.

## **II/ L'évolution de la mentalité de la société illustrée historiquement**

Le terme « handicap » vient du terme anglais « hand in cap » (trad. La main dans le chapeau). Au XVIème siècle, c'était un jeu pratiqué en Grande-Bretagne qui consiste à échanger des biens aveuglement, dont la valeur est contrôlée par un arbitre qui assure l'égalité des chances entre les joueurs. De ce terme angliciste est né le substantif « handicapé », apparut dans les textes de lois français en 1957. Il était alors souvent accolé au terme « travailleur » pour ensuite se transformer en « personne handicapée ».

Le terme Handicap vient s'associer que vers les années 1980 aux individus incapables d'assurer un rôle et une vie sociale normale du fait d'une ou plusieurs déficiences. Par la suite, l'OMS a choisi de tenir compte de l'environnement social et physique plutôt que simplement l'individu pour créer la situation de handicap. C'est pourquoi aujourd'hui nous ne parlons plus de « personnes handicapées » mais de « personnes en situation de handicap ». Même si pour l'instant, cette expression n'est pas rentrée dans les mœurs.

### **Un peu d'histoire pour comprendre l'évolution de leur statut**

Il faut savoir qu'il y a toujours des personnes handicapées. En effet, on peut remonter jusqu'à l'Antiquité. A cette époque, la société excluait toutes ces personnes et plus particulièrement les enfants.

Certains étaient même tués dès la naissance, car on considérait qu'ils étaient impurs, victimes d'une malédiction divine.

Il faut attendre le Haut Moyen-Âge pour voir apparaître les premiers établissements destinés à les accueillir. A cette époque, les infirmes, les pauvres et les miséreux suscitent la peur. La société, pour répondre au besoin de s'occuper de la différence, opte pour le regroupement et l'enfermement. Les « Hôtel-Dieu » et autres hospices sont le moyen de concentrer ces reclus de la société mais aussi de leur prodiguer les soins dont ils ont besoin.

A cette époque aussi, des rumeurs circulaient à Paris sur la Cour des Miracles, lieu de regroupement des mendiants, infirmes et voleurs de toutes origines. Ce lieu insalubre avait le don de faire disparaître les soucis de chacun durant la nuit.

Il fallût attendre l'avènement de Louis XIV pour voir apparaître les premiers hôpitaux pour l'accueil des personnes invalides. C'est lui, qui a en effet ordonné la construction de l'hôpital de la Salpêtrière pour les mendiants et l'Institution des Invalides pour l'accueil des soldats infirmes ou âgés. C'est à sa mort que le système d'enferment devient moins systématique grâce à la médecine mais aussi de nouveaux courants de pensées.

En effet, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le siècle des Lumières est un siècle où on prône la raison, la science et le respect de l'Humanité, et donc de l'Homme, peu importe sa différence. De nombreux grands penseurs font part de leurs nouvelles idées sur le handicap. On peut notamment citer :

- Diderot (1713-1784), qui démontre qu'à instruction et éducation égales, les esprits des hommes sont égaux

- l'Abbé de l'Epée (1712-1789) dont la cause principale était les Sourds-muets. Il fonda la première école pour les sourds-muets et inventa les premiers signes méthodiques, leur donnant ainsi le moyen de communiquer entre eux mais aussi avec les autres personnes de la société.

- Valentin Haüy (1745-1822) permit aux personnes aveugles et déficientes visuelles l'accès à la lecture par la création de caractères en reliefs mais aussi l'accès à l'éducation par la fondation des instituts de jeunes aveugles.

- Philippe Pinel (1745-1826) se préoccupa quant à lui des personnes déséquilibrées, il crée la psychiatrie et les traitements doux pour aider ses personnes.

C'est vraiment à cette époque, que le handicap est considéré et pris en charge. La médecine fait des recherches pour améliorer la vie de ses personnes. Et aujourd'hui ce sont les lois et les concepteurs qui prennent le relais lorsque la médecine arrive à la limite de ces capacités.

### **Quelques chiffres pour se situer dans la société actuelle**

Quand on parle de handicap, la plupart des gens ont une vision restreinte, cliché du handicap. Ils imaginent une personne en fauteuil roulant, avec des malformations physiques ou une canne blanche à la main. Les éléments les plus voyants et pourtant ... Il ne faut pas oublier qu'un handicap n'est pas toujours visible. Et d'autant plus que 80 à 85% des personnes handicapées sont atteintes d'un handicap invisible.

Aujourd'hui en France, on estime le nombre de personnes handicapées à 5 millions (7,5% de la population française) ; en Europe, entre 80 et 120 millions (15% de la population européenne) ; et 1 milliard dans le monde (14% de la population mondiale).

Ces chiffres ne cessent de s'accroître. Certains handicaps apparaissent dès la naissance ou l'enfance, beaucoup sont à présent liés au vieillissement de la population. On peut ajouter à cela les accidents de la vie (circulation, travaux, sports, maladies...) qui peuvent survenir à tout moment. Ils constituent près de 85% des situations de handicap.

Les avancées technologiques permettent de mettre en évidence de nouvelles déficiences, ce qui vient encore gonfler les chiffres cités précédemment mais aussi une meilleure prévention et limiter dans certains cas les impacts de ces déficiences sur la vie de l'individu.

Il ne faut pas oublier en effet que si une personne est atteinte d'une déficience, qui génère un handicap, ce n'est pas toujours

irréversible et qu'il est toujours possible palier et corriger ses effets. La correction du handicap, qui peut aller jusqu'à la suppression, dépend de l'évolution sociale, de l'aménagement des espaces et de l'objet correcteur. Nous pouvons citer plusieurs exemples de ces corrections comme par exemple les verres correcteurs qui permettent de pallier voire supprimer les manquements de la perception visuelle. Une personne valide sans ses lunettes est handicapée, tant dans sa vie familiale que professionnelle. Une personne paraplégique ne peut se déplacer d'elle-même, mais grâce au fauteuil roulant, elle est libre d'effectuer ses déplacements seule sans l'aide de personne, ainsi son infirmité cesse d'être un handicap.

Chaque handicap est différent, il peut être corrigé par des solutions différentes. Il s'agit donc maintenant de s'intéresser à chaque catégorie de handicap afin de mieux comprendre les besoins de cette population composés d'individus souffrant de maux divers et variés.

### **III / Les différents handicaps et leurs conséquences**

La classification des handicaps comporte 5 catégories :

#### **Le handicap moteur : une mobilité limitée**

Il désigne l'ensemble des déficiences qui touchent les difficultés de se mouvoir : se déplacer, atteindre, toucher ou prendre des objets. Il peut être partiel ou total, temporaire (ex : jambe cassée) ou incurable selon son origine. Il peut concerner à tout moment des personnes valides.

Exemples : Paralysies, amputations, infirmité motrice cérébrale, spina bifida, myopathie.

850 000 personnes sont concernées par ce handicap, soit 1,5% de la population et 3 enfants sur 1000 souffrent de déficience motrice sévère.

Il faut alors penser à différentes choses pour la mise en accessibilité. Dans un premier temps, il faut penser à la nature du sol, des dimensions, de la pente et les obstacles que la personne peut rencontrer. Ensuite, il ne faut pas oublier que le temps de déplacement de ces personnes est largement augmenté par rapport à un individu valide. Les systèmes de temporisation d'éclairage dans les couloirs ou les systèmes d'ouvertures et de fermetures des ascenseurs doivent tenir compte de ce temps supplémentaire. De même, il faut tenir compte de la difficulté à atteindre, à saisir ou à actionner des commandes et donc disposer les systèmes de commandes, prévoir leurs formes et leurs dimensions pour qu'elles soient accessibles à tous. De cette façon, elles seront plus visibles pour les personnes en fauteuil roulant, dont le champ de vision se situe en dessous de celui d'une personne valide.



## **Le handicap sensoriel : une sensorialité développée pour compenser**

Il concerne les déficiences qui touchent les organes sensoriels. Il en existe deux types :

### Le handicap visuel :

Il sous-entend une déficience de la fonction visuelle. Elle peut être de différente nature : baisse de l'acuité visuelle, réduction du champ visuel, difficultés à voir les contrastes, les couleurs, la lumière... On définit ces déficiences en fonction de trois critères : l'acuité de loin, de près et le champ visuel.

Exemples : cécité et malvoyance, amblyopie, achromatopsie...

Il existe différentes classifications de ce handicap, pour déterminer dans quelle catégorie se situe l'individu, on réalise trois tests au niveau de la vision de loin (5m), de la vision de près (30cm) mais aussi un test sur le champ visuel avec des points lumineux qui permet de comprendre la perception de l'espace de la personne. Ainsi, on obtient la classification suivante :

- Une personne est considérée comme aveugle si son acuité visuelle est inférieure à 1/20 ou si son champ visuel est inférieur à 10° pour chaque œil. Il existe deux catégories de personnes aveugles. Certaines perçoivent encore de la lumière par exemple et ceux qui ne perçoivent plus rien.

- Une personne est considérée comme malvoyante si son acuité visuelle est comprise entre 4/10 et 1/20 ou si son champ visuel est compris entre 10° et 20°. Il existe 3 catégories de personnes malvoyantes selon ses perceptions.

En France, on estime à environ 3 millions le nombre de personnes déficientes visuelles, dont 77 000 personnes aveugles (soit 2% de la population française est malvoyante) et près de 300 000 quasi-aveugles (qui perçoivent la lumière et les ombres uniquement). Les avancées technologiques ont permis de réduire le nombre de personnes atteinte de cécité totale, mais avec le vieillissement de la population entraîne une augmentation du nombre total de personnes malvoyantes.



L'espace conçu pour ces personnes doit tenir compte de la luminosité, éviter les zones d'ombres, éviter les obstacles en hauteur non signalés au sol. L'utilisation des bandes podotactiles notamment dans les milieux urbains permet ainsi aux personnes aveugles de circuler en toute sécurité, de savoir quand un obstacle se présente sur leur chemin (début d'escalier, trottoir). Néanmoins il est important de le doubler d'un système sonore qui leur donnera toutes les informations nécessaires à leur navigation. Ils sont assez sensibles à la qualité du sol pour se repérer dans l'espace, à la résonnance du lieu et au courant d'air qui leur permettent de savoir quand ils se trouvent près d'une ouverture. Pour les personnes malvoyantes, l'augmentation des contrastes au niveau d'un obstacle leur permet de mieux l'appréhender.

#### Le handicap auditif :

Il désigne une perte partielle (mal entendant) ou totale de l'audition. Ce handicap est invisible, ils sont difficiles à corriger et modifient considérablement la communication et les relations sociales. Les personnes atteintes de surdité ont souvent des problèmes de langage. Au-delà d'une perte auditive de 90 dB, la déficience est qualifiée de surdité profonde et entraîne souvent la mutité.

On estime à 3,7 millions le nombre de personnes souffrant de déficience auditive (soit 5,5% de la population française). Parmi ces personnes, 110 000 sont atteints d'une surdité sévère et 350 000 ont nécessairement besoin d'un appareil auditif pour améliorer la communication.

La surdité entraîne de plusieurs types de handicaps : pour communiquer (au guichet, salle de spectacles, réunion, interphones, les appels téléphoniques...), pour recevoir des messages sonores, pour être averti en cas d'urgence. Il faut donc penser doubler les signaux d'informations sonores par des signaux visuels notamment les systèmes d'alertes, mais aussi les ascenseurs et les interphones. Les personnes malentendantes peuvent disposer d'un appareillage, une boucle à induction magnétique (BIM) qui leur permet d'améliorer la communication en ciblant l'échange verbal.

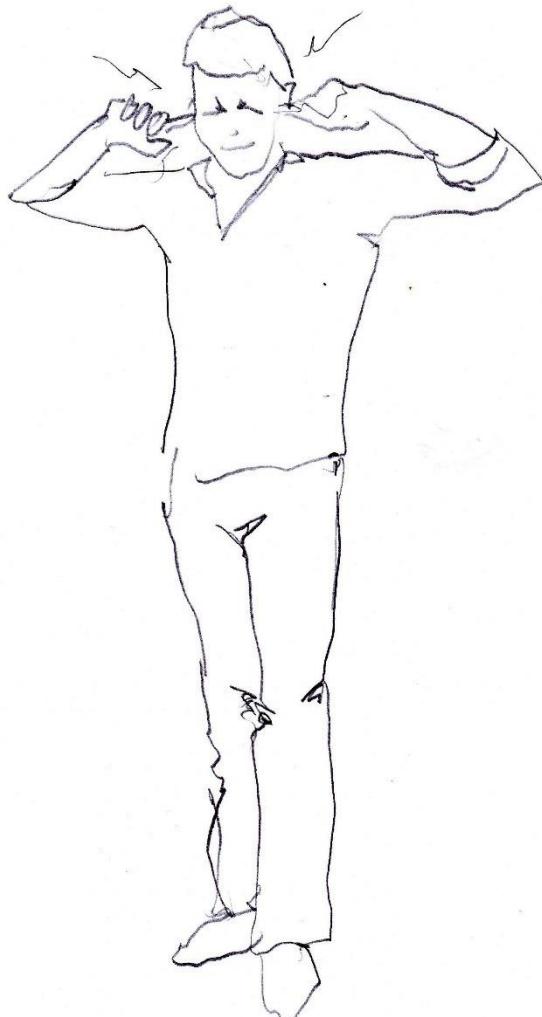


## **Le handicap psychique : des troubles influençant le comportement**

Il se traduit par des troubles du comportement, qui n'ont aucun lien avec leurs capacités intellectuelles. Ces troubles peuvent être présent dès l'enfance ou provenir d'un traumatisme psychologique important (accident par exemple).

Exemples : Agoraphobe, schizophrénie, maladies bipolaires, Hypochondriaques, ...

Ce handicap touche 1% de la population française selon les Sources du Ministère de la Santé.



## **Le handicap mental : mentalement différent**

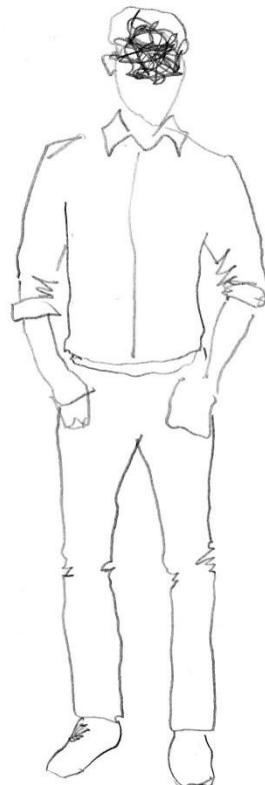
Il s'agit d'une déficience des fonctions mentales et intellectuelles, qui entraîne des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.

Il s'agit d'un retard intellectuel global. Les personnes atteintes de ce handicap rencontrent des difficultés de réflexion, de compréhension, de conceptualisation et donc d'expression. On détermine ce retard en fonction d'une norme, d'une moyenne des QI des individus. A savoir que la moyenne se situe entre 85 et 115. En dessous de 69, l'individu est considéré comme déficient intellectuel.

Exemples : Autisme, Trisomie 21, Polyhandicap, ...

Il y a entre 1 et 3% de la population française qui est touché par ce handicap, et plus particulièrement chez les hommes.

Pour ces deux dernières catégories de handicap, il faut simplifier les informations nécessaires au repérage et au déplacement des individus. Ainsi, l'usage de pictogrammes en plus d'informations écrites permettra de palier à ces handicaps quand cela est possible. On peut noter aussi de ces dispositions ne seront pas seulement utiles aux personnes handicapées mais aussi aux personnes ayant des difficultés de lecture et aux personnes étrangères.



## **Les maladies invalidantes : un avenir incertain**

Ce sont des maladies qui, de par leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap, et évoluer au fil des années. Il existe notamment des maladies respiratoires, digestives, ou infectieuses. Exemples : Epilepsie, Sclérose en plaque, ...

Le terme Handicap est un mot générique qui englobe une multitude de possibilités aussi différentes les unes que les autres. Ainsi être handicapé peut signifier pleins de choses et avoir des conséquences différentes. Leur mode de vie, leur façon de se mouvoir, les solutions d'adaptation diffèrent. Néanmoins le point commun reste toujours ce rapport compliqué à la société comme l'histoire nous l'a brièvement illustré. Il s'agit maintenant de savoir comment les personnes handicapées se sont battues pour obtenir un statut au sein de la société actuelle et comment la loi les a aidés à arriver où ils en sont aujourd'hui.



# **Société et Handicap : Une gestion différenciée de l'accessibilité en France et à l'Etranger**

Dans la première partie, en étudiant le phénomène du handicap, on constate une évolution lente de la mentalité de la société, qui de l'exclusion passe par la sensibilisation pour ensuite arriver à l'intégration au mieux de ces individus dans l'interaction sociale. Ce changement de mentalité va de pair avec l'évolution de la politique. On pourrait même dire que l'un ne va pas sans l'autre. Les lois se font par l'intérêt des politiques du bien-être de tous, mais les mentalités changent parce les lois nous poussent à agir voire penser autrement. Nous allons notamment observer dans cette partie l'évolution des textes de loi en France mais aussi au niveau international. Et nous allons plus particulièrement nous intéresser à la loi concernant l'accessibilité des bâtiments et la réaction des principaux acteurs face aux changements qu'elle engendre.

## I/ L'historique des lois sur le Handicap en France

### **De l'exclusion à l'appréhension**

La préoccupation sociale en matière de handicap est apparue vers le Haut Moyen Age sous la forme d'institutions pour enfermer ces personnes qui suscitaient la peur chez la population. C'est seulement au siècle des Lumières que des grands penseurs placent la personne handicapée au statut de personne faisant partie intégrante de la société.

### **Vers une aide sociale, médicale et professionnelle**

C'est ce courant de pensées mais aussi le fait que les ordres religieux qui prenaient cela en charge ont été chassés de France, qui ont permis qu'en 1790, que pour la première fois soit affirmé le devoir d'assistance de la Nation devant l'Assemblée constituante par le Comité mendicité présidé par M. la Rochefoucauld-Liancourt. Le XIXème siècle est marqué par la volonté d'assister les personnes handicapées, les infirmes et les enfants, de leur permettre d'accéder à une éducation normale. On cherche des méthodes médico-éducatives, on crée des classes de perfectionnement dans les écoles, on fait des écoles de rééducation, on prend en compte les mutilés de guerre et on crée des lois pour les protéger par rapport à l'emploi, on crée un barème d'évaluation des handicaps subis par les victimes de la première guerre. On crée la sécurité sociale en 1945 ce qui permet d'assurer l'ensemble des salariés contre les conséquences de maladies et d'accidents qui les privent de leurs « capacités de gains », on crée des allocations pour les accidentés mais c'est seulement en 1957, qu'on voit apparaître le terme de travailleur handicapé. L'Etat instaure la priorité de l'emploi de ces personnes à hauteur de 10% (quota théorique), on les protège. On peut aussi noter la création en 1933, la création de l'Association des Paralysés de France (APF).

Il faudra attendre néanmoins 1967 pour qu'on s'intéresse vraiment à l'insertion des personnes handicapées dans l'ensemble de la société. C'est notamment grâce au rapport rédigé par François Bloch-Lainé, un haut-fonctionnaire et militant social.

## **Les premiers plans d'actions en faveur du handicap**

Ce rapport aboutit le 30 juin 1975 à l'instauration de deux lois. La première, la loi 75-535 du 30 juin 1975 concerne la création, le financement, la formation et le statut des institutions sociales et médico-sociales. La seconde concerne les personnes handicapées en général. Elle définit un cadre juridique pour l'action des pouvoirs publics. Cette loi est à la base d'un grand renouveau dans le monde du handicap puisqu'elle instaure l'obligation d'éducation des enfants et adolescents handicapés, elle permet l'accès des personnes handicapées aux institutions déjà accessibles à l'ensemble de la population, elle tente de maintenir quand cela est possible un cadre ordinaire de vie et de travail. La loi met en avant l'importance de la prévention et du dépistage des handicaps. Des commissions sont créées pour reconnaître le degré des handicaps : pour les jeunes de 0 à 20 ans, ce sont les commissions départementales de l'éducation sociale (CDES) et pour les adultes, ce sont les commissions d'orientation et de reclassement professionnelle (COTOREP). Ces commissions avaient pour but de définir le taux d'incapacité de la personne, de lui proposer une orientation vers un établissement scolaire pour les enfants, et pour les adultes des centres médico-sociaux ou des entreprises. Elles calculaient le taux d'indemnités que pouvaient toucher ses personnes. Ces commissions sont les premiers guides, conseillers pour les handicapés mais aussi pour les parents d'enfants handicapés en matière d'insertion sociale et professionnelle. C'est vraiment cette loi de 1975 qui est la loi fondatrice en matière d'accessibilité.

Malgré cela, ce n'est pas encore suffisant pour l'Association des Paralysés de France qui en 1982 fait un appel à la manifestation pour demander une meilleure accessibilité des lieux publics et privés. Cette manifestation a abouti dans un premier temps en 1983 à ce que l'Etat prenne des mesures en faveur des personnes handicapées dans les transports en communs.

Les années 1980 sont marquées par une multiplication de lois en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées comme la création de centre d'aides par le travail, comme l'obligation

pour les entreprises de plus de 20 salariés d'avoir au moins 6% de leurs employés en situation de handicap.

En 1989, le ministre des Transports et de la Mer, MM. Michel Delebarre et le secrétaire d'Etat chargé des handicapés, Michel Gilibert, présentent un plan d'action destiné à faciliter l'accès des transports en commun aux handicapés, estimé à 150 millions de francs, financé par la SNCF, la RATP, les compagnies aériennes et les constructeurs de véhicules.

En 1990, ce sont aussi ces deux personnes qui mènent une action de communication auprès du Conseil des Ministres pour l'adaptation des logements et des bâtiments publics aux personnes handicapées. On crée une réglementation adaptée, le contrôle du respect d'accessibilité est renforcé et des actions exemplaires sont prônées et développées par les pouvoirs publics.

C'est en 1991, que la loi sera promulguée dans le but de favoriser l'accessibilité des personnes aux locaux d'habitations, aux lieux de travail et aux installations recevant du public. La loi du 13 juillet 1991 instaure notamment l'obligation de l'accessibilité des lieux de travail mais aussi l'aménagement de la voirie.

Le 4 novembre 1993 est publié par décret un guide barème instaurant huit grandes catégories de déficiences (déficiences intellectuelles et difficultés du comportement, déficiences du psychisme, déficiences de l'audition, déficiences du langage et de la parole, déficiences de la vision, déficiences viscérales et générales, déficiences de l'appareil locomoteur, déficiences esthétiques). Ce guide s'inspire de la Classification Internationale des Handicaps (CIH), basé sur les travaux du britannique Philip Wood<sup>7</sup>.

---

<sup>7</sup> Cf. Partie 1 « Handicap : Notions, personnes et conséquences », Le handicap comment pourquoi ? page 18.

## **A quand l'autonomie ?**

En 1997, le président de la République, Jacques Chirac, qualifie de « véritable honte pour notre pays l'incapacité dans laquelle nous sommes de faire face aux problèmes de l'accessibilité des lieux publics et des moyens de transports par les handicapés » et il dénonce « une sorte de refus culturel des techniciens », ajoutant que la France est « très en retard par rapport à la plupart des grands pays du monde ».

En 2000, Lionel Jospin, premier ministre, présente devant le Comité National Consultatif des Personnes Handicapés (CNCPh), un « plan d'accès des personnes handicapées au milieu de vie ordinaire » pour 2001-2003. Un cout estimé à 2,52 M de Francs. La loi de 1995 est abrogée par la loi de 2000 qui prévoit 7 codes différents : code l'action sociale et des familles, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le nouveau code de la santé publique, le code du travail, le code rural et le code de la construction et de l'habitation. Le 13 décembre est promulguée la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), qui montre une véritable refonte de la politique en ce qui concerne l'accessibilité au logement pour tous mais aussi en ce qui concerne les transports en communs, les voiries etc.

De 2000 à 2005, les lois et les plans d'actions s'enchainent en faveur de l'autonomie des personnes handicapées pour aboutir à la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La prise en compte du statut social et juridique des personnes fut longue et périlleuse. Les associations ont dû se battre pour faire valoir leur droit, on peut observer une nette évolution des mentalités et des conditions de vie des personnes handicapées néanmoins c'est la loi de 2005 qui va vraiment être le tremplin de nombreuses mesures en faveur de l'accessibilité et de l'autonomie des personnes handicapées.

## **II/ La loi de 2005 : Entre bonne volonté et difficulté**

Ainsi donc, 2005 marque la fin de la multiplication des décrets, et des lois qui visent à aider les personnes handicapées avec la notamment la mise en place de la loi n°2005-102 du 11 février 2005. Cette loi a pour but d'instaurer une égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Par cette loi, l'Etat s'engage à mieux connaître les besoins des personnes handicapées pour en tenir compte dans l'environnement et l'usage des équipements. Elle introduit un changement de culture, un autre regard sur les personnes handicapées, une meilleure prise en compte des différences, une société plus ouverte et plus accessible à tous, favorisant l'indépendance de la personne et son implication citoyenne.

### **Une loi pour une égalité des chances : un projet ambitieux ?**

Cette loi commence par reconnaître les droits des personnes handicapées. Cela commence par une définition précise de la notion du handicap (cf. partie I) et la différenciation de tous les handicaps. Elle définit le lien entre environnement et déficience.

Le maître mot de cette loi c'est : « l'accessibilité de tous à tout ». Elle traite tous les aspects de la vie : l'emploi, l'éducation, la santé, la vie sociale et l'environnement bâti.

#### Un guide pour les personnes handicapées

Dans un premier temps, la loi se centre sur la personne. C'est une réelle évolution. La loi met en place le droit à la compensation. Une équipe pluridisciplinaire évalue les déficiences, les aptitudes et les capacités de la personne handicapée afin de lui proposer un plan de compensation. Ce plan a pour but de garantir la plus grande autonomie à la personne handicapée tout en respectant son projet

de vie, ses aspirations, envies etc. Il comprend la possibilité d'instaurer des aides individuelles, une orientation vers un établissement spécialisé, une scolarisation ou une orientation professionnelle. C'est un guide pour les personnes handicapées dans le but qu'elles puissent vivre décemment, gagner leur vie, être cultivées et en bonne santé.

#### En ce qui concerne la santé, vers un renforcement des services

Pour cela, la loi oblige le renforcement de la formation des professionnels de la santé afin qu'ils soient plus à même de répondre aux besoins des personnes handicapées. Mais elle agit aussi pour que les personnes handicapées aient plus facilement l'accès aux soins dont elles ont besoin.

#### L'éducation : une place pour tous à l'école

En ce qui concerne l'éducation, la loi n°2005-102 instaure le droit à tout enfant de s'inscrire dans une école. Ce qui lui permet de suivre une éducation comme les autres, d'apprendre comme n'importe quel enfant et donc d'avoir les mêmes chances que les autres de réussir dans la vie. Néanmoins la loi prévoit un suivi personnalisé afin de garantir la cohérence et la continuité du parcours scolaire, ce qui permet une certaine adaptation, comme par exemple la mise en place d'une aide individuelle quand cela est jugé nécessaire par le comité enseignant.

#### L'emploi : Obligation de non-discrimination à l'embauche

Concernant l'emploi, la loi n°2005-102 réaffirme les dispositions mises en place par la loi de 1987 à savoir l'obligation pour toutes les entreprises de plus de 20 salariés d'employer au moins 6% de personnes en situation d'handicap. Elle applique ainsi le principe de non-discrimination à l'accès à l'emploi. Cette loi donne le droit de s'associer dans le but d'attenter des actions en justice afin de faire valoir le droit des personnes handicapées à avoir un emploi

et à travailler dans un environnement décent adapté à leur handicap. Une entreprise ne répondant pas à ces exigences peut avoir des pénalités, voir des sanctions qui peuvent aller jusqu'à 1500 fois le taux d'un SMIG horaires.

### Une personne en situation de handicap, un citoyen comme un autre

Elle s'intéresse aussi à la vie citoyenne de la personne handicapée en instaurant l'obligation d'accès aux bureaux de vote mais aussi un accès aux médias tel que la télévision en mettant en place des systèmes d'adaptation. Des cours de langues des signes sont notamment accessibles pour les personnes sourdes afin de leur permettre de communiquer et d'avoir une vie sociale.

### L'accès de tous à tout, la priorité de l'adaptation de cadre physique et donc des bâtiments.

Concernant le cadre bâti, le champ d'application de la loi s'est considérablement élargi par rapport à la loi de 1975. L'accent est mis sur l'accès à tous à tout sans rupture de la chaîne de déplacement. L'ensemble des aménagements devaient être fait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La chaîne du déplacement comprend le cadre bâti, la voirie, l'aménagement des espaces publics, les systèmes et transport et leur intermodalité. Concernant le cadre bâti, il s'agit des édifices et également de leurs équipements aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Plusieurs moments de la construction sont affectés par cette loi. Elle s'applique dès le permis de construire et l'autorisation de travaux pour les bâtiments d'habitations collectifs neufs et existants, les maisons individuelles neuves, les établissements recevant du public, les installations ouvertes aux publics neuves et existantes.

Tous les bâtiments recevant du public doivent être accessibles d'ici à 2015. Toute personne handicapée entrant dans ce bâtiment doit pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations qui y

sont diffusées. L'information doit être accessible et donc adaptée à tous les handicaps.

Tous les ERP doivent justifier d'un diagnostic d'accessibilité pour 2011. Le but est d'identifier les travaux à réaliser. Pour cela, le diagnostic fait une analyse fonctionnelle du bâtiment, chacune des fonctions est analysée selon un schéma qui analyse l'abord du lieu, les modules inhérents à la fonction pour faire respecter la réglementation du début de la fonction jusqu'à son achèvement. Le diagnostic prévoit aussi une visite réelle du contexte afin de vérifier la possibilité de concrétisation du projet.

Tout maître d'ouvrage se doit d'établir son propre plan référentiel d'accessibilité. Ce plan définit une liste d'objectifs que le maître d'ouvrage se fixe pour rendre le bâtiment accessible en lien avec le minimum qu'exige la réglementation, jusqu'à l'idée de devenir un exemple d'accessibilité. Ce référentiel doit tenir compte de l'usage et des usagers fréquentant l'établissement. A la suite du diagnostic et de ce plan référentiel, le maître d'ouvrage établit un plan d'action, car il sait les points à modifier en priorité, les obstacles critiques qui rendent le bâtiment inaccessible. Dans le cas des bâtiments neufs, il faut rédiger un cahier des charges du projet. Celui-ci comporte un rappel des règles applicables à l'immeuble envisagé, la liste des exigences supplémentaires définies par la politique de gestion du maître d'ouvrage, le résultat de la consultation des usagers et utilisateurs. De même que pour tous les projets, il faut rédiger une revue de projet qui définit les exigences fixées au départ, ces exigences sont révisées à chaque étape du projet.

Une attestation de conformité est obligatoire à l'achèvement des travaux lorsqu'il y a permis de construire. Cette attestation est fournie par un contrôleur technique ou une personne compétente et indépendante.

En plus de ce document, l'Etat prévoit des contrôles à différents niveaux. Ces contrôles ont été renforcés par le cadre de la loi de 2005, ils sont effectués pendant le chantier et durant les trois ans après l'achèvement des travaux. Si lors des contrôles, une infraction est décelée, la loi prévoit des sanctions. En effet, l'Etat punit de 45 000 euros « les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux,

les architectes, les entrepreneurs ou toute autre personne responsable de l'exécution de travaux ». Ces personnes peuvent encourir des peines d'interdictions d'exercer des activités professionnelles ou fiscales à titre définitif ou pour une durée maximale de cinq ans. En cas de récidive, ces peines sont portées à six mois d'emprisonnements et 75 000 euros d'amendes.

Néanmoins pour certains cas, l'Etat accorde des dérogations à ces règles, parce que le contexte ne permet simplement pas la mise en accessibilité des bâtiments. Il existe des cas typiques de dérogations que l'Etat a accordés, néanmoins il en reste de nombreux qui sont encore à l'étude.

Avec cette loi, l'Etat s'assure d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en se préoccupant de tous les besoins auxquels ils n'ont pas encore accès. Mais aussi, l'Etat s'assure du respect des lois afin que la société ne déroge pas aux règles. La question reste à savoir si depuis 2005, les choses et les mentalités ont vraiment évolué.

### Depuis 2005, à quel stade en sommes-nous ?

Si la loi n'est pas encore appliquée systématiquement dans tous les domaines qu'elle affecte, on peut déjà en observer les bénéfices. Le site Handicap infos en fait un état des lieux dans son article « 10 ans après la loi de février 2005 ». La part de personnes handicapés employées dans les entreprises a progressé de 60%. Les handicapés disposent maintenant des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour avoir tous les renseignements sur leurs droits, elles sont de plus en plus accompagnées, le budget des indemnités handicap a été doublé et sécurisé, ce qui permet aux personnes d'avoir un meilleur niveau de vie.

Malgré cela, on constate qu'au niveau de l'Europe, la France est un des derniers pays adaptés sur le plan du handicap. On constate que plus de dix ans après la loi handicap, environ 300 000 établissements recevant du public n'ont toujours rien entrepris pour

rendre leurs locaux accessibles alors que les propriétaires avaient jusqu'au 27 septembre 2015 pour déposer leur agenda accessibilité. Près de 30 % des propriétaires n'ont toujours pas déposé Ad' AP plus de 4 mois après l'échéance requise. Sans compter que pendant tout ce temps, des millions de Français en situation de handicap sont gênés quotidiennement dans leur déplacement et ainsi exclu de la société plus de 40 ans après la première loi qui mettait l'accent sur la nécessité de rendre accessible tous les lieux à tous.

### **Les architectes : au cœur du terrain, et pourtant sans recours.**

Si les lois concernant le handicap existent depuis de nombreuses années, les architectes restent pourtant en marge concernant leurs applications.

En interrogeant plusieurs architectes, on peut se rendre compte que cela fait des années que la préoccupation de l'accessibilité existe mais que cela fait peu de temps les outils ont été mis en place. Depuis 1975, les architectes appliquent ce qui leur semblent réglementaire en terme d'accessibilité. Or comme le dis l'architecte Catherine Carpentier de l'agence Colboc & Associés : « la réforme de 2005 a permis de remplacer tous les textes anciens qui par leur incohérence et la libre interprétation ne satisfisaient personne, même pas les personnes handicapées. » Ainsi les architectes s'acharnaient à faire au mieux alors que l'Etat ne leur en donnait pas les moyens.

La loi de 2005 arrive à la fois comme un bienfait pour la construction promettant d'améliorer la qualité de vie des usagers mais en même comme une source de contraintes supplémentaires pour le concepteur qui en a déjà un certain nombre à gérer.

De plus, selon l'Etat, et vu comment la loi doit être appliquée, celle-ci engendrerait des augmentations des coûts de constructions mais aussi une augmentation des charges pour les ménages. Cela fait réagir les associations de maitres d'ouvrages. Il faut néanmoins comparer et relativiser. En effet, le surcout dû à l'accessibilité correspond à une augmentation 4 à 6% du montant des coûts de la

construction, si on compare ce taux avec le taux d'augmentation de ce coût dû à la RT 2005 et 2012, il se trouve qu'il en représente la moitié. De même, l'obligation de mettre un ascenseur pour les immeubles de plus de 4 niveaux correspond à un point de discorde entre les copropriétaires, qui jugent cet investissement trop élevé pour l'effet obtenu. Or si on calcule, un ascenseur correspond à 3 à 5% du budget construction, c'est le deuxième poste le moins onéreux selon l'article du moniteur, il est un instrument de valorisation du bien immobilier puisque la plupart des habitants privilégieront son usage et apprécieront son confort. Il constitue un point nécessaire pour une personne en situation de handicap mais il contribue au bien global de tous les habitants de l'immeuble. En terme financier, un ascenseur génère une valorisation financière estimé à 13% sur le bien immobilier, c'est un investissement que l'ensemble de la copropriété doit anticiper mais à terme cela génère une plus-value pour la propriété.

La publication de la loi a entraîné de nombreuses manifestations. Celle-ci imposait des nombreuses normes, qui se contredisent entre elles et donc impossible à mettre en place. Mais plus que ça, la plupart des sujets de controverses se trouvait autour de l'échéance que la loi a mise en place. A savoir que celle-ci impose que tous les ERP neufs et existants soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Or cela revient à nier l'existant, les structures, les pentes, l'architecture des bâtiments anciens. Il existe tellement de cas différents qu'il est impossible de tous les mettre aux normes dans un délai aussi court. Au final, plus de 10 ans après, on se rend compte qu'elle a abouti à de nombreuses non réalisation de travaux dues à des coûts trop élevés par rapport aux bénéfices que ces améliorations pourraient apporter mais aussi à de nombreuses dérogations.

L'Ordre des architectes face à tout ceci a choisi de s'associer avec des associations représentatives des personnes handicapées afin d'aboutir à des réelles solutions pour aider aussi bien usagers que concepteurs de cadre de vie. Cette association aboutit le 19

septembre 2012 à la signature d'une charte. Celle-ci concentre de nombreux objectifs communs aux deux institutions. A savoir :

- Développer des lieux de dialogues autour du cadre de vie. Ces lieux seraient des endroits neutres de discussions, de débats entre concepteurs et usagers afin de limiter la systématisation de la réduction des séjours au profit des pièces nécessitant des normes d'accessibilités.
- Développer une culture commune et une approche commune afin d'homogénéiser les représentations et éviter toutes les discordances notamment au niveau des notices des permis de construire.
- Elaborer des outils visant la qualité d'usage et la conception universelle pour les professionnels du bâtir et les maitres d'œuvres en diffusant les modèles, les exemples de constructions qui fonctionnent.
- Développer l'enseignement des normes d'accessibilités dans les écoles d'architecture mais aussi la formation continue des professionnels concernant l'évolution des normes.

L'Ordre des Architectes encourage les maitres d'œuvres à avoir une vision sur le long terme, à envisager le devenir des ouvrages, leurs capacités de flexibilité et l'adaptabilité. Il prône la recherche et l'innovation pour satisfaire aux besoins des usagers au des normes. En effet, la superposition des réglementations pousse à construire de plus en plus grands. Les promoteurs dont l'objectif est plutôt l'inverse dans un souci de rentabilité, proposent des logements correspondants aux normes mais avec de petits séjours. Les architectes doivent alors agir et se positionner là-dessus en réfléchissant aux besoins réels des usages plutôt que d'appliquer purement et simplement la norme en plaçant des aires pour les fauteuils roulants dans des endroits où cela n'est pas nécessaire.

Enfin la publication du décret 2015-1770 et de l'arrêté du 27 décembre 2015 au journal officiel sonne comme une libération pour les architectes. En effet, ils permettent une simplification massive des règles de construction pour l'accessibilité des bâtiments neufs

d'habitations et donc une souplesse dans la conception, puisqu'ils offrent aux maitres d'ouvrage de recouvrir à des « solutions d'effets équivalents aux dispositions techniques d'accessibilité pour autant qu'elles satisfassent aux objectifs d'accessibilités. Les logements ne sont plus adaptés mais plutôt adaptables. Ces solutions sont soumises à une commission consultative de projet dirigée par le préfet qui a trois mois pour répondre favorablement ou pas. Si le maître d'ouvrage ne reçoit pas de réponses dans les trois mois qui suivent l'envoi du dossier, il peut considérer la réponse comme positive. Lorsque la loi de 2005 obligeait à faire des salles de bain plus grandes car nécessitant plus d'adaptations, le décret permet quant à lui des adaptations qui constituent de réelles aides à la vente, le séjour n'est plus forcément impacté par les nouvelles réglementations.

Malgré cela, la mise en accessibilité des bâtiments existants constitue un travail tellement important vu le nombre de dossiers à traiter et le nombre de cas différent auquel les maitres d'œuvre doivent trouver des solutions ou soumettre des dérogations que l'échéance du 1 janvier 2015 était impossible à tenir. Il faut alors voir comment l'Etat peut-il mettre en place un plan d'action réel et concret permettant l'accessibilité de tous à tout. Jacques Chirac, président de la République disait en 1997 que la France est « très en retard par rapport aux autres grands pays ». Il s'agit donc à présent de s'intéresser aux autres politiques internationales, afin de voir si la France pourrait s'en inspirer, et établir un bilan des choses à accomplir.

### **III/ La situation à l'Internationale**

Les préoccupations de l'accessibilité dépassent en effet le cadre national, cela concerne le monde entier. Avec environ 1 milliards de personnes<sup>8</sup>, soit 15% de la population mondiale, atteinte de déficience, il est nécessaire que des organisations mondiales mettent en place des politiques afin de penser à cette partie de la

---

<sup>8</sup> Source Organisation Mondiale de la Santé dans son Rapport mondial du Handicap de 2011

population. Nous parlerons ici par exemple des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de l'Europe ou encore de l'Organisation mondiale de la Santé. Mais aussi comment les différents pays se sont organisés pour adapter leur territoire pour tous.

## **Vers une accession sociale aux quatre coins du monde**

Si on parle beaucoup des organisations continentales ou mondiales, il ne faut pas oublier que leurs politiques sont mises en places en s'inspirant voire même grâce à des politiques nationales. Ce sont en effet à l'origine des pays qui ont montrés la voie vers l'accessibilité. Nous pouvons citer de nombreux pays tel que le Canada, les Etats-Unis mais aussi la Finlande, le Danemark, le Royaume-Uni ...

Les Etats-Unis sont les premiers à avoir agi en matière de handicap. Stephan Hawkins, en tant que personnalité handicapée célèbre, est l'un des pionner de la cause, il fait partie des gens qui ont ratifié la déclaration d'Indépendance des Etats-Unis. Il était atteint d'un handicap mental, il disait « mes mains tremblent, mais mon cœur non. ».

Le 19<sup>ème</sup> siècle marque le développement des systèmes pour les personnes aveugles et handicapées mentales. En effet, à cette époque, aux États-Unis, la première institution Valentin Haüy est construite pour accueillir de nombreuses personnes aveugles puis par la suite près de 30 ans après que le Braille soit créé vers 1809, elles y apprendront à lire et à écrire. Il n'y a pas qu'aux Etats-Unis que le bien-être des personnes aveugles est pris en compte, en effet, le Danemark promulgue à cette époque des lois en faveur de ces personnes et crée l'Institut royal Danois pour les aveugles. Au Canada, l'accent est mis sur les personnes handicapées mentales, le premier asile est créé dans l'Ontario et accueille dès son ouverture près de 2 600 personnes.

Le début du 20<sup>ème</sup> siècle est marqué par des actes cruels envers les personnes handicapées. A cette époque, on pratiquait la

stérilisation des adultes et des enfants handicapés pour éviter qu'ils ne se reproduisent sans leur consentement, il faudra attendre 1933 pour qu'une loi l'interdise. Malgré cela, entre 75 000 et 250 000 personnes en situation de handicap seront tuées par les Nazis.

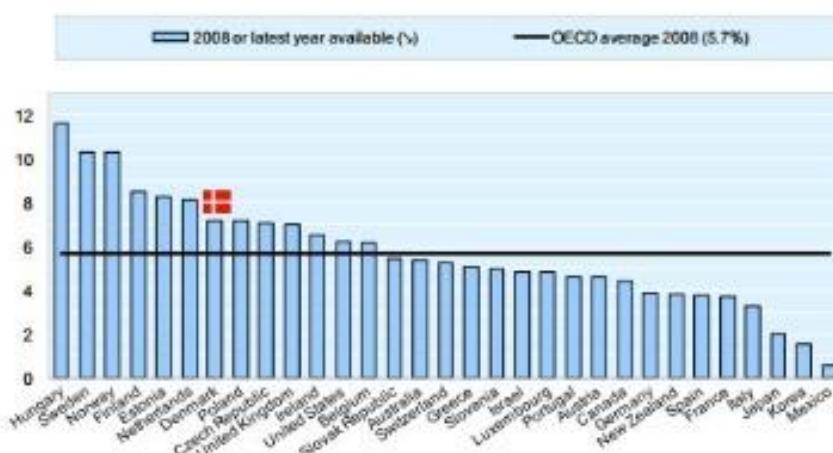
Il faudra attendre le 20<sup>ème</sup> siècle avec la succession des guerres pour que les personnes à mobilité réduite soient prises en compte dans les textes de lois. C'est principalement à cause des différentes guerres mondiales mais aussi la guerre civile aux Etats-Unis qui ont engendrés de nombreux mutilés de guerre et donc de nombreuses personnes handicapés physiques. Les lois de cette époque mettent l'accent sur la volonté d'intégration de ces personnes. Le mouvement des Barriers-Free associe des vétérans de guerre et des personnes handicapées au service du développement de l'emploi et de l'accessibilité des bâtiments aux Etats-Unis. Dans la foulée sera créée l'Association for Retarded Citizens pour sensibiliser le grand public au handicap mental mais aussi à leurs possibilités de réussite. C'est dans cette lignée que les premiers Jeux Olympiques pour personnes handicapés sont créés à Rome, ils regroupent près de 400 athlètes venant de 23 pays différents en 1948.

Mais la véritable évolution se fera en 1960 quand les premières lois sont promulguées contre la discrimination à l'emploi, l'accès aux services dans les droits de l'homme au Canada. Le premier guide américain de l'accessibilité est publié, il s'intitule « Making Buildings Accessible to an unusually the Physically Handicapped » et il sera adopté par 49 Etats en 1973 dans des textes de lois, on peut le voir par la suite en France en 1975. Cet ouvrage pose les bases des principes de conception en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées.

S'en suivirent bon nombre de textes de lois dans les différents pays. Au Canada, l'année 1981 est déclarée année du Handicap, c'est l'année du lancement d'un plan de 5 ans pour favoriser l'intégration des personnes handicapés. Le 3 décembre est proclamé jour du handicap en 1991. La signature de la loi Americans with Disabilities Act est le plus important évènement pour les droits civiques des personnes handicapées, elles apportent des outils d'aide, met en place des associations. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, en 2004, est

organisée la première parade en faveur du Handicap dans les rues de Chicago afin de changer l'état d'esprits des gens et montrer que le handicap n'est pas une tare.

On peut observer que les Etats-Unis et le Canada ont beaucoup œuvré pour favoriser l'égalité des chances pour tous. Elles ont ainsi influencé les organisations internationales. Le taux d'emplois des personnes handicapées dans les entreprises permet de montrer les efforts de chacun des Etats en matière de politiques.



*Comparaison des bienfaits des lois sur l'emploi entre comparaison des taux du Danemark par rapport aux 30 autres états de l'OECD<sup>9</sup>*

Il s'agit maintenant d'observer comment les organisations internationales se sont inspirées de ces politiques et comment elles ont influencé les politiques des différents pays au travers de commissions et de conventions internationales. Elles permettent de mettre à égalité les quotas des différents pays en s'inspirant des exemples et en fournissant des aides aux plus démunis.

<sup>9</sup> Source site internet de l'OECD, l'Organisation for Economic Co-operation et Developpement, c'est une organisation économique et sociale créée en 1961.

## **Les commissions internationales**

Qui dit organisation internationale, dit forcément l'organisation des Nations-Unies. Crée en 1945, après la 2<sup>nd</sup> guerre mondiale, cette organisation regroupe presque tous les pays du monde. Sa volonté en matière de handicap est exprimée dans la résolution du 20 décembre 1993. Cette résolution définit un certain nombre de règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées comme par exemple la formation et l'information des ingénieurs et des architectes, l'intégration de l'accessibilité dès les études préalables et la consultation des principaux intéressés dès la phase de conception. On peut notamment observer dans la loi du 11 février 2005 l'influence que cette résolution a eu sur l'Etat français.

Le Conseil de l'Europe, quant à lui, est composé de 47 pays membres et créé en 1949 suite au traité de Londres. Sa résolution du 15 février suit celle des Nations Unies à savoir qu'elle définit des objectifs communs mais qu'elle précise sur le plan de l'Union Européenne. Elle pousse la notion d'accessibilité jusqu'à l'idée de la conception universelle. Dans cette loi, on met plus l'accent sur l'environnement qui doit être accessible plutôt que sur les personnes atteintes de handicaps. Ainsi cette résolution atteint tout le monde, profite à tous. Cette résolution engendre par la suite un plan d'action sur 9 ans jusqu'en 2015. Ce plan est défini selon 15 lignes d'actions, comprenant à la fois la formation des professionnels du bâtiment mais aussi l'adaptation du cadre bâti.

On peut constater que la réglementation française découle simplement de l'application de ces recommandations dans sa législation nationale.

## **Le rapport de l'OMS sur le handicap**

Près de 10 ans après la signature de la convention relative aux droits des personnes handicapées, l'Oms a choisi de dresser un rapport pour donner les informations pour appliquer la convention mais aussi faire un bilan sur l'action des différents états signataires (124 pays dont 6 l'ayant ratifiés) de la Convention. Elle souligne les

problèmes encore présents et les solutions à mettre en place de façon générale.

Le premier constat est l'augmentation de la population handicapée : 15% de la population mondiale est handicapée soit 1 milliards de personnes alors qu'en 1970, c'était seulement 10% de la population. 1 personne handicapée sur 5 souffre d'un handicap sévère. 95 millions d'enfants sont handicapés, et le taux de scolarisation varie selon la déficience dont ils sont affectés. Le manque d'accès au transport reste le 1<sup>er</sup> motif pour une personne handicapée de non-accès à l'emploi et aux services de santé. Ce qui explique pourquoi il y a plus de chômage et de pauvreté chez les personnes handicapées, ce qui augmente l'insécurité alimentaire, les mauvaises conditions de vie, de logements chez ces personnes. Le cout des services de santé est souvent trop élevé pour cette catégorie de la population, ce qui les prive de l'accès aux soins dont ils ont besoin. Des actions menées au Mozambique et Tanzanie pour pousser les jeunes à se servir du Braille et de la langue de signe ont permis de sensibiliser la population au VIH. L'accès à la culture pour tous joue un rôle primordial pour l'intégration des personnes handicapées dans la population. On constate que c'est dans les pays les moins développés, dans les populations les plus pauvres mais aussi chez les femmes, qu'il y a le plus de personnes handicapées.

L'intégration des personnes handicapées est longue et difficile, néanmoins on peut souligner le rôle important des lois mises en place que ce soit au niveau national ou international. Sans des personnes qui font bouger les choses et les dirigeants, on constate que rien n'aurait changé. La France est certes en retard par rapport à ses homologues mondiaux, mais on constate que cela est plus dû à un problème de communication entre les différents acteurs de l'accessibilité. Parfois des cas semblent impossible à rendre accessible, on peut néanmoins souligner l'effort des architectes à tenter de s'adapter. Il s'agit maintenant d'analyser les solutions qu'ils ont trouvé pour adapter les normes qui leur sont imposées pour créer des espaces de vie agréables et accessibles à tous.



## **Aider par la conception**

Cette expression est le reflet des préoccupations actuelles mondiales. Les politiciens s'engagent en effet dans la mise en place des lois pour obliger les communautés à intégrer les personnes en situation en handicap dans la société. Cette intégration passe d'abord l'accessibilité du cadre bâti. En effet, la première intégration sociale est l'intégration spatiale. Mais l'accessibilité ne se limite pas par l'application de normes dictées par une loi. On devrait considérer que celles-ci sont le minimum que l'on doit appliquer dans un bâtiment pour le rendre accessible, et qu'il est possible d'en faire plus pour améliorer le confort de tous.

L'analyse des normes d'accessibilité ainsi que des bâtiments considérés comme accessibles m'a permis de faire différents constats. Notons qu'il est possible de créer des bâtiments intégrants toutes les fonctions nécessaires à la vie de personnes en situation de handicap sans pour autant que ce soit des hôpitaux ; même si les enjeux de ces bâtiments sont proches de ceux du milieu médical. Ces bâtiments questionnent aussi les réels besoins des personnes handicapées. Cette étude permet d'observer que les personnes handicapées et valides ont les mêmes besoins. La principale différence se situe entre le fait que les adaptations que la loi met en place sont un confort pour les personnes valides, tandis que pour les personnes handicapées, c'est un réel besoin pour pouvoir vivre et circuler dans un espace librement en toute sécurité.

Nous allons au travers de cette partie analyser les différents besoins et voir en quoi ils sont nécessaires pour les personnes en situation de handicap.

## I/ Organisation spatiale : un moyen de se repérer, de mieux vivre les fonctions du bâtiment.

Chaque bâtiment a une fonction qui lui est propre, son organisation spatiale doit lui permettre d'assurer cette fonction. Cette organisation est importante, car elle définit les espaces, les circulations intérieures mais aussi extérieures du bâtiment.

Cette organisation doit être compréhensible de tous. En entrant, chaque visiteur doit pouvoir identifier les espaces qui lui sont destinés. C'est d'autant plus important de créer des repères visuels pour permettre de les identifier. Selon le handicap, ces repères peuvent être différents. Par exemple, pour les personnes aveugles, le



Photographie du circuit touristique de Caxis

traitement du sol amène une direction à suivre. La ville de Caxis sert de cette technique pour créer des promenades touristiques au travers de la ville. Le traitement consiste en une ligne au sol continue avec des numéros renvoyant à une information.

Le métro de Rio, se sert des pictogrammes pour que les usagers puissent se repérer dans la ville et savoir où ils sont. Un pictogramme est un élément simple compréhensible et mémorisable par tous qu'on soit handicapés, illettrés, enfants, adultes...



Plan des lignes du métro de Mexico

Pour les personnes déficientes mentales, il est important de pouvoir identifier sa position dans un lieu et donc d'avoir des repères (entrée, sortie, lieux particuliers...) afin qu'ils ne soient pas perdus, déstabilisés. L'architecte Alvar Aalto a notamment traité cet aspect dans le pavillon finlandais qu'il a conçu à l'occasion de l'exposition universelle de New York de 1939. En entrant, le visiteur se trouve face à une allée bordée par deux murs. Celui sur la gauche est ondulé, il invite au mouvement, à la déambulation, tandis que l'autre est orthogonal, simple, il est plus statique. Le visiteur identifie dès l'entrée la sortie et il est capable de situer dans l'espace.



*Photographie du pavillon d'exposition d'Alvar Aalto à l'Exposition universelle de New-York de 1939 .Source : Google Images* 55

La compréhension de l'environnement est permise par de nombreux moyens au sein même du bâtiment : la différenciation des volumes par des matériaux ou des couleurs, un contraste assez élevé, un traitement des surfaces particuliers. Ces moyens permettent de définir des ambiances différentes perceptibles par tous.



On peut observer ce principe dans de nombreux bâtiments. Par exemple, la Maison d'Accueil Spécialisée de Dommartin-lès-Toul, imaginée par l'Atelier Martel, se sert de tapisserie de couleurs dans ces circulations intérieures. Ce sont des repères aussi bien visuels que tactiles. La MAS accueille des personnes handicapées adultes, souffrant d'épilepsie sévère et de déficiences mentales. Elles ont besoin de beaucoup d'assistance. En touchant ou voyants les tapisseries, les habitants peuvent se situer dans le bâtiment et savoir dans quelle direction ils doivent aller pour atteindre leur but.



*Photographies intérieures de la MAS de Dommartin-lès-Toul*



*Photographies intérieures de la MAS de Dommartin-lès-Toul*



*Photographie intérieure de la Hazelwood School*

Ce principe est aussi utilisé dans la Hazelwood School, imaginé par Alan Dunlop Architect. C'est une école accueillant des personnes déficientes visuelles, auditives, moteurs et cognitives. Le but de cet établissement est l'apprentissage, et aussi, autant que possible l'acquisition d'une forme d'autonomie. La circulation principale dans ce bâtiment se fait par un long couloir central qui dessert toutes les salles. Afin de pouvoir se repérer dans cette circulation intérieure, un mur a été imaginé en liège naturel. Ce mur présente de nombreux reliefs. Ces derniers permettent aux enfants de savoir où se situe l'entrée des salles situées dans le couloir. Comme représenté sur l'image ci-contre, un élément particulier se trouve en face du carré lisse.



*Photographie aérienne de la Hazelwood School*



*Photographie intérieure de la Hazelwood School*

Il est important de pouvoir différencier chaque espace, néanmoins il faut aussi créer des liens entre eux. Ces liens peuvent être de nature différente : des liens sociaux entre usagers ou avec la société, mais aussi des liens fonctionnels.

Pour les personnes déficientes auditives, le lien visuel entre les différentes pièces leur permet de communiquer et d'avoir un aperçu de ce qu'il se passe autour d'eux. Le projet Room Room, conçu par Takeshi Hosaka, est une extension d'une maison à Tokyo. Cette maison a la particularité d'avoir de nombreuses ouvertures, on la surnomme notamment « la maison aux 100 fenêtres ». Ces ouvertures donnent à voir la rue, l'espace extérieur social mais aussi les autres niveaux/pièces de la maison. Ainsi chaque habitant peut communiquer avec les autres au travers de ces ouvertures sans avoir à se déplacer. Ces ouvertures dans les planchers sont aussi utilisées pour faire pousser des plantes, qui parcourent l'ensemble des étages de la maison. Elles matérialisent le lien entre les différents niveaux.



Photographie extérieure de la Room Room de Takeshi Hosaka à Tokyo



*Photographie intérieure de la Room Room de Takeshi Hosaka à Tokyo*

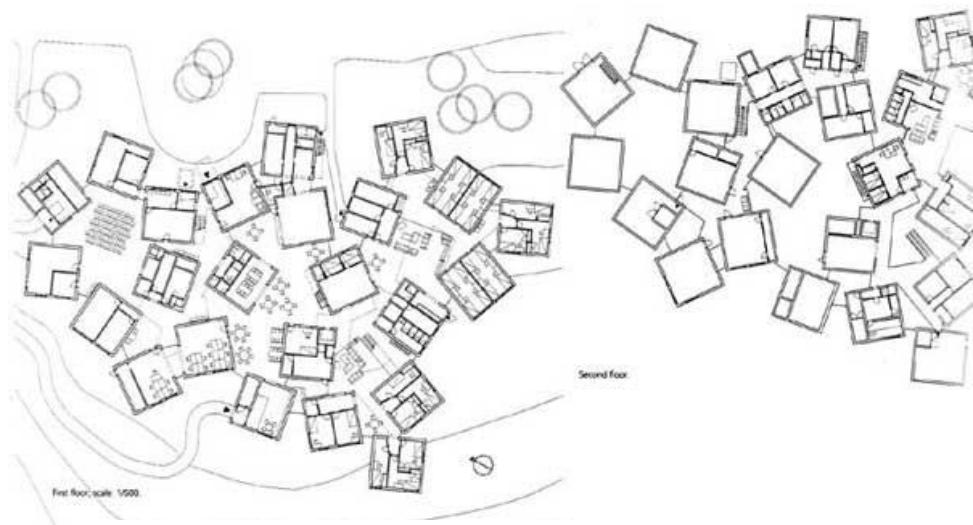
La création de lien entre les différents espaces permet aux usagers de communiquer entre eux et donc de vivre ensemble. Néanmoins pour pouvoir vivre de façon agréable dans un lieu, il faut des espaces collectifs de rencontres mais aussi des espaces privés. Il s'agit donc de gérer la qualité des espaces et la circulation entre ceux-ci.

Cet aspect a particulièrement bien été traité dans le centre psychiatrique pour enfants d'Hokkaido au Japon imaginé par Sou Fujimoto. Le but était de proposer à la fois l'intimité d'une grande maison mais aussi la variété de la ville. Pour répondre à la complexité du programme, le projet est conçu selon 24 boîtes disposées aléatoirement sur le site mais regroupées sous une toiture commune qui les relient. Ces boîtes génèrent différents types de lieux :

- des espaces semi-privés où il est possible de se regrouper en petite communauté ;
- des espaces collectifs en double hauteur utilisés pour différentes activités ;
- des espaces privés superposés sur deux niveaux accueillant les chambres des résidants.



*Photographie extérieure du centre psychiatrique pour enfants d'Hokkaido,  
Sou Fujimoto*



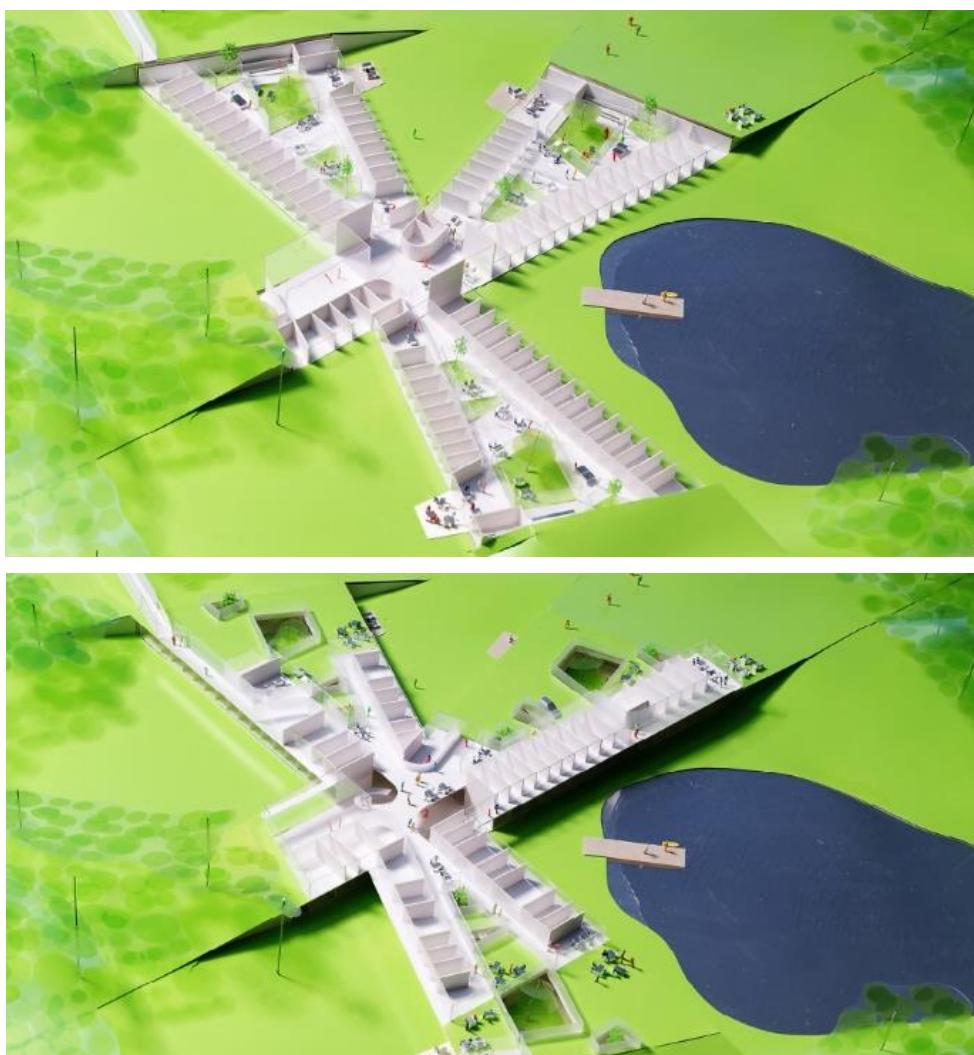
*Plan du centre psychiatrique pour enfants, Sou Fujimoto, Hokkaido*

Etre séparé mais toujours en contact devient alors compatible. L'agencement de ces boîtes est fait de façon à laisser la plus grande liberté possible à l'appropriation. Concevoir ces lieux comme des grandes maisons est rassurant pour les résidents notamment dans les centres d'accueils spécialisés.



*Photographie intérieure du centre psychiatrique pour enfants d'Hokkaido*

Il est aussi important de séparer les espaces selon leurs fonctions (résidentielles, administratives) afin d'améliorer le fonctionnement et la vie à l'intérieur du bâtiment. Cette séparation doit se faire discrète et doit être compréhensible par les usagers. On peut par exemple citer l'hôpital psychiatrique d'Elseneur, imaginé par PLOT en 2005. Ce bâtiment se déploie selon un plan en flocon de neige, où chacune des fonctions a sa propre unité et est en lien avec le paysage. Ce plan permet de centraliser les circulations autour d'un même lieu et en même temps de distinguer chaque aile. C'est plus facile pour circuler et atteindre facilement sa destination.



*Photographie de la maquette du centre psychiatrique, Elseneur (Danemark),  
PLOT, 2005*

## II/ L'accessibilité physique : un espace facile à pratiquer physiquement

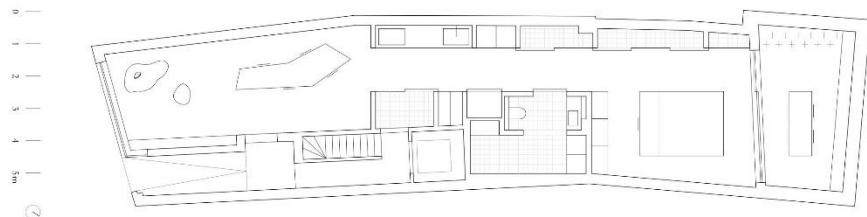
Les personnes à mobilité réduite ont besoin de larges espaces de circulation dégagés de tout obstacle. C'est pourquoi la loi a mis en place des normes. Celles-ci, lorsqu'elles sont appliquées, créent des espaces agréables à pratiquer pour les personnes en fauteuil, mais aussi pour les personnes valides qui peuvent le pratiquer sans se soucier de la physique du lieu.

La maison BalHouse de Terry et Terry Architecture intègre parfaitement ces principes avec un traitement particulier du seuil des baies vitrées. Celle-ci sont complètement intégrées dans le sol, il n'y a pas de démarcation entre l'intérieur et l'extérieur.



*Photographie de la BalHouse, Terry & Terry Architecture, montrant le lien entre intérieur et extérieur.*

Dans la même idée, l'extension de la maison, appelée Loft MM par Ct Architects, est conçu dans un espace très longiligne. Il a donc fallu imaginer l'espace différemment et intégrer toutes les fonctions dans un espace exigu de 3m de largeur pour 25m de longueur. Il est difficile d'imaginer une circulation adaptée pour les personnes à mobilité réduite en plus des espaces d'eau adaptés. Les architectes ont fait le choix de les intégrer dans un placard longeant le couloir. Ainsi, aucun obstacle ne vient perturber l'espace. Les normes sont respectées dans un espace qui, de premier abord, n'aurait pas pu accueillir des personnes handicapées si on tient des difficultés d'aménagement liées à l'accessibilités.



Photographie et Plan du Loft à Bilzen (Belgique), CT Architects



Les circulations verticales sont des espaces tangibles, où il y a de nombreux risques de chutes, voire impraticable, pour les personnes en situation de handicap.

L'ascenseur est un moyen de rendre accessible les différents étages. A la base conçu pour transport de marchandises, les ascenseurs ont vite servi pour le déplacement des individus. Un des meilleurs exemples d'insertion de ce principe dans l'espace aussi bien physique que social est l'élévateur du Louvre.(voir ci-contre)



*Photographie de l'escalier et l'élévateur du Hall d'entrée du Musée du Louvre Paris*

Mais il y a d'autres possibilités. Dans ce sens, les rampes sont des espaces plus accessibles. Concevoir une rampe, c'est prévoir un espace suffisamment important pour respecter les normes qui imposent un pourcentage de pente maximum.

On peut notamment admirer la qualité de la rampe imaginée par Rieulf Ramstad Arkiteker à Finnmark. Située sur le bord d'une route touristique assez fréquentée, l'enjeu de cette rampe est à la fois de proposer une pente praticable pour une personne en fauteuil roulant mais aussi de modifier l'allure du visiteur. Cet objet a pour but de le sensibiliser à l'écoute, à l'observation de la nature, comme les aurores boréales que l'on peut observer à cet endroit à la fin du printemps et au début de l'automne.



*Photographie de la rampe du circuit touristique de Finnmark, Rieulf Ramstad Arkiteker*

Par ces projets, on peut constater que concevoir pour des personnes en fauteuils roulants, ce n'est pas seulement prévoir des espaces de débattements et faire des rampes. C'est surtout faire des espaces sans obstacles, praticable physiquement pour permettre la déambulation. L'ensemble est permis par la bonne mise en œuvre des matériaux.

### **III/ Les matériaux : plus qu'une construction, un espace vivant.**

Dans un projet architectural, on parle souvent de la qualité des matériaux. Cette qualité fait souvent référence à l'esthétique et à l'aspect visuel de la matière. Au-delà de l'esthétique, les matériaux permettent de vivre autrement l'espace. Percevoir un lieu en ayant « les yeux au bout des doigts » est une expérience complètement différente que l'on pratique rarement car la vue prime sur le toucher. Concevoir un espace selon ces matériaux permet de créer des espaces différents : multi-sensoriel et plus stimulant pour les usagers du lieu. On peut observer dans de nombreux projets que l'aspect brut naturel des matériaux est souvent préféré à une finition superficielle des surfaces. Plusieurs exemples sont visibles comme la rampe de la route nationale de Finnmark fait en béton laissé brut pour mettre en valeur le travail de courbes et de mise en œuvre du matériau.



Dans le Level Centre de Rowsley, imaginé par Clash Architects à Derbyshire, les architectes ont repris le matériau typique de la région, la brique, en la mariant à du zinc afin de mieux intégrer l'édifice dans le paysage. L'intégration dans le paysage est un aspect important à traiter pour créer un cadre de vie rassurant et stimulant.



Dans le foyer d'accueil médicalisé de Limay, conçut par AZC Architectes, une toiture végétalisée vallonnée et des façades en pin massif permettent d'assurer une parfaite intégration dans le paysage mais aussi d'apporter un caractère familial et serein à l'ensemble du projet.



*Photographie extérieure du foyer d'accueil médicalisé de Limay, AZC Architectes*

Le traitement de l'espace extérieur est aussi important que l'espace intérieur. Dans l'hôpital psychiatrique d'Elseneur, l'espace a été pensé de façon à ne pas reproduire l'ambiance typique des hôpitaux aux matériaux artificiels(linoleums, faux-plafonds) en mettant l'accent sur un aspect naturel de la mise en œuvre des matériaux. En effet, le sol est laissé en béton brut et les murs sont composés de bois et de verre.



*Photographie intérieure de l'hôpital psychiatrique d'Elseneur*

On peut observer l'importance de l'intégration de la nature de différentes façons dans ces projets. Comme nous l'avons vu au travers des matériaux, il s'agit dorénavant de s'intéresser aux ouvertures et aux vues qu'offrent ces projets en lien avec la nature.

#### **IV/ Ouverture sur l'extérieur : stimuler le regard pour mieux évoluer.**

Le premier critère de qualité d'un espace repose sur son pourcentage d'ouverture sur l'extérieur. Il est aussi important pour les personnes valides que pour les personnes en situation de handicap.

La gestion des ouvertures sur l'extérieur permet de créer des ambiances différentes. Elles peuvent permettre de garder un contact social avec la société lorsque qu'elle est orientée sur la rue, l'espace est alors protégé et connecté visuellement à l'espace social. Le projet de la Room Room House de Takeshi Hosaka a traité cet aspect par une multiplication d'ouverture sur la rue.



*Photographie depuis la rue de la Room Room House de Takeshi Hosaka*

L'Unité Sowa à Saltama, quant à elle, est composée de trois bâtiments largement ouverts les uns sur les autres. Cette disposition permet aux usagers de se voir entre eux. L'espace est continu visuellement mais coupé fonctionnellement. Cette continuité de l'espace est notamment utilisée pour permettre au personnel de santé de surveiller les patients sans que ceux-ci ne se sentent constamment observés. Ils sont ainsi libres de vivre de façon autonome dans un espace protégé.



*Photographie extérieure de l'Unité Sowa, Saltama*

Cette notion de protection est intéressante, car nécessaire surtout pour les personnes handicapées mentales. On ne sait pas comment ils peuvent réagir, il s'agit donc de concevoir des espaces ouverts où il est possible d'anticiper les différents dangers. C'est pourquoi on trouve de nombreux projets dans lequel des patios viennent s'intégrer au bâtiment.

La Maison d'Accueil Spécialisée de Dommartin-lès-Toul, imaginé par l'Atelier Martel possède un plan simple de base carré. Le bâtiment offre pour chaque résidants une vue sur l'extérieur qui lui est propre. Ces vues sont soit sur l'environnement extérieur très vert, soit sur des patios plantés dans le bâtiment. Quatre patios sont disposés aux extrémités de l'édifice. Chacun d'eux a une identité différente et assure une fonction unique. Le patio qui se situe à l'entrée entre la cafétéria et la salle d'activité, est plutôt un espace pour courir, sortir, pratiquer des activités à l'extérieur tout en étant à l'intérieur. Il y a un patio potager, destiné à stimuler les résidents pour leur apprendre à faire des choses par eux-mêmes. Les deux autres patios sont simplement plantés, ils font les séparations entre les ailes du bâtiment.



*Photographie extérieure des patios plantés de la MAS de Dommartin-lès-Toul*

Ces espaces sont plutôt visuels contrairement aux espaces extérieurs situés entre les ailes de l'hôpital psychiatrique d'Elseneur que les patients peuvent s'approprier. De cette façon, ils peuvent se sentir presque comme chez eux et vivre ensemble.



*Photographie sur les patios habités par les usagers du centre psychiatrique d'Elseneur, PLOT*



Plus que des lieux de repos en lien avec la nature, celle-ci est parfois utilisée comme moyen d'apprentissage. La Hazelwood School serpente entre les arbres d'une zone classée de Glasgow. La nature est partout dans ce projet, il est conçu pour stimuler le déplacement par les vues et la forme due à la nature. Des boîtes viennent parfois obstruer les vues sur l'extérieur poussant le résidant à poursuivre son chemin dans le bâtiment. L'espace produit est à la fois rassurant et stimulant. Il s'agit de

limiter toutes les sources d'anxiété pour favoriser le développement de l'enfant. Les salles de classes sont éclairées en claire-voie afin de limiter les perturbations extérieures et aider la concentration. Néanmoins, elles s'ouvrent toutes sur un espace extérieur utilisé comme des outils pédagogiques.



*Photographie intérieure d'une salle de cours et de l'espace extérieur de la Hazelwood School*

Le lien entre nature et architecture est important pour le bien-être des usagers. Le centre de rééducation Groot Klimmendaal à Arnhem, conçu par Architecten Bureau Koen van Helsen est implanté lui aussi dans une zone forestière. Alliant porte-à-faux et transparencies, le bâtiment se fond dans le paysage environnant si bien qu'il ne donne pas l'impression d'être un équipement de santé. Le but de l'architecte était justement de faire oublier la fonction du bâtiment pour privilégier les qualités spatiales et environnementales du site, l'idée étant qu'un environnement stimulant favorise le bien-être des patients et produit un effet positif sur leur guérison.



*Photographie intérieure du Rehabilitation Center Groot Klimmendaal, Arnhem,  
Architecten Bureau Koen van Helsen*

La contrepartie de concevoir des bâtiments avec de larges ouvertures sur le paysage est qu'il faut gérer l'apport de lumière et l'ambiance sonore.

## V/ Lumière et sons : entre avantages et inconvénients.

L'ambiance d'un lieu est très importante pour le bien-être des habitants. Elle se compose en fonction de la lumière et du son.

La lumière est importante pour permettre une bonne vision de l'espace, en particulier pour les personnes malvoyantes qui ont besoin de percevoir les reliefs au travers des ombres. Malgré tout, il faut éviter tout risque d'éblouissement. Pour les personnes sourdes, la lumière est un outil utile comme un moyen d'alerte de danger, notamment aux niveaux des alarmes. En ce qui concerne les personnes aveugles, c'est le son qui est le plus important.

Une multiplication de sources sonores est une pollution et une source de stress. Le son est un moyen de repère pour les personnes malvoyantes : un fleuve ou une route passante sont des sources sonores de l'espace. Le son est ainsi la première source d'information pour les personnes malvoyantes.

L'ambiance lumineuse et sonore est un confort pour les personnes valides alors que l'on constate que pour les personnes déficientes sensorielles ce sont des besoins vitaux pour évoluer dans l'espace.



*Photographie intérieure du couloir de la Hazelwood school avec l'apport de lumière en claire voie*

Comme dans tous les programmes, on peut penser à la valeur ajoutée du bâtiment et apporter des dimensions supplémentaires aux fonctions du bâtiment. En ce qui concerne la MAS de Toul, une artiste est intervenue dans la conception de la façade et des tapisseries. Les façades rappellent les premières tablettes qui parlent de l'épilepsie. Dans cet établissement, une salle est spécialement agencée pour développer les sens des résidants. Cette volonté de valeur ajoutée se retrouve aussi dans Musholm à Korsor, conçu par AART architects. Le projet est un bâtiment accueillant des personnes handicapées. Ce projet est une extension du centre Musholm, elle se compose d'une grande salle de sport, qui intègre en son périmètre une rampe d'activités proposant aux visiteurs, handicapés ou non, de se défier physiquement. Le long de cette dernière, s'alterne des plates-formes de détente et des installations sportives incluant par exemple un mur d'escalade praticable pour personnes en chaise roulante. Basée sur les activités multiples qu'offre « la rotonde du sport », l'extension du Centre Musholm a renforcé la réputation du lieu comme étant celui ayant établi de nouveaux standards d'accessibilité inédits et qui invite les personnes valides ou non à jouer, participer et créer de nouvelles relations.

Il est possible de créer des espaces plus qu'adaptés, stimulants pour les usagers. L'architecte en imaginant des lieux de vie ne se rend pas forcément compte de ce qu'il peut créer au sein de la vie de ses personnes. Par son intervention, il peut aider à la guérison, stimuler le mental, apaiser. Ce sont des moyens simples à mettre en place qui font grand effet sans grand moyens. Ces édifices nous permettent de nous rendre compte qu'une bonne conception permet de créer des espaces accessibles et agréables à vivre pour tous. Alvar Aalto disait : « Chaque solution est d'une manière ou d'une autre le résultat d'un compromis que l'on trouve en étudiant les points faibles de l'homme. »

## Conclusion

La date du 1<sup>er</sup> janvier 2015 est révolue, l'échéance de l'accessibilité est déjà dépassée. Les objectifs définis par la loi du 11 février 2005 ne sont pas clairement atteints. Mais ils ne sont pas pour autant un échec, cette loi a eu le mérite de mettre l'accent sur un problème social qui ne date pas d'hier.

On a pu observer que cette question de l'accessibilité est présente depuis de nombreuses années dans les textes de lois français mais aussi mondiaux. Certes, dans certains pays, elle est mieux traitée que d'autres mais la France a encore beaucoup de chemin à parcourir pour réussir à les égaler, voire les dépasser.

On pourrait reprocher à cette loi la façon dont elle a été mise en place. Même si elle pose les bases techniques en ce qui concerne l'accessibilité, elle les freine tout autant. La loi a été présentée de façon plus technique que pédagogique. Les professionnels du bâtiment, les concepteurs sont obligés d'appliquer ses lois de façon systématique pour être en conformité avec la loi et obtenir le droit de construire. A terme, on se rend compte que l'on oublie le but ultime de cette loi : l'accès à un bien, à des services, à des activités pour tous. Ce dispositif est vécu d'autant plus comme une contrainte plutôt qu'une réelle volonté de changer le monde. Le problème majeur reste une difficulté de communication entre tous les acteurs de cette loi. Les politiciens définissent des lois que les architectes ne peuvent appliquer, ces lois sont pour des individus qui ont des besoins différents et qui évoluent constamment.

Il aurait peut-être été bénéfique, au lieu de créer des normes identiques à chacun, d'avoir conscience de tous les enjeux physiques, mais aussi sociaux. Il est impossible de faire un espace adapté pour tous, chaque individu a des capacités et des besoins différents, alors pourquoi faire une norme unique ? Il faudrait, en effet, prévoir des possibles ajustements, des évolutions. Néanmoins, un bâtiment ne reste pas figé dans le temps, il a plusieurs vies et doit donc s'adapter à son époque et/ou à sa fonction.

Tout comme nous, notre corps, nos besoins changent selon notre âge, notre mode de vie. Un homme doit pouvoir d'un bout à l'autre de sa vie, atteindre, conserver et développer ses capacités à vivre sa vie. On considère trop souvent que cette loi ne sera utile que pour une minorité de personnes alors qu'à terme, nous serons tous concernés. Et si nous nous mettions à la place de ceux qui le vivent quotidiennement, nous nous rendrions compte qu'il est important de réaliser des ajustements dans notre quotidien pour toutes personnes puissent vivre ensemble.

Faire ce mémoire m'a permis de me rendre compte de tous les avantages dont je pouvais bénéficier. Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de l'éducation, de l'accès à la culture qui est vraiment un vecteur social important dans la vie d'un individu. J'ai rencontré de nombreuses personnes en situation de handicap qui étaient à même de me parler de ce qu'elles vivaient. De par leur vécu, elles ont été capable de m'expliquer ce par quoi elles étaient passées et comment elles parviennent aujourd'hui à vivre leur handicap. Ce que j'ai pu constater c'est que les nombreuses avancées technologiques, les aides qu'elles reçoivent, ont réellement permis d'améliorer leur vie. Grâce à cela, elles ont pu s'ouvrir au monde et sortir de chez elles. Cela peut sembler peu pour une personne valide et pourtant moralement et physiquement, cela peut tout changer. C'est pour ces raisons aussi que la loi met l'accent sur la participation citoyenne aux activités sociales, parce qu'elles sont vecteurs d'évolution.

Pour rédiger ce mémoire, j'ai été aussi au contact d'associations qui viennent en aide aux personnes handicapées. Ces associations auront comme rôle d'informer les personnes en situation de handicap sur leurs droits et sur les moyens d'améliorer leur

quotidien. Egalement, de nombreuses nouvelles technologies permettent dorénavant de rendre la vie plus agréable à tous, malheureusement parfois c'est mal communiqué, si bien que les principaux concernés l'ignorent. C'est un travail de sensibilisation à effectuer partout et ensemble.

Nous sommes tous concernés par le handicap. J'ai pu notamment l'observer tout au long de cette année. A l'évocation de ce sujet, mes interlocuteurs s'interrogeaient, me posait de multiples questions.... Ce sujet est actuel grâce à la publication de la loi mais également par son côté « intrigant » voire tabou. De par mes propos et mes interventions, j'ai réussi à sensibiliser mon entourage au handicap. Cela les a poussés à regarder le monde différemment et nombreux sont ceux qui se sont rendus compte que le handicap se trouve partout, bien qu'on n'y porte pas forcément attention. Ces adaptations nous accompagnent au quotidien et nous permettent d'améliorer notre cadre de vie.

Concevoir en lien avec le handicap, c'est mettre en évidence des besoins utiles à tous. Par exemple, une pente trop forte et longue va nous fatiguer alors qu'une rampe correctement dimensionnée va permettre de limiter l'effort physique. Les repères podotactiles pour les personnes aveugles peuvent être également utiles pour tout individu, dont elles pourraient compenser l'inattention. Pour nous repérer dans l'espace, les pictogrammes et les textes écrits sont des indicateurs qui nous guident vers notre destination. Enfin, il est évident qu'il faut composer l'espace en fonction de la lumière et des matériaux pour créer des ambiances chaleureuses, douces et agréables. Nous vivons dans une ambiance plus que dans l'espace qui la contient. Concevoir pour des personnes en situation de handicap ne diffère pas de concevoir pour des personnes valides, on revient aux bases de l'architecture pure et dure : concevoir un espace fonctionnel à l'aide de matériaux mis en œuvre de tel façon à créer une ambiance, à apporter de la lumière afin de créer un lieu agréable au toucher, à entendre, à voir, à vivre tout simplement.

Tadao Ando disait : « La confrontation avec une œuvre exceptionnelle nous fait mieux entendre qu'un très long discours, quantité de choses précèdent le langage et cela concerne même les domaines invisibles à l'œil. Au cours de mes voyages, j'ai mille fois entretenu de tel dialogues en marchant, en touchant, et je considère que c'est ainsi que j'ai appris l'architecture. »

Il ne faut pas oublier qu'une personne handicapée dans un environnement accessible est une personne valide. A contrario une personne valide dans un environnement non accessible est une personne handicapée. Là-dessus, la diversité des expériences de l'espace est intéressante : Les personnes aveugles peuvent nous renseigner sur l'ambiance qui règne dans un lieu, les personnes sourdes sur l'esthétisme du lieu, les personnes à mobilité réduite sur l'organisation physique du lien, et enfin les personnes en fauteuils roulants ont un point de vue différent du nôtre de par leur handicap. Les personnes handicapées vivent dans des espaces conçus par des individus qui ne sont pas conscients de leurs besoins, alors pourquoi leur permettre de concevoir leur espace, qui pourrait à terme devenir des généralités. Finalement nous formons un tout, une société unique composée d'individus tous différents et pourtant vivant ensemble.

Dans ma pratique future, je souhaiterais développer ce que j'ai appris au travers de ce mémoire et idéalement l'appliquer dans ma pratique architecturale. Ma volonté serait même de pousser la théorie, jusqu'à la pratique, à savoir travailler en lien avec ces personnes handicapées afin que leur ressenti serve à créer des espaces plus agréables à vivre.

Créer un espace ensemble et pour tout le monde.



# **Sources primaires :**

## **Texte de loi :**

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

## **Plans d'architectes :**

Hôpital psychiatrique - Elseneur (D) - PLOT (Bjarke Ingels + Julien de Smedt) (2005)

Centre de rééducation psychiatrique pour enfants - Hokkaido (J) – Sou Fujimoto (2006)

Hazelwood School - Glasgow (UK) - Alan Dunlop Architects (2008)

Room Room - Itabashi Tokyo (J) – Takeshi Hosaka (2010)

Bal House - Santa Margarita (Californie, USA) -Terry & Terry Architecture (2011)

Loft MM - Bilzen (B) - CT Architects (2012)

Maison d'Accueil Spécialisée - Dommartin-lès-Toul – Atelier Martel (2014)

## **Entretiens :**

Entretien entre Christiane Ney, personne aveugle et Emeline Basselin, étudiante à l'ENSA Nancy à Moulins-Lès-Metz dans le domicile de Mme Ney, le 7 novembre 2015, en présence de son chien guide Faya.

Entretien entre Elodie Heude, une personne aveugle et Emeline Basselin, étudiante à l'Ensa Nancy, en présence de son petit-ami et de ses chiens le 24 novembre dans son logement.

Entretien entre Chantal Baguet et Emeline Basselin le 26 novembre 2016 dans son logement en présence de son mari et de son chien

Entretien téléphonique entre Marc Chassin, architecte DPLG de l'atelier Martel et Emeline Basselin, étudiante à l'Ensa Nancy, réalisé au téléphone le 27 octobre 2015 à propos de la réalisation de la MAS de Dommartin-lès-Toul.

Interview de Joël BASSELIN, parents d'un enfant de la MAS et intervenant dans des réunions sur le handicap dans son entreprise

Interview de Dominique PETIT, architecte DPLG et Emmanuel PETIT, architecte DPLG travaillant au sein de l'agence Trame Architecture à Bouxières-aux-Dames.

## **Sources secondaires :**

### **Ouvrages :**

- Patrick Grépinet, *Concevoir un bâtiment accessible aux personnes handicapées*, collection Méthodes, Editions le Moniteur, 2008
- Louis-Pierre Grosbois, *Handicap et Construction : Conception universelle de l'accessibilité*, 10<sup>ème</sup> édition, Editions le Moniteur, 2015
- Dominique Ferté, *L'accessibilité en pratique : De la règle... à l'usage*, Editions le Moniteur, 2008
- David Le Breton, *Sociologie du corps*, Presse Universitaire de France, Collection Que sais-je ? 2012

### **Articles :**

- « *Accessibilité : architectes et handicapés, même combat* », Le Moniteur, ÉricLeysens, 20 septembre 2012
- « *Rendre accessible tous les ERP existants avant 2015 : mission impossible* » Le Moniteur, Éric Leysens, article du 12 septembre 2012
- « *Simplification des normes accessibilité : le décret et les arrêtés publiés* », Le Moniteur, 28 décembre 2012

### **Mémoire :**

- Namat Bazaz Jazayeri, « *Architecture Handicapée* », Ecole d'Architecture de Nantes, sous la direction de Daniel Pinsons, 1987
- Jean-Yves MORESVE, « *L'Architecture des cinq sens* », ENSA Nantes sous la direction de Charles MOYON, 1982
- Kataryna PAZUR AUBINEAU, « *Sentir pour voir : Déficience visuelle et Habitat* », ENSA Nantes, sous la direction de Philippe MACHENAUD, 1997
- Alexandra INTERING, « *La mise en accessibilité des établissements recevant du public existant : Dialogue entre architecte et commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité* » ENSA Strasbourg, 2010

### **Sites internet :**

Site du Comité national pour la promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes : [www.cnpsaa.fr/accessibilite](http://www.cnpsaa.fr/accessibilite)

Site du handicap : [www.handicap.fr](http://www.handicap.fr)  
Agence Accès Handicap : [www.acces-handicap.fr](http://www.acces-handicap.fr)  
Réglementation : [www.accessibilite-batiment.fr](http://www.accessibilite-batiment.fr)  
Equipements pour l'accessibilité : [www.eo-guidage.com](http://www.eo-guidage.com)  
Textes de lois : [www.Legifrance.com](http://www.Legifrance.com)  
Site de la vie publique : [www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/](http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/)  
Site de l'Handipôle : [www.handipole.org/spip.php?article582](http://www.handipole.org/spip.php?article582)  
Site de Handicap infos, consulté le 04 mai 2016 : <http://www.handicapinfos.com/>  
Terra Femina, article sur le handicap et l'emploi, les bons élèves à l'étranger,  
consulté le 04 mai 2016 : <http://www.terrafemina.com/emploi-a-carrieres/actu/articles/580-handicap-et-emploi-les-bons-eleves-a-letranger-.html>  
Histoire de la législation dans le monde :  
[http://www.regionofwaterloo.ca/en/regionalGovernment/resources/DOCS\\_ADMI\\_N-1292073-v1-Historical\\_Timeline\\_for\\_People\\_with\\_Disabilities.pdf](http://www.regionofwaterloo.ca/en/regionalGovernment/resources/DOCS_ADMI_N-1292073-v1-Historical_Timeline_for_People_with_Disabilities.pdf)

### **Fiches techniques :**

Nadia Sahmi-Longé, « Accessibilité... Concevoir autrement » Mutuelle des architectes français assurance, septembre 2007

### **Conférences :**

Conférence de Isabelle Chauvel « *Déficiences visuelles : les comprendre pour mieux concevoir* », Avril 2013, réalisé à l'Ensa Nancy dans le cadre du cours de projet, Franck Besançon.

### **Exposition :**

MAV, Maison de l'Architecture et de la Ville, Nord pas de calais « Quand l'Architecture efface le handicap » du 14 avril 2015 au 20 juin 2015.





# Handicap et Architecture :

## Vers une conception universelle ?

### Partie 2 : Annexes

Emeline BASSELIN

# **ANNEXES**

# **Sommaire :**

## **Textes intéressants :**

Extrait du texte de David Le Breton, Sociologie du corps sur le corps handicapé

## **Entretiens :**

Christiane Ney, personne aveugle

Elodie Heude, personne aveugle

Chantal Baguet, personne aveugle

Dominique Petit, Architecte DPLG

Emmanuel Petit et Joel Basselin, Architecte DPLG et Spécialiste Handicap

Marc Chassin, architecte DLPG de la MAS de Dommartin-lès-Toul

Directeur de la MAS

## **Références architecturales :**

Hôpital psychiatrique - Elseneur (D) - PLOT (Bjarke Ingels + Julien de Smedt) (2005)

Centre de rééducation psychiatrique pour enfants - Hokkaido (J) – Sou Fujimoto (2006)

Hazelwood School - Glasgow (UK) - Alan Dunlop Architects (2008)

Room Room - Itabashi Tokyo (J) – Takeshi Hosaka (2010)

Bal House - Santa Margarita (Californie, USA) -Terry & Terry Architecture (2011)

Loft MM - Bilzen (B) - CT Architects (2012)

Maison d'Accueil Spécialisée - Dommartin-lès-Toul – Atelier Martel (2014)

## **Articles :**

« *Accessibilité : architectes et handicapés, même combat* », Le Moniteur, Éric Leysens, 20 septembre 2012

« *Rendre accessible tous les ERP existants avant 2015 : mission impossible* » Le Moniteur, Éric Leysens, article du 12 septembre 2012

**David Le Breton, *Sociologie du corps*, Presse Universitaire de France, Collection Que sais-je ? 2012, p 92, VI Le corps handicapé**

La relation sociale nouée avec l'homme souffrant d'un « handicap » est un analyseur fructueux de la façon dont un groupe social vit sa relation au corps et à la différence. Or, une forte ambivalence caractérise les relations que nouent les sociétés occidentales avec l'homme souffrant d'un handicap. Ambivalence que celui-ci vit au quotidien puisque le discours social lui affirme qu'il est un homme normal, membre à part entière de la communauté, que sa dignité et sa valeur personnelle ne sont en rien entamées par sa conformation physique ou ses dispositions sensorielles, mais en même temps, il est objectivement marginalisé, tenu plus ou moins hors du monde du travail, assisté pour les aides sociales, mis à l'écart de la vie collective du fait de ses difficultés de déplacement et d'infrastructures urbaines souvent mal adaptées. Et surtout toute sortie, quand il l'ose, est accompagnée d'une myriade de regards, souvent insistant, regards de curiosité, de gêne, d'angoisse, de compassion, de réprobation. Comme si l'homme ayant un handicap devait susciter à son passage le commentaire de passant.

Nos sociétés occidentales font du « handicap » un stigmate, c'est-à-dire un motif subtil d'évaluation négative de la personne. On parle d'ailleurs à son égard de « handicapée », comme s'il était son essence d'homme d'être un « handicapé » plutôt que d'« avoir » un handicap. Dans la relation avec lui s'interpose un écran d'angoisse ou de compassion dont l'acteur valide s'efforce bien entendu de ne rien révéler. « On demande à l'individu stigmatisé, dit E. Goffman, de nier le poids de son fardeau et de ne jamais laisser croire qu'à le porter, il ait pu devenir différent de nous ; en même temps, on exige qu'il se tienne à une distance telle que nous puissions entretenir sans peine l'image que nous nous faisons de lui. En d'autres termes, on lui conseille de s'accepter et de nous accepter, en remerciements naturels d'une tolérance première que nous lui n'avons jamais tout à fait accordée. Ainsi, une acceptation fantôme est à la base d'une normalité fantôme. »<sup>10</sup> Le contrat tacite qui préside à la rencontre entre un homme ayant un handicap et un homme « valide » tient de le fait de s'accorder mutuellement à faire semblant que l'altération organique ou

---

<sup>10</sup> E. Goffman. *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Paris, Minuit, 1975 (trad. Franç.) A Blanc *Le handicap ou le désordre des apparences*, Paris, Armand Collin 2006.

sensorielle ne crée aucune différence, aucun obstacle, même si l'interaction est secrètement obsédée par ce point qui prend parfois une formidable dimension.

Dans les conditions ordinaires de la vie sociale, des étiquettes de mise en jeu du corps régissent les interactions. Elles circonscrivent les menaces susceptibles de venir de ce que l'on ne connaît pas, elles jalonnent de repères rassurants le déroulement de l'échange. Le corps ainsi dilué dans le rituel doit passer inaperçu, se retrouver chez l'autre, comme dans un miroir, ses propres attitudes et une image qui ne le surprenne pas, ni ne l'effraie. Nous l'avons vu, l'effacement ritualisé du corps est socialement de mise. Celui, qui de manière délibérée ou à son corps défendant déroge aux rites qui ponctuent l'interaction suscite la gêne ou l'angoisse. La régulation fluide de la communication est rompue par l'homme tributaire d'un handicap qui saute trop facilement aux yeux. La part d'inconnu devient difficile à ritualiser : comment aborder cet homme assis dans un fauteuil roulant ou au visage défiguré ? Comment réagira à l'aide éventuelle l'aveugle que l'on souhaite aider à traverser ou le tétraplégique qui peine à descendre un trottoir avec un fauteuil ? Face à ces acteurs, le système d'attente n'est plus de mise, le corps se donne soudain avec une évidence incontournable, il se fait embarrassant, il n'est plus gommé par la bonne marche du rituel. Il devient difficile de négocier une définition mutuelle de l'interaction hors des repères coutumiers. Un « jeu » subtil s'immisce dans la rencontre, engendrant l'angoisse ou le malaise. Cette incertitude n'épargne pas davantage l'homme affecté d'un handicap qui s'interroge à chaque nouvelle rencontre sur la manière dont il sera accepté et respecté dans sa dignité. L'acteur disposant de son intégrité physique a alors tendance à éviter de s'infliger un malaise désagréable.

L'impossibilité qu'on puisse s'identifier physiquement à lui est à l'origine de tous les préjugés que peut rencontrer un acteur social sur son chemin : parce qu'il est vieux ou mourant, infirme, défiguré, d'une appartenance culturelle ou religieuse différente etc. L'altération est socialement transformée en stigmate, la différence engendre le différent. Le miroir de l'autre n'est plus susceptible d'éclairer le sien propre. A l'inverse, son apparence intolérable met en question un instant l'identité propre en rappelant la fragilité de la condition humaine, la précarité inhérente à toute vie. L'homme porteur d'un handicap rappelle avec une force qui tient à sa seule présence l'imaginaire du corps démantelé qui hante nombre de cauchemars. Il crée le désordre dans la sécurité ontologique que garantit l'ordre symbolique. Les réactions à son égard tissent une subtile hiérarchie de l'effroi. Elles se classent selon l'indice de

dérogation aux normes d'apparence physique. Plus le handicap est visible et surprenant (un corps déformé, tétraplégique, un visage défiguré, par exemple), plus il suscite socialement une attention indiscreté allant de l'horreur à l'étonnement et plus la mise à l'écart est nette dans les relations sociales. Le handicap, quand il est visible, est un formidable attracteur de regards et de commentaires, un opérateur de discours et d'émotions. Dans ces circonstances, la tranquillité dont peut jouir n'importe quel acteur dans ses déplacements et le déroulement de sa vie quotidienne apparaît comme un honneur, un brevet de bonne conformité. L'homme souffrant d'un handicap visible, quant à lui, ne peut plus sortir hors de sa maison sans provoquer le regard de tous. Cette curiosité sans relâche est une violence d'autant plus subtile, qu'elle s'ignore telle et se renouvelle à chaque passant croisé.

L'homme handicapé est un homme au statut intermédiaire, un homme entre-deux. Le malaise qu'il engendre tient également à ce manque de clarté qui entoure sa définition sociale. Il n'est ni malade, ni en bonne santé, ni mort, ni pleinement vivant, ni en dehors de la société, ni à l'intérieur, etc. Son humanité ne fait pas de doute et pourtant il déroge à l'idée habituelle de l'humain. L'ambivalence de la société à son égard est une sorte de réplique à l'ambiguïté de la situation, à son caractère durable et insaisissable.

**Entretien entre Christiane Ney, personne aveugle et Emeline Basselin, étudiante à l'ENSA Nancy, à Moulins-Lès-Metz dans le domicile de Mme Ney, le 7 novembre 2015, en présence de son chien guide Faya.**

[14 heures – *J'arrive au domicile de Mme Ney, je ne sais pas si elle vit seule ou si elle est des enfants, un mari. Je sonne. Une personne m'ouvre et m'accueille chaleureusement, je ne sais pas qui c'est. Est-ce que c'est elle que je dois rencontrer ou est-ce que Christiane m'attend dans le salon. La personne me propose un thé et une chaise. Elle me propose plusieurs sortes de thés. Je choisis.*]

Emeline – Un thé vert s'il vous plaît.

La personne – Bien, par contre, je vais vous laisser le prendre, je sais que dans ce coin-là, il y a le thé à la menthe et dans celui-là le thé vert classique.

*[Je comprends alors que c'est Christiane. Pourtant quand elle m'a ouvert, rien ne semblait laisser paraître qu'elle souffrait d'un handicap. Même quand elle marchait jusqu'à la cuisine.]*

Christiane – Chaque chose a sa place ici, tout est rangé. Et c'est moi qui range. C'est un moyen pour moi de me repérer, de trouver tout ce que je cherche facilement. Par contre, pour le ménage, c'est ma sœur qui vient une fois par semaine pour m'aider. Mais pour le reste, c'est moi qui fait tout, toute seule. D'ailleurs, j'ai dû apprendre à mon mari et à mes enfants à ne rien laisser trainer. Ce sont des pièges pour moi. De même, je ne sais pas si tu as vu, mais en hauteur, il n'y aucun obstacle. Oh si mon horloge, elle est belle non ? Mais regarde, on l'a accroché avec mon mari de sorte à ce que je puisse passer en dessous.

[...]

Il faut savoir que je suis née voyante. Puis j'ai été atteinte d'une malade du nerf optique qui m'a fait progressivement perdre la vue. J'ai perdu complètement la vue en 1977, j'avais 23 ans, j'étais mariée

depuis 2 ans et j'avais un enfant en bas âge. Ça m'a fait un coup au moral, j'étais perdue, je n'avais plus envie de rien faire. C'était très dur au début. J'étais dans l'attente de revoir un jour mais lorsque j'ai compris que ça n'arrivera pas, il a fallu se faire une raison. Ce qui m'a fait un électrochoc, plutôt celle qui m'a permis d'avancer sans qu'elle s'en rende compte, c'est ma belle-mère. En effet, elle me voyait aveugle, incapable d'assumer mon rôle de femme mais surtout de maman. Elle ne croyait pas que je pouvais faire des choses, elle disait « Laisse je vais t'aider, je vais le faire à ta place ». Elle m'énervait à me dire ça. Après tout, je suis aveugle mais il y a des choses que je suis encore capable de faire. Du coup, je lui ai demandé de prendre le petit et de partir faire des courses. Et là, j'ai fait le ménage, j'ai tout rangé. Et quand elle est rentrée, elle s'est étonnée de la propreté de la maison mais surtout que c'était moi qui avait fait ça.

Un autre exemple qui va sûrement t'étonner mais regarde ce pull [dit-*elle en montrant le pull qu'elle porte sur elle*] c'est moi qui l'ait fait. Et oui je tricote ! Bon je demande de l'aide à mon mari pour mesurer pour essayer sur moi mais c'est moi qui l'ait fait.

Emeline – C'est grâce à elle que vous avez pu vous rendre compte que vous pouviez vous débrouiller seule, mais comment ça se passe à l'extérieur ? Est-ce que vous marchez avec une canne ?

Christiane – Avant toute chose, lorsque je prévois de sortir seule, oui seule parce que avec mon mari, c'est différent, on prend la voiture. Je ne peux pas conduire, il faut donc que je prévois mon itinéraire. Maintenant avec les téléphones, c'est plus facile, on met le GPS et on est parti. Alors qu'avant, il fallait que je fasse avec des repères physiques. A ton avis, on fait comment ?

Emeline – Je ne sais pas, le nombre de pas ?

Christiane – Oui c'est vrai, on peut. Mais imagine, en plus de se concentrer sur les bruits alentours, sur les obstacles avec la canne, il faudrait qu'on compte le nombre de pas. C'est vrai que le fait d'avoir perdue la vue a amélioré ma capacité de concentration. Mais c'est

déjà assez fatigant et stressant de sortir. Non on prend des repères simples, par exemple, pour aller chez le boulanger, je sais que je dois rester sur le trottoir de gauche, traverser 4 passages piétons et après je fais quelques pas et c'est sur la droite. On se sert de repères physiques et sonores par exemple un cours d'eau etc. C'est qui est difficile aussi à l'extérieur, on ne sait pas s'il ne va pas y avoir un imprévu, des travaux. Le chien marche toujours le long des bâtiments, il nous évite les obstacles. C'est plus facile avec un chien qu'avec la canne. Le chien s'assoit à chaque intersection, passage piétons. Je ne sais jamais ce qu'il évite quand il effectue un contournement, si j'ai pas de repère sonore. Pour les marches, le chien met ses deux pattes avant sur la marche et je le sens dans le harnais que c'est différent. Elle me présente beaucoup de choses, par exemple, je peux lui demander la boite aux lettres, les poubelles, les poignées, les sièges dans le bus. Il met sa tête sur le siège pour ce que je m'assois. Pour les escaliers, il s'arrête en bas ou en haut et m'amène à la rampe. Il attend que je lui dise « En avant » pour descendre. C'est pratique les rampes, ça nous guide, ça nous dit quand on tourne etc. Le problème dans les escaliers, c'est les contremarches, parce que quand on ne voit pas, on a tendance à mettre tous les pieds et ça fait mal.

Emeline – Comment ça se passe quand vous arrivez dans un bâtiment, comment vous faites pour vous repérer ? pour savoir où vous êtes ? Quelles sensations vous percevez du bâtiment ?

Christiane – Alors quand j'arrive dans un bâtiment, j'arrive à peu près à savoir si je suis dans un grand hall ou dans une petite pièce. Si je suis dans un hall d'entrée, souvent ça résonne, en plus, il n'y a pas de meubles. En général, quand les gens me voient en position d'arrêt, les gens m'appellent « Madame ». J'identifie alors d'où vient le son, il vient de 10heures –11h et je dis au chien « en avant ». En général quand je dis ça au chien, hop il y va. Alors je ne sais pas s'ils lui font un signe ou quoi, mais en tout cas je sais qu'il y va. Après j'ai besoin de l'aide humaine, j'ai besoin qu'on me dise où aller, comment y aller. Surtout que parfois, le chien est pas admis.

[...] Maintenant dans les banques, il n'a plus personne. Alors que moi j'ai besoin de l'aide humaine. Alors j'ai une banque sur internet. L'ordinateur me dit tout, comme le téléphone qui parle. Il me dit ce qui a à l'écran, quand je frappe etc.

Emeline – Les nouvelles technologies vous ont-elles changé la vie ?

Christiane – Oh oui, c'est super, c'est une grande ouverture sur le monde, même si tout n'est pas accessible, ça nous apporte beaucoup, internet... La boite mail c'est impeccable pour communiquer avec les voyants, les non-voyants ...

Emeline – Du coup, c'est un clavier braille que vous avez ?

Christiane – Ah non c'est le même ordinateur que vous, que mon mari, avec un clavier normal mais j'ai un logiciel supplémentaire. Je ne lui dicte pas non plus. Par exemple, le téléphone, j'ai un iPhone 4s. Sur l'iPhone, il ya Siri mais l'accessibilité, ce n'est pas Siri, c'est Voice over. Et il me dit tout. Regardez [Christiane sort son téléphone, et son doigt parcours l'écran. Selon le mouvement qu'elle fait, le téléphone lui indique les applications auxquelles elle a accès. Il parle, il parle.] Il dit tout, c'est gênant parfois, mais bon. Voice over me dit les lettres que je tape, quand je tape sur espace, il me dit les mots. Je ne peux pas me servir de la souris par contre, mais je me sers beaucoup des raccourcis pour manipuler. Les raccourcis sont propres à Voice over et propre à l'ordinateur. Je dois tout apprendre, bon je sais pas tout hein.

Emeline – Par rapport à une personne valide, vous devez avoir une sacrée mémoire aussi entre les raccourcis que vous devez retenir, les itinéraires ...

Christiane – Oui c'est vrai, après il y a des choses que l'on enregistre, c'est automatique. Mais par rapport aux dates, aux agendas, il me faut de la mémoire pour me rappeler. Souvent je demande qu'on m'envoie un mail pour pouvoir le noter sur mon ordinateur, parce

que je ne me souviens pas toujours des dates. Et puis ça prend du temps par rapport à vous, il faut que je cherche.

[...]

Emeline – Pour le choix de votre maison, qu'est ce qui a primé ?

Christiane –Avant, nous habitions à Forbach. Le premier critère c'était d'habiter dans une grande ville avec des bus surtout. On voulait une maison pour les chiens, pour avoir un terrain. On allait forcément être en périphérie, mais je voulais être sur un circuit de bus. Je voulais une maison de plain-pied avec le terrain, qu'il n'y ait pas des marches partout, au cas où qu'il y ait une urgence avec le chien. Quand on a visité la maison, c'est mon mari qui me l'a décrite. Mais je me sentais oppressée parce qu'il n'avait pas fait encore de déménagement, il y avait trop de meubles. On a tout refait à notre gout avec mon mari et du coup maintenant je m'y sens bien. *[Elle se lève et me fait faire le tour du propriétaire, racontant sa vie, comment elle a choisi de changer la cuisine... Elle s'excuse parce que ça doit être le bazar, ou qu'elle n'a pas passé le balai. C'était intéressant et drôle parfois, elle avait les mêmes préoccupations de moi dans sa maison. Seule sa façon de se déplacer diffère de la mienne, sans ses chiens, elle se sert de ses mains, de ses pieds, de façon discrète pour savoir où elle met les pieds.]*

Emeline – Est-ce que vous déplacez plus avec le chien ou avec la canne ? Est-ce que vous faites avec les deux ?

Christiane – Non non c'est le chien ou la canne. C'est beaucoup plus facile le chemin avec le chien qu'avec la canne. La canne ne détecte pas tous les obstacles en hauteur. Par exemple, quand je passe le long d'un bâtiment, si les volets ne sont pas bien fermés, on peut se les prendre. Alors que le chien va les éviter. C'est comme quand on marche le long du trottoir, s'il y a une camionnette garée, on peut se prendre le rétroviseur dans la tête. Le chien arrive à anticiper 1m70-1m80. Près de l'église, il y a un saule pleureur quand c'est le printemps, il le taille c'est bon, mais quand il pousse je me prends les

feuilles dans la figure. Alors je râle après le chien, et je lui dis « attention hauteur » comme ça, à force elle fait attention.

[...]

Ce qui est bien aussi, ce sont les bandes podotactiles(podo : parce qu'on les sens avec les pieds), ou d'éveil à la vigilance. Grâce à ça, on sait si on est en sécurité ou pas, si on est sur le trottoir ou sur la route.

[...]

Il y a beaucoup d'endroits où je n'irais pas seule si je n'avais pas le chien. Par exemple le métro à Paris, je ne me vois pas dans le métro avec une canne, surtout que je suis pas une parisienne. Avec le chien, je ne sens forte, très forte. En fait, J'ai bien accepté mon handicap. Je vis avec. Je dis bien je vis avec, parce que je n'ai pas le choix. Mais je sais aussi, j'ai admis que je peux faire pleins de choses mais que j'ai toujours des limites. Et puis j'ai appris aussi à demander de l'aide. Je dis « S'il vous plait, est-ce que quelqu'un peut m'aider ? Il faut que je me rende là » Il y a toujours 3 à 4 voix qui me répondent. Les gens sont toujours prêts à aider mais ils ne savent pas comment faire. Quand je suis avec le chien, je me sens forte, à l'intérieur je veux dire. Je sais que je peux demander de l'aide et tout. Avec une canne, j'aurais plus de difficulté à le faire.

Emeline – Est-ce que vous diriez que le chien vous aide dans ces moments-là ?

Christiane – Oh oui. Je dirais que le chien est un trait d'union vers le contact social. Je dis toujours que mon chien est mon ministre des relations sociales. Il m'a vraiment permis de reprendre contact avec le monde extérieur. Quand on a un chien guide, les gens viennent vers vous, ils vous demandent comment il s'appelle, il a quel âge etc. Et ça se voit le changement est flagrant. En plus de ça, le chien m'a permis de reprendre confiance, l'assurance. Par exemple, j'ai un ami qui vient d'avoir son chien guide d'aveugle. Et on m'a dit qu'il avait changé, qu'il se tenait plus droit alors qu'avant, il se tenait vouté. Ce n'est pas la première fois qu'on me fait la remarque. Mais il avance en conquérant à ce qu'on m'a dit. Ceux qui font la demande pour avoir un chien c'est ceux qui souhaitent avancer, qui se donnent les

moyens d'avancer. Ceux qui font la demande, c'est ceux aussi qui vont sur l'informatique. Il y a vraiment un fossé qui se creuse entre ces gens-là et les autres qui font rien. Eux ils subissent leur handicap. Moi, je me dis ce qui m'arrive, ce n'est pas de ma faute mais ce n'est pas non plus de la faute de la société, donc je vais faire un effort pour que la société m'accepte. Par contre, d'autres ne feront pas cet effort, parce que c'est pas de leur faute.

Emeline – Je comprends tout à fait. Il est vrai que moi j'ai en quelque sort l'habitude de côtoyer le handicap. Ou plutôt mon frère, je sais comment l'aider. Néanmoins quand je me retrouve face à une personne en situation de handicap, je ne sais pas comment agir, comment je peux l'aider.

Christiane – Ce n'est pas compliqué, il suffit juste de lui demander. « Vous avez besoin d'aide » Vous attendez, elle va vous répondre. Si elle vous répond « Non », ce n'est pas grave, c'est pour cette fois, peut-être que la prochaine fois, elle aura besoin. Ça arrive. La dernière fois, j'étais avec mon chien sur le bord du trottoir. Je lui fais faire ses besoins dans le caniveau. Il y a quelqu'un qui vient et qui me prend le bras, et qui me fait traverser. Et je lui dis « mais je ne veux pas traverser » mais comme j'étais au bord du trottoir, ils ont cru que j'hésitais. Et quand j'en parle avec d'autres, il y en a beaucoup à qui s'est arrivé. Alors entre nous, on dit toujours que l'aveugle est fait pour être sur le trottoir d'en face. [Rires] De même, quand vous croisez une personne handicapée (peu importe le handicap) avec une personne valide, vous vous adressez à la personne valide, c'est plus rassurant pour vous. Mais pour nous ? On est infantilisé. La dernière fois, j'étais en terrasse avec mon mari pour boire un verre. Un serveur arrive et demande à mon mari « Que souhaitez-vous boire monsieur ? » Mon mari lui répond. Et là le serveur se tourne vers moi. Il ne savait pas trop quoi dire. J'avais le chien et les lunettes, j'étais identifiée comme aveugle. Il ne savait même pas me nommer. Alors il dit à mon mari « Et pour euh... ? » Du coup, mon mari se tourne vers moi et me dit « Christiane, le serveur m'a dit de te demander ce que tu voulais boire ». C'est souvent que ça arrive. C'est déjà arrivé

que mon mari dise « Elle peut vous parler, elle ne mord pas et le chien non plus ». J'ai de la chance qu'il fasse ça. Alors que quand je suis avec d'autres personnes valides, souvent elles répondent à ma place. Et ça m'énerve. Ça veut dire qu'on est inexistant, ça nous infantilise, alors qu'on est tout à fait capable de répondre. Ce qui m'énerve aussi c'est que des gens se permettent de parler de moi comme si je n'étais pas là. Par exemple, la dernière fois à l'arrêt de bus, deux femmes parlaient ensemble. Et il y en a une dit à l'autre « Quand je vois cette pauvre aveugle... » en parlant de moi. Je me suis retournée et je lui ai répondu « Et bien je ne suis même pas pauvre » C'est gênant.

En 1977, quand j'ai perdu la vue, je suis devenue très agressive. Je ne comprends même pas comment mon mari a pu me garder ! [Rire] J'étais en révolte, pourquoi moi... J'étais vraiment très agressive. Et puis avec le temps et le recul, j'ai digéré mon handicap. Aujourd'hui quand j'attends au niveau du passage piétons et qu'on me dit « Vous pouvez traverser, c'est vert », je le sais, j'ai eu le temps d'analyser mais je dis « Merci, bonne journée » alors qu'il y a 20 ans, j'aurais répondu « mais je sais ! ». Et les gens sont content de m'aider, ils ont fait leur bonne action. J'ai mûri, maintenant j'ai la confiance et le culot. Je n'hésite pas à rentrer dans les conversations quand on parle de moi. Alors qu'avant, je rentrais en disant à mon mari « Tu te rends compte, ils m'ont dit que j'étais une pauvre aveugle », ça fait mal d'entendre ce genre de remarques.

Je ne sais pas si c'est dû à la loi de 2005 mais on voit beaucoup plus de personnes handicapées qui sortent dans Metz notamment.

Emeline – Vous parlez de la loi sur l'accessibilité des bâtiments ? Elle fait un peu râler les architectes parce que parfois c'est juste pas possible de faire ce qu'elle impose et puis les montants financiers sont pas supportables pour les commerces.

Christiane – Oui c'est vrai que c'est cher. Et puis il y a l'APF<sup>11</sup>. Et eux ils ne sont pas rigides, ils ont des œillères, ils veulent tout comme tout le monde. Une fois en réunion à la mairie de Metz, c'était une réunion générale sur l'accessibilité, il y avait l'APF etc. Et eux ils ont

---

<sup>11</sup> Association des Paralysés de France

« Oui, les gens ils passent pas la porte de devant dans une église, nous aussi on veut passer par là » alors qu'il y avait la possibilité de passer sur une porte latérale avec un fauteuil roulant. Mais l'APF refuse, c'est aberrant, ils disent « Oui mais moi je veux passer comme tout le monde. » Alors moi, je lui réponds tout fort « Oui mais tu n'es pas comme tout le monde, tu es en fauteuil ! » Ça a fait un froid dans la salle. J'ai repris « Faut arrêter, on va pas casser des bâtiments historiques, tout ça parce que tu veux passer par la porte d'entrée » Ils veulent qu'on les traite comme tout le monde mais eux ne se traitent pas comme tout le monde. Sinon ils réagiraient intelligemment. Ils sont durs les APFs très durs, et c'est eux qui font que beaucoup de choses ne se font pas. J'ai une amie qui prends des risques quand elle se promène en ville, elle s'obstine à vouloir faire comme tout le monde, mais je lui dis « T'as 4 sens alors que les autres en ont 5, tu n'es pas comme tout le monde. » Elle se met en danger, elle n'est pas en sécurité alors qu'elle pourrait prendre un chemin plus sécurisé, plus adapté pour elle, qui se déplace en canne.

[...] Je finis toujours les formations de guidage que je fais en disant que le pourcentage de cons est le même partout. La cécité n'est pas une vertu, c'est juste un état. Quand j'ai dit ces deux phrases là, ça recadre un peu, les gens savent qu'ils peuvent toujours pour tomber sur des handicapés cons.

[...] Cela fait plusieurs années que je côtoie donc le vice-président de l'association dont je fais partie. Avec moi, il a un langage courant, il me dit « tiens regarde ça » et il me met un objet dans les mains. Et la dernière fois, j'étais avec Laurent, une personne récemment aveugle et lui. Donc il dit à Laurent : « Tiens t'as vu ... » et Laurent lui répond « Mais non tu sais bien que je ne vois pas ! » Du coup, il s'est dit « Mince faut que je fasse attention à la façon dont je parle avec lui, tu te rends compte », mais moi je lui ais dis « Non tu ne changes rien, c'est son problème à lui, c'est lui qui vit mal son handicap, c'est lui qui veut te faire remarquer qu'il a un problème ». Ça fait partie du langage courant, au lieu de dire « j'ai vu un tel » c'est ridicule de dire « j'ai touché un tel ».

Emeline – Je suis contente de parler de ça avec vous, parce que il y a souvent cette gêne et on ne sait pas trop ce qu'on peut dire ou pas.

Christiane – Ceux qui recadrent les voyant, c'est toujours eux qui ont un problème avec leur handicap. Ce n'est pas à vous de vous mettre mal.

[...]

Emeline – Qu'est ce qui est pour vous un espace agréable à vivre ?

Christiane – Un espace où il n'y a pas de résonnances froides.

Emeline – Comme les églises par exemple ?

Christiane – Ça dépend, il y a certaines églises où il n'y a pas le coté chaleur mais il y a le coté serein. Je ne sais pas si c'est l'implantation qui fait ça, ou les bancs en bois, les tableaux. Mais quand je rentre dans un musée ou dans un espace public, il y a des résonances froides, un peu comme métalliques et c'est ça qui fait que ce n'est pas chaleureux. Il suffirait de mettre des tapis, qui absorberait la résonance. Certains bâtiments aussi nous donnent l'impression de grandeur, c'est perturbant, on a une sensation de vide. Après moi quand je rentre dans un bâtiment, ce n'est pas pour flâner, c'est pour faire quelque chose. Mais en général, si j'ai le chien, je me déplace normalement, alors que si je n'ai pas le chien, je me déplace le long des murs, pas au milieu, pour pouvoir me repérer.

**Entretien entre Elodie Heude, une personne aveugle et Emeline Basselin, étudiante à l'Ensa Nancy, en présence de son petit-amis et de ses chiens le 24 novembre dans son logement.**

*[J'arrive à l'adresse indiquée, je suis en pleine centre-ville de Metz, il y a beaucoup de circulation. Je sonne, on m'indique que c'est dans le fond de la cour et qu'il y a deux marches pour accéder à l'appartement. Elodie m'accueille poliment, je salue son compagnon. Contrairement au logement de Christiane Ney, je m'étonne qu'il y ait beaucoup de choses sur le sol, surtout avec les propos que Christiane avait tenu.]*

Emeline – Bonjour, merci de me recevoir pour me parler de vous, comment vous vivez etc. *[J'explique mon mémoire et pourquoi je suis là, elle sourit, elle se réjouit qu'on s'intéresse aux personnes aveugles. Elle est jeune plus jeune que moi et pourtant elle semble avoir eu plus de galères que moi dans la vie, plus forte]* Alors commençons par le vif du sujet, on est chez vous, qu'est ce qui a été important pour vous dans le choix de votre logement ?

Elodie – Je n'ai pas vraiment eu de critères de sélection, je m'adapte facilement à tout. Il ne faut plus qu'il y ait des marches partout, disséminée partout. S'il y a un étage, ce n'est pas un problème.

Emeline – Vous êtes aveugle depuis longtemps ?

Elodie – Je suis aveugle depuis toute petite, j'avais un an, du coup, je considère que c'est de naissance. Je ne perçois plus rien, même pas la lumière.

Emeline – Pour sortir, je suppose que le fait d'être en ville vous facilite la vie pour vous déplacer ?

Elodie – Oui c'est vrai, j'ai l'arrêt de bus juste à côté de chez moi, c'est pratique. Avant j'habitais dans l'Oise, et il n'y avait que des transports

scolaires, un le matin et un le soir. Du coup, si je voulais sortir, je devais rester la journée en ville et c'était long et fatigant. Alors que là c'est pratique, c'est bien desservi.

Emeline – Comment faites-vous quand vous devez vous rendre dans un bâtiment public ?

Elodie – Alors si c'est dans un bâtiment que je ne connais pas, je vais avoir besoin des gens, de leur demander des choses, il n'y a pas vraiment de repères. Ce qui peut aider, ce sont les bandes podotactiles et mais aussi les systèmes sonores.

Mais quand on connaît le bâtiment, ça va être des repères. Je ne sais pas si vous savez, si on vous a expliqué, mais moi par exemple je ressens les masses. Le mur à ma droite, je vais le ressentir, par contre la table c'est trop bas, je ne la sentirais pas. Je sens certains poteaux, je sens aussi si je me tourne quand une voiture passe, ou quand je passe sous un pont. C'est des bons repères, parce que ça peut aider pour compter, pour circuler. Je ressens les vides des rues et des porches et comme ça je compte et je sais que par exemple la troisième rue à droite après avoir fait un tout droit.

Emeline – Vous savez comment vous percevez ça, par des sons... ?

Elodie – Je ne sais pas, je saurais pas l'expliquer, c'est plutôt un ressenti. On l'a plus ou moins tous mais il y a des personnes qui le développent plus que d'autres, c'est comme les sens. Il y en a qui l'ont pas du tout mais moi je sais que je l'ai beaucoup. C'est un avantage comme un inconvénient.

*[Intriguée par cette révélation, j'ai choisi de me renseigner afin de comprendre, et il semblerait que les personnes aveugles seraient plus sensibles au mouvement d'air qu'elles sentent sur les visages notamment, ce qui leur permettrait de sentir les masses. Ce pourrait être une explication possible.]*

Emeline – Un inconvénient comment ça ?

Elodie – [elle se tourne et me montre son chien qui s'approche de nous] Au début, quand j'ai eu Hélium, c'était difficile. Avant quand j'avais la canne, ce sens me servait beaucoup, mais quand on est avec le chien, c'est lui qui gère. Alors au début ce que j'avais tendance à faire, c'était de me dévier d'un côté mais lui il dévie du sens ou c'est plus pratique pour nous. Si on va tous les deux dans des sens différents, ça ne peut pas aller. J'ai donc dû apprendre à faire abstraction de mon sens et de me fier qu'au chien. C'est le chien qui dirige. Mais quand je reprends la canne, ce sens me ressert surtout quand on balaie mal. Après, quand on est avec le chien, c'est lui qui choisit le chemin. Par exemple, il n'aime pas les plans inclinés pour les personnes handicapées, lui il préfère les escaliers. Moi ça me dérange.

Emeline – Est-ce que vous lisiez le braille ?

Elodie – Oui je le connais et je le lis. Je l'enseigne même à titre bénévole à une dame qui perd la vue. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, on a plutôt tendance à le délaisser, avec les nouvelles technologies et la synthèse vocale. Il y a beaucoup de gens qui disent que ce n'est pas forcément pratique. Après, moi je trouve ça utile de le connaître pour par exemple faire les courses, les médicaments.... [Elle se lève pour me montrer un exemple de boîte de gâteaux au chocolat] regardez c'est écrit « Biscuits petits déjeuner » bon on ne sait pas à quoi c'est, mais on sait que c'est pour le petit déjeuner [Rires] Après c'est pas toutes les marques qui font ça, c'est principalement la marque Auchan. Par contre, tout ce qui concerne les allergènes etc., là il faut demander de l'aider à un voyant ou sinon c'est possible de faire les courses par internet. Là, on peut voir la date de péremption, le prix ... Parce que le prix, on l'a que à la caisse, tout comme les dates de consommation.

Emeline – Du coup, vous préférez faire les courses dans les magasins ou par internet ?

Elodie – Quand je suis avec mon copain, ça va. Mais sinon je fais partie d'une association qui m'emmène faire les courses et là c'est bien.

Emeline – Je sais qu'il y a certaines personnes qui n'aiment pas demander de l'aide, vous ça vous dérange pas ?

Elodie – Avant, j'avais beaucoup de mal à le faire Mais de plus en plus, avec le temps, j'ai plus tendance à le faire parce que c'est utile C'est quelque chose qu'on nous apprend à faire, ça ne vient pas tout seul. On l'apprend notamment quand on fait la locomotion avec la canne, on ne nous apprend pas que à nous déplacer avec la canne mais aussi à demander son chemin, ou dans un magasin « est ce que vous pouvez m'indiquer un article ? » Je sais que maintenant j'hésite plus à le faire. Après, avec le chien, c'est plus facile, les gens viennent vers nous et nous demandent s'ils peuvent le caresser etc. C'est un vecteur social.

Emeline – Ça fait longtemps que vous avez votre chien ?

Elodie – C'est mon premier chien, ça fait deux ans que je l'ai. Et ça change vraiment la vie. Je sais qu'avec la canne, moi je n'aimais pas trop sortir et avec lui, c'est mieux. Déjà ça m'oblige à sortir, mais aussi on avance plus vite, c'est plus fluide. J'ai moins peur et c'est moins fatigant. Lui, il gère les obstacles et moi les traversées. On a chacun notre travail. Maintenant, je me rends compte quand je reprends la canne, que c'est plus dur. Avant, je sortais peu, je n'aimais pas trop, je sortais souvent avec quelqu'un. Je n'allais jamais me balader.

Emeline – Comment faites-vous pour évaluer la distance ? Au nombre de pas ?

Elodie - Quand on est dans un endroit qu'on connaît, c'est plutôt un ressenti, on sait qu'on ne va pas dépasser. Dans un lieu que l'on ne

connait pas, on a pas le choix de demander à quelqu'un ou sinon de se fier au GPS du téléphone.

Emeline – Quand vous devez aller dans un endroit que vous ne connaissez pas, vous faites comment ?

Elodie – Alors si c'est dans Metz, j'essaie de me renseigner sur les noms de rue pour voir où est ce qu'il m'emmène. Mais sinon je me fie au GPS, et on verra sur le tas. [Rire] Le problème c'est principalement les traversées. On ne sait pas si le feu vient de passer au vert etc. C'est vrai qu'il y a des voitures qui nous laissent passer, mais on nous dit de pas y aller quand on nous enseigne la canne, parce qu'on ne sait pas si c'est une voiture qui ralentit, qui va se garer etc. On n'est pas en sécurité. Si c'est une route à double sens, le premier sens nous laisse passer mais on ne sait pas si le deuxième nous laissera passer.

Emeline – Quel a été votre parcours scolaire ?

Elodie – J'ai eu une scolarité normale jusqu'au collège où je suis allée dans un établissement spécialisé. Après, pour passer ma licence pro, j'étais dans un établissement normal. J'avais un ordinateur en braille pour noter les cours, les dossiers je les rendais sur clé USB ou je les imprimais. Les profs me donnaient aussi des cours sur clé USB ou ils faisaient retranscrire les choses par un service qui les transcrivait en braille ou en informatique.

Emeline – Dans quel domaine souhaitez-vous travaillez ?

Elodie – J'ai fait une licence pro Banque et Assurances. Dans l'idéal, je voudrais travailler en agence, mais les logiciels avec la synthèse vocale c'était trop compliqué. Le plus facile c'était le phoning, proposer des rendez-vous, appeler des gens leur vendre des choses, prendre des rendez-vous etc. mais bon ça me n'intéressait pas. Je préférais faire quelque chose dans le social, j'ai fait partie de

beaucoup d'associations pour sensibiliser, pour apprendre le braille, pour faire des randonnées etc. Je gère les plannings etc.

Emeline – Est-ce que vous êtes déjà allée au Centre Pompidou Metz ?

Elodie – Oui j'y suis allée à une séance spéciale, c'était des étudiants qui nous décrivaient les œuvre Les guides décrivaient les œuvres plutôt bien Mais après ça reste abstrait, on nous dit « C'est rouge, c'est bleu », moi le bleu je l'associe à la mer etc. Je saurais dire si une couleur est chaude, mais c'est ce qu'on m'a dit. Je ne sais pas si la représentation que je m'en fais correspond à la réalité. Mais bon le ressenti ne joue pas, c'est vraiment que la description.

Au niveau du bâtiment de lui-même, ça avait l'air d'être un espace vaste, du coup c'est plus difficile pour se repérer. C'est plus facile de se repérer dans un espace de rue que sur une place par exemple. Mais bon avec le chien, c'est pratique, il nous aide beaucoup, alors qu'avec la canne, on peut louper des choses, comme si y'a un escalier en plein milieu de la place, si on le sens pas, on tombe. A Metz, c'est pratique, c'est vraiment une ville adaptée avec les bandes podotactiles, le Métis et les bus ils parlent (ils disent le nom des arrêts), après j'arrive à savoir selon le temps de trajet, les grands virages, les pavés etc...

Emeline – Est-ce que comme Christiane, chaque chose a sa place ?

Elodie – Euh ... Non pas vraiment. J'essaie mais ça n'arrive pas toujours, j'essaie de le mettre dans le même coin. Mais bon, parfois il y a des choses qui cassent. Le seul truc que je ne veux pas c'est chercher trop longtemps.

Emeline – Je vais vous poser une question bête, mais je suis curieuse. Il y a une légende qui dit que comme vous avez perdu un sens, vous percevez différemment les gens. Est vrai ?

Elodie – Je ne dirais pas qu'on a des perceptions en plus par rapport à vous, mais simplement qu'on utilise différemment nos sens. On les

utilise beaucoup plus que vous. Quelqu'un qui voit, qui voudrait développer un sens, il pourrait. Pour percevoir les gens, je pense que c'est de l'intuition, mais bon selon la voix, on peut identifier si une personne est grande ou pas et chez les hommes notamment, on pourrait dire selon la résonance, s'il est gros ou pas. Mais sinon la personnalité etc. non c'est comme vous.

[...] Après, les gens changent aussi d'attitude quand ils sont en face de moi que par rapport à une personne valide.

Le copain d'Elodie – Par exemple, la première fois que mes parents ont rencontré Elodie, ils ne savaient pas comment faire. Ma mère voulait tout le temps l'aider, elle avait peur. Fin c'est normal quand on n'a jamais rencontré une personne malvoyante mais bon moi je sais qu'elle se débrouille alors je la laisse faire. Tant qu'elle ne me demande pas, je ne fais pas.

Elodie – Oui puis moi je n'aime pas qu'on me mâche le travail, je préfère essayer de me débrouiller seule, pi si j'y arrive pas, là je demande. [...] le handicap fait peur en général, fin ça dépend des gens. La dernière fois, j'étais en train de récolter des fonds pour une association au Leclerc. Et il y avait une dame qui s'est arrêté avec son enfant, et l'enfant lui demandait pourquoi j'avais un chien etc. Et du coup sa mère lui a expliqué, et je trouve que c'est bien que des parents fassent ça. Les enfants ont moins peur, ils posent plus les questions, ils ne tournent pas autour du pot, ils posent les questions comme ça leur viens, c'est vraiment naturel. On sent que les enfants s'intéressent, alors que les adultes, on sent qu'ils ont une retenue. [...] Moi j'ai eu la chance que mes parents m'ont toujours laisser faire ce que je voulais depuis toute petite dans la limite de mes capacités, par exemple je skie. [...] Pour m'habiller, j'ai un détecteur de couleur, du coup, pour assortir, je me fie à ce qu'on m'a dit au niveau des couleurs qui s'accordent. [...] Quand je fais les courses, j'aimes mes mains partout, c'est mes yeux. C'est comme vous quand vous faites les courses, vous vous dites « Tiens je vais prendre ça » en le voyant. Moi je touche c'est ma façon de découvrir des trucs. [...] De toute façon, le regard des gens vis-à-vis du handicap, c'est toujours pareil... C'est surtout de la méconnaissance en fait.

Son copain – C'est vrai que quand on prend le tram parfois, les gens nous regardaient, fin Elodie, bizarrement. Mais moi j'ai appris à passer au-dessus et à les ignorer.

Elodie –Après le problème, ce n'est pas ça. Le regard des gens n'a pas trop le changer. Je sais que les gens parlent, et parfois pas discrètement, on croirait qu'on voit mais qu'on n'entend pas non plus. Après moi je laisse passer, je passe au-dessus. Mais je sais que c'est plus dur pour l'entourage. Ça les touche en fait qu'on puisse réagir comme ça avec moi. Mais ce que mon entourage doit comprendre, c'est que les autres ne savent pas, ils connaissent pas, ils sont pas dans son domaine-là, ils ont jamais vécu avec quelqu'un d'handicapé. Si on n'explique pas au gens, ils peuvent pas savoir. Mais bon je dis à mon entourage de me laisser gérer, parce que j'ai l'habitude, c'est à moi de faire ça. Je n'hésite pas à faire valoir mes droits quand par exemple, un vigile vient me dire que j'ai pas le droit d'être avec mon chien dans le magasin. Je peux expliquer les choses. [...] Après je comprends que ça puisse toucher notre entourage. Faut pas croire ça nous touche aussi handicapé, on sait qu'on nous regarde etc... Mais si on s'arrête à ça, on n'a pas fini et on fait plus rien. On serait tout le temps démoralisé, on laisse parler les gens. On explique aux gens qui s'intéresse mais bon ça sert à rien d'expliquer aux gens qui ne changeront pas d'avis.

**Entretien entre Chantal Baguet, une personne aveugle et Emeline Basselin, étudiante à l'Ensa Nancy, en présence de son petit-amis et de ses chiens le 24 novembre dans son logement.**

Emeline – Bonjour, comme vous savez j'ai rencontré Christiane Ney et Elodie Heude, elles m'ont permis de voir différents cas. Elodie aveugle de naissance et Christiane malade depuis 23 ans.

Chantal – Moi c'est encore différent, je vois encore la lumière. C'est une maladie que j'ai depuis la naissance. Au maximum, j'ai eu 2 dixième. C'est une maladie dégénérative, au pire je pourrais ne plus voir la lumière. Mais bon quand on voit plus, on entend beaucoup plus. J'ai lu votre mail avec l'explication que vous avez écrit à propos de votre mémoire sur l'architecture. Et c'est vrai que physiquement on sent les passages de bâtiments, on sent quand il y a une chape au-dessus de nous, un balcon. Quand on voit plus, il faut bien qu'on se rattache à quelque chose. Après il y a des gens beaucoup moins sensibles c'est comme tout. On développe d'autres sens c'est sûr. Après plus ou moins différemment. Mais bon je pense que les voyants peuvent le faire. Ce serait intéressant qu'un voyant fasse le test de se bander les yeux pendant plusieurs jours, et je pense que lui aussi développerait des autres sens et s'adapterais.

Justement une journaliste a fait ça pour un reportage. Le premier truc qui l'a perturbée, c'est qu'elle voulait savoir l'heure qu'il est. Elle était perdue dans le temps, elle était décalée, elle avait faim, elle avait envie de dormir. Elle voulait se faire à manger, oui mais comment ? Il y a une boite, mais qui y-a-t-il dedans. Un aveugle ne sait pas forcément la différence entre la nuit et le jour, il n'a pas la notion du temps, ce qui peut perturber le sommeil.

[...] C'est fou quand j'y repense, je ne sais pas comment j'ai pu faire aussi facilement et vite confiance dans le chien guide, alors que les gens j'ai du mal. Ça fait seulement 3 ans que j'ai le chien.

Emeline – Comment ça se fait que vous en avez eu que maintenant ? C'est quoi le déclencheur ?

Chantal – Le déclic c'est quand mon mari a eu une maladie. Et je me suis dits'il est plus là, tu es plus autonome, tu ne peux rien faire. En plus de ça, tu habites au fond de la campagne. [...] Un ami m'avait parlé de l'association Chien-guides et m'avait dit que ça changeait la vie. Je suis allée par hasard aux portes ouvertes de l'association, et j'ai fait ma demande. A ce moment-là, j'ai dû reprendre des cours de locomotion avec la canne, parce qu'il faut gérer la canne pour pouvoir avoir un chien. C'est perturbant la transition entre le travail avec la canne et le travail avec le chien. Parce qu'avec le chien tu as seulement les repères avec les pieds, il n'y a que les pieds qui sont en contact avec le sol Mais le travail avec la canne nous permet d'apprendre l'orientation. On faisait des exercices où on devait réfléchir après coup sur les distances parcourues à pied, le nombre de portes d'entrées qu'on peut croiser.... Au fur et à mesure de faire ça, les sens s'affinent et on peut répondre aux questions. Au début, tu es complètement perdu, tu ne fais pas la différence entre une entrée, une porte de garage etc. Au début, t'es complètement perdu, parce qu'il y a beaucoup d'informations qui arrivent, tu écoutes la circulation, tu fais attention à ce que tu repères avec ta canne, où tu mets les pieds, tu repères s'il y a des arbres, est ce que tu as entendu le vent dans les arbres etc. Un arbre c'est un repère intéressant dans une ville parce que c'est des repères. Au départ, tu as beaucoup d'informations et c'est énorme, tu n'arrives pas à faire le tri. [...] La première chose qui m'a gênée, c'est par rapport à le handicap, c'est la canne. Pour moi, j'avais l'impression d'être tout le temps observé, si bien que je n'arrivais pas à me concentrer sur ce que je percevais de la canne. Voilà c'est ça quand on n'a pas réussi à faire le deuil de son handicap. Il faut réussir à positiver mais ce n'est pas facile. A l'adolescence, c'est dur, tout le monde passe son permis et toi, bah non, tu sais que tu ne le passeras pas. C'est une fracture. Après il faut savoir rebondir, voir le positif, ce n'est pas facile.

[...] Les gens quand ils me voient avec ma canne, ils ont l'impression que je ne peux pas communiquer, alors que pourtant moi, je suis bavarde, j'ai pas de souci. Il y a une seule personne qui est venue me voiren disant « Madame, ça ne doit pas être facile de marcher avec ça » Il m'a dit ça comme ça alors je lui ai proposé de lui expliquer

comment ça fonctionne s'il avait 5 min. Mais voilà ça fait 10 ans maintenant qu'on fait des lois pour les handicapés, il serait temps que les personnes handicapées fassent un pas vers les autres. La personne qui n'a pas de problème ne peut pas comprendre si on lui explique pas, elle peut pas imaginer. Il faut un dialogue. En plus de ça, chaque personne vit son handicap de façon différente, il y a différents témoignages. [...]

Les limites qu'on a, ce sont les limites que nous nous donnons. Avec le chien, j'ai pu aller plus loin encore, j'ai repoussé mes limites. Je vais maintenant dans des rues que je ne connais pas, je prends le GPS, le chien gère ce qui est sécurité et c'est parti. Avant le chien, je me déplaçais surtout avec mon mari, après un peu avec la canne.

Ça s'est vraiment fait petit à petit, je suis devenue plus hardie. Je me suis mise à l'informatique pour gérer mes comptes, pour devenir autonome au cas où je doive me débrouiller seule. J'ai eu peur de perdre mon mari et de pas avoir de solutions pour être autonome, il faut trouver le moyen d'avancer. Ce n'est pas possible d'être seule à mon âge, j'aurais trop besoin d'aide. Après c'est une question de volonté, il y en a que ça gêne pas et qui n'hésite pas à demander de l'aide.

**Entretien entre Dominique Petit, architecte DPLG de l'atelier Trame Architecture et Emeline Basselin, étudiante à l'Ensa Nancy, réalisé dans l'agence Trame Architecture à Bouxières-aux-Dames le 17 février 2016 à propos de la mise en place de la loi accessibilité.**

Emeline – Bonjour, je vous remercie de me recevoir ici. Je fais mon mémoire sur le handicap en architecture et si je viens vous voir aujourd’hui c'est pour recueillir un avis sur la mise en place de la loi sur l'accessibilité. Je me demandais justement si avant 2005, vous aviez des préoccupations sur tout ce qui concerne le handicap ?

Dominique – Très bonne question. Avant la loi, il faut savoir qu'il existait des textes. L'ADAP concerne les bâtiments existants. On va dire que depuis 1973, il y a une réglementation accessibilité sur les bâtiments neufs, qui a toujours existé mais qui a évolué. Il y a eu une très forte évolution de cette loi, avec l'application des décrets en 2005. En 2007, on s'est rendu compte de manière assez sidérante que les textes qu'on appliquait, n'était pas les bons. C'est idiot quand même. De 1973 à 2007, c'est à pendant 30 ans, les architectes appliquaient des règles finalement, mais ce n'étaient pas les bonnes, on appliquait le débattement de 1m50, les WC accessibles... Mais en 2007, quand sont apparus les décrets, on s'est rendu compte que les textes n'étaient pas bons, ils ont rajouté pleins de choses, ils ont complexifié de manière considérable les exigences. Par exemple, l'angle de porte, il faut que la poignée soit à moins de 40 cm d'un angle de porte. Dans les logements, il faut que les couloirs fasse une certaine largeur. De mémoire c'était pas prévu dans les anciennes règles. C'était quelque peu déroutant, il y a pleins de règles qui n'existaient pas. Personne n'avait jamais entendu parlé de la poignée. Il faut maintenant que l'œilleton de la porte d'entrée soit à 1m30 alors du coup ce qui oblige les gens normaux à se baisser et finalement on voit le torse de la personne qui est en face. Pleins de choses qui sont probablement légitimes, qui ont été un peu mal vécues par les architectes. Dans l'histoire, cette loi a été mis en place parce les personnes handicapées trouvaient que les architectes ne prenaient

pas suffisamment en compte les exigences et que c'était mal interprété etc. En fait, on se rend compte que l'Etat nous ne donnait pas toutes les clés, c'était une véritable révélation.

Quand tu me poses la question de ... Est-ce que ça nous intéressait l'accessibilité, on n'avait pas le choix, on était obligés de s'y intéresser, mais on s'y intéressait pas sur la même base. Petite remarque en passant, les dispositions sont tellement complexes que même l'état se trompe dans l'interprétation. Ce qui est quand même assez effarant.

Emeline – Vous avez un exemple ?

Dominique – Alors oui, j'ai un exemple complètement débile, qui produit une contradiction. Et qui va être modifié. Les réglementations s'appliquent dans les bâtiments recevant du public, et donc dans les logements, dès que tu construis pour louer. Ça doit être accessibles. C'est une révolution très forte. Les maisons individuelles sont désormais exposées à la réglementation. On a fait une opération à Bouxières-aux-Dames, complètement chaotique, ça devait en 2005-2006. On dépose un permis de construire pour des petits immeubles collectifs et des maisons individuelles derrière. Le permis de construire était accordé, mais contesté par un riverain. Il gagne contre toutes attentes, parce que la mairie avait oublié dans son accord de joindre l'occupation du domaine public. On utilisait une partie du domaine public pour faire des places de stationnements et il nous fallait l'accord de la mairie. Permis de construire finalement annulé. Le maître d'ouvrage, un bailleur social, nous dit « Ce n'est pas grave, c'est pas de votre faute, on relance et ça ira ». Sauf qu'entre-temps, la loi accessibilité était passée et donc on a été obligé de revoir le projet. Et du coup, on a fait le même nombre de logements mais des collectifs. C'était terrible. Pour nous, on trouvait que la réglementation ne produit pas de qualités, on en perd même. Toi, moi, tout le monde préférera vivre dans des maisons. On perd de la qualité de vie. Au même moment, on faisait un projet de vestiaire de foot. On était en zone inondable, et donc le projet est tombé à l'eau. [Rires.] Parce qu'on était face à une contradiction : on devait réaliser un bâtiment sur pilotis avec un ascenseur. Alors que le foot c'est le

seul sport où il n'y pas de personnes en fauteuil. Quand j'ai raconté ces deux anecdotes à Paris à un congrès du syndicat, les gens en me croyaient pas. La réglementation a un impact très très fort sur la conception et sur la viabilité des projets. On perd beaucoup de temps à cause de ça.

Alors bon j'ai un regard très critique. Ce qui est bien dans la loi, ils ont défini ce qu'était un immeuble collectif et une maison individuelle. *[En sortant les annexes, il me montre les différents cas d'étude de la loi.]* C'était très clair, parce que la réglementation ne s'applique pas de la même façon dans les logements collectifs et logements individuels. Tu fais deux logements accolés, ce sont des maisons individuelles, deux logements superposés avec un commun se sont des logements collectifs, deux logements superposés avec un accès direct vers l'extérieur sans commun c'est de la maison individuelle. La règle simple dès qu'il y a un local commun c'est du collectif. Je suis très attaché à la qualité des logements, c'était mon sujet de mémoire. Assez couramment, je propose le type de logement avec un accès direct sur l'extérieur, c'est pratique pour les bailleurs, par d'entretien des extérieurs etc. Sauf que la loi dit, que tous les logements individuels construits et destinés à la location doivent être accessibles. Il faut donc faire un ascenseur... par maison. C'est débile. On n'avait plus le droit de faire ça, parce qu'il fallait mettre un ascenseur par logement. C'était à mourir de rire, presque à pleurer. On avait le même maître d'ouvrage, avec deux projets différents avec deux bureaux de contrôle. On avait la même disposition, en simultané, on n'avait pas la même interprétation, l'un passait et pas l'autre. Les dessins sont interprétés au de là..., il n'y a plus de bons sens, on applique la loi et c'est tout. Et chacun applique la loi de la façon la plus débile possible. On a des bureaux de contrôles et des services instructeurs qui ne jurent que par ça.

Je l'ai vécu, sur un autre petit projet, ce sont des logements individuels superposées directement accessibles depuis l'extérieur sans ascenseur, j'ai eu le permis de construire. Le bureau m'a demandé de prévoir la place pour un fauteuil roulant devant la porte d'entrée sur un palier. Je leur ai répondu « Mais comment voulez-vous que le fauteuil monte ? » Ils m'ont répondu « Ce n'est pas mon

problème, la réglementation demande qu'il y ait la place pour... » J'avais un peu anticipé le truc et je lui ai montré qu'il y avait la place si le fauteuil était à 45°. Il me dit « Ah oui mais ce n'est pas écrit qu'elle pouvait être avec 45 degré » Je lui ai répondu « Ce n'est pas non plus écrit que ça devait marcher perpendiculairement à la porte d'entrée. » Il a fallu se battre contre des exigences de bureaux de contrôle qui ne font que lire la réglementation, C'est leur rôle et même quand la réglementation est absurde. Il a raison, il fallait cette place, ça n'a pas de sens mais bon maintenant on l'anticipe, on peut pas faire d'économie. Il n'y aurait jamais un handicapé autonome qui va monter là-haut. Mais bon à un moment, faut faire des économies... Il y a vraiment un problème de bons sens dans cette loi, qui s'applique de manière aveugle sur tous les sites. La première chose qu'on demanderait c'est de pouvoir parler avec l'administration. Mais ce n'est pas possible, in n'y a pas de discussion. Je ne sais pas si tu sais, mais il y a une vraie hargne auprès des organismes de personnes handicapés, Je peux le comprendre, c'est légitime. Ça s'explique

Emeline – Ce n'est pas vraiment vrai, il y a des cons partout comme nous, il y a des personnes handicapées qui ne sont pas comme ça. Mais le problème c'est surtout avec les personnes en fauteuil.

Dominique - Oui, ce sont elles qui sont le plus embêtées, les plus pénalisés. Pour une réception qu'on a livré récemment, on a dû réadapter un logement parce que le bailleur nous a dit qu'il y avait une personne handicapée. On s'est retrouvé à adapter un logement pour une personne pour un seul handicap. On voit quelque part l'aspect vain de la réglementation, on adapte un logement à son handicap, c'est logique. C'est Chemetoff qui disait « pour ne pas handicapé 10 millions de personnes, on en handicap 60 millions. » Tout ça pour dire, qu'on a dû réadapter un logement, alors que le logement était conforme à la réglementation. J'ai entendu dire que le rayon de 1m50 c'est valable pour une personne en fauteuil roulant avec les deux bras valides, alors que si ce n'est pas le cas, c'est plus. On est face à des normes aveugles, c'est un peu terrible pour nous. Discuter avec les gens, imaginer un quota de logements conformes à

la réglementation. Il y a un contre-argument à ça, c'est le vieillissement de la population, il faut anticiper et prévoir que les gens puissent rester le plus longtemps chez eux. En même temps, prévoir des ascenseursetc., je ne sais pas si c'est si bien que ça. Selon la légende urbaine, les personnes âgéesqui pratiquent de l'exercice résistent mieux que celles qui n'en font pas. Même cette approche du vieillissement de la population peut être contestée. Les architectes pourraient se révolter mais voilà ils essaient de mieux possible. Il y a des enjeux énormes. T'as des contraintes surfaciques, un centimètre c'est un centimètre, il y a des contraintes budgétaires.A chaque fois, tu essaies d'avoir une approche globale, d'optimiser tout ton projet et là tu as la réglementation qui met en cause ton projet et qui te dit « non ce n'est pas possible, on y arrivera pas, on laisse tomber l'opération ». Il y a cette loi et l'interdiction de dérogation. Dans le neuf, c'est interdit. C'est quelque chose qui a été fait contre l'avis de l'Etat. Il y a un texte qui est sorti en 2005, dans lequel n'était pas évoqué la possibilité de dérogationset il y a des décretsqui sont sortis et l'Etat prévoyait des dérogations, et l'Etat s'est fait attaquer par les associations en disant que non c'est pas possible. Ça rend de nombreux terrains inconstructibles. Alors que des fois, tu es face à des sites, tu ne peux pas. Ça rend des sites inconstructibles. C'est complètement verrouillé. On parlait du neuf.

Et les Ad'APconcernent les ERP<sup>12</sup>existantsil a failli y avoir le même coup, mais cette fois-ci ce n'est pas passé. Un bâtiment existant où s'implante un exercice libéral, peut avoir une dérogation. On ne peut pas obliger les copropriétaires à payer pour mettre aux normes. C'est pourquoi ils ont droit à une dérogation.

J'ai fait pas mal d'Ad'AP avant septembre, j'ai visité plusieurs médecins, kiné. Et ça n'avait pas de sens, les spécialistes se déplacent ou ceux qui sont spécialisés peut-être. Il y a même un kiné qui m'a menti en disant qu'à l'étage le public ne montait pas alors que c'est pas vrai, il y a du matériel. Il y en juste un où c'était faisable, tout passait, il avait de la chance mais tous les autres ce n'était pasfaisable, il fallait une dérogation.

---

<sup>12</sup> Etablissement recevant du public

J'ai eu le cas d'un hôtel, tous les étages étaient des demis-niveaux. Il était situé à Pont à mousson, pas sur un axe passant, on peut dire que l'hôtel faisait son chiffre mais pas plus. Le monsieur était de bonnes volontés, il fallait mettre aux normes ses chambres, il fallait 30 000 ou 40 000 euros pour rénover, on devait faire 4 chambres accessibles mais si on en enlevait (se servait plus du) 4 ème étage, il en fallait plus que deux. Mais bon quand on y réfléchit aucune clientèle handicapée ne va lui rapporter 30 ou 40k de chiffres d'affaires, lui il survit comme il peut. Ça n'a pas de sens. Ça pose de nombreuses questions notamment pour les commerces etc.

Regarde ici, on n'est pas accessible, tu es entré dans notre agence, est ce que c'est un ERP ou pas ?

Emeline – A priori oui, vous êtes des professionnels libéraux.

Dominique – C'est un grand débat, je serais d'avis à ne dire non, pas automatiquement. C'est une position que je prends. Tu peux très bien dire que je ne reçois pas ma clientèle chez moi. Je ne me considère pas comme ERP. C'est un débat qui a fait long feu, et le verdict c'est personne ne saurait nous dire, même pas l'administration. Les gens ne savent pas. J'ai travaillé les ADAP dans le cadre d'une association d'architecte qui s'appelle l'ADIA, pour mutualiser les connaissances etc. Mais bon là on a réduit le régime, parce que nous nous avons plus de dates butoirs. C'était un flop. L'initiateur de l'ADIA disait « Tu es dessinateur à ton compte chez toi, tu soustraies pour un architecte, ta maison est un ERP », mais je lui dis « Tu ne reçois personne chez toi » et lui me répond « Ah mais si tu reçois ton client, le maître d'œuvre ... tu reçois des gens chez toi ». Je peux te montrer un texte de loi, où la ministre dit tout et son contraire sur le même texte de loi. La technocratie est mal faite en France. Et c'est une raison des raisons qui a fait que les gens lâchent l'affaire. Je suis intervenu chez mon médecin pour rendre son cabinet accessible. Mais ce n'était pas possible. Et on révèle que les lois obligent à vider les centres-villes des médecins. On rend inaccessible les médecins en centre-ville. C'est l'inverse que ce que la loi voulait faire. Du coup, ça va obliger les personnes âgées à prendre le bus etc.

Alors qu'avant c'était juste à côté de chez eux. Ça ruine et bousilles des projets complets. Ce manque de discernement devient contreproductif.

Je voudrais te souligner quelque chose la loi handicap est passé pour les ERP, logements collectifs et individuels, mais ils concernent aussi les ERT (Edifices recevant du travail). Il y a une loi qui te dit que les ERT doivent être adaptés pour recevoir des personnes handicapées, mais il n'y a pas de décrets. On a une loi, on ne sait pas comment l'appliquer. J'ai posé la question à la ministre qui était présente aux congrès. Je lui ai demandé ça en est où les décrets ? » Et la ministre m'a répondu « Joker, je ne réponds pas » on est pas en train de jouer, c'est important. Ce sont des décrets qui ne sont pas encore sortis et qui ne sortiront sûrement jamais. C'est stupéfiant, c'est à l'image de notre technocratie, on a des gens qui ne mesurent pas les conséquences de leur acte. Ils essaient de faire des choses, ils ne savent pas comment faire. Le pire dans l'histoire, c'est que tu as beau donner des exemples, les gens ne nous croient pas. Voilà un peu l'état des choses.

Emeline – Dans les logements, il y a la question du rapport surface salle de bains, séjours...

Dominique – C'est sur maintenant on me dit l'entrée est bien proportionnée pour une poussette etc., mais bon on n'a pas augmenté le reste. Alors je veux bien qu'on fasse des logements adaptés mais c'est l'Etat qui devrait prendre en charge ce surplus de surface et refaire les normes. Ils pourraient que les surfaces normales pour un T3 c'est plus 63m<sup>2</sup> c'est 65m<sup>2</sup>, ils pourraient dire ça. Alors maintenant tu ne fais plus de cuisine séparée, tu oublies des fonctions, tu ne fais plus de cellier. Les bailleurs sociaux ont maintenant leur cahier des charges, ils ont un livre de 100 pages. Alors depuis l'entrée de 3m<sup>2</sup>, il faut avoir accès à la cuisine, aux chambres, à la salle de bain, au salon... Ça fait un linéaire de porte, mais bon géométriquement c'est plus possible, l'entrée devrait faire 9m<sup>2</sup>. Il faut le rayon de débattements etc. Il faut penser à tout, c'est

très géométrique notre travail. Je pense que l'ADAP c'est stérile, c'est mettre des bandes podotactiles, prolonger des rampes etc.

Emeline – Mais bon les bandes podotactiles c'est pas compliqué à mettre en place ?

Dominique – Non non, mais c'est compliqué à nettoyer, puis ça s'abime, et ça s'efface... Je ne sais pas si on va penser à les remettre. Les soucis d'accessibilités pour les personnes sourdes et les malvoyants c'est le plus facile à régler, c'est le handicap physique qui est le plus lourd. En général, on pense aux plus contraignants, on oublie le reste. Une chose qui m'énerve aussi, c'est que la première chose quand tu fais un logement à quoi tu penses c'est la voiture et à la personne handicapé. Et après il faut faire une maison avec la place qui reste.

Aujourd'hui, il y a de nombreux cas qui sont étudiés, et du coup, il y a des dérogations qui vont être accordées, mais bon après 4 ans où ça nous a cassés la tête et après c'est bon, mais il aura fallu se battre.

Emeline – Le problème avec ces lois-là, c'est que thème du handicap gène. Et ceux qu'on entend, ce sont ceux qui sont les plus exigeants, les plus chiants.

Dominique – C'est vrai, l'histoire du logement adapté c'est légitime, je comprends, mais après chaque handicap est différent.

Emeline – oui c'est vrai. En menant mes recherches, j'ai pu voir des bâtiments spécialement adaptés à des handicaps comme une maison pour des sourds. Comme ils n'entendent pas, c'est la vue qui est privilégiée, et du coup leur maison est composée de cents fenêtres, avec des fenêtres intérieures.

Dominique – Oui c'est sûr que ça doit exister des solutions comme ça, mais tu ne peux pas imposer à tout le monde des cloisons vitrées, on pourrait imaginer avec des stores à lamelles à l'intérieur etc. Mais

bon on se rends compte que c'est toujours du cas par cas, et ce qui est très ennuyeux dans la loi c'est son refus du cas par cas.

Par exemple, tu sais que pour les escaliers, dans la loi c'est écrit qu'il faut que la première marche et la dernière marche soit contrastée. Dans un projet, on a dessiné un escalier avec toutes les marches contrastées. Tout était construit, le bureau de contrôle vient vérifier. Alors qu'on lui avait donné les plans etc., il vient nous dire que « ce n'est pas possible, car seules la première et la dernière marche doivent être contrastées ». Alors je lui montre la loi, loi dit que en effet la première et la dernière doivent l'être mais il n'est pas dit que les autres ne doivent pas l'être. Ce n'est pas passé, il a fallu remettre une peinture etc. Bref. Pourtant on avait essayé de contacter des gens d'association etc., qui nous avaient que c'était mieux pour une personne malvoyante de voir toutes les marches plutôt qu'uniquement la première et la dernière marche. Le problème avec la loi c'est le nombre d'intervenants qui doivent donner leur avis : l'architecte, le maître d'ouvrage, le bureau de contrôle, la commission d'accessibilité... Quand tu modifies quelque chose, tout est impacté. Le travail de l'architecte s'est vraiment complexifié avec ça.

Le premier bureau de contrôle en matière d'accessibilité qui nous a contrôlé, nous a dit « M. Petit ne vous inquiétez pas, je vais faire un rapport avec des remarques. Je ne peux pas faire un rapport sans remarques, elles seront sans doute banales mais bon un rapport sans remarques, ça ne passera pas ».

On parle de marches contrastées, mais on ne sait pas la valeur du contraste dans la loi française, rien n'est dit. Alors qu'au Canada, c'est précisé.

**Entretien entre Joel BASSELIN, agent RTE syndicaliste spécialisé dans le handicap, et Emmanuel PETIT, architecte DPLG, chez Trame Architecture, et Emeline BASSELIN, étudiante à l'Ecole d'Architecture de Nancy, réalisé dans un bus, dans le cadre d'un voyage le 27 janvier 2016.**

*[Le bus avançait vers sa destination, j'étais assise à coté de mon papa Joël BASSELIN, jusqu'à ce qu'Emmanuel PETIT vienne nous parler, a discussion s'oriente rapidement vers le sujet de mon mémoire et les deux hommes se lancent dans une discussion tellement motivée que je n'ai pas le temps d'intervenir, alors je les écoute poliment.]*

Joël BASSELIN – On a des bâtiments dans notre entreprise qui n'ont qu'un seul étage, mais qui sont des bâtiments existants. Il y a un délégué syndical, qui duit qu'il faut absolument mettre des ascenseurs dans ces bâtiments pour les personnes en fauteuil roulants. Sauf que nous on n'a pas de personnes en fauteuil qui travaillent dans ces bâtiments. Alors le jour où on en aura, on prévoira suffisamment en avance pour pouvoir équiper d'un fauteuil ou d'un ascenseur. Quand on construit un bâtiment à un niveau, en ce moment en Bourgogne, on demande de prévoir une réserve pour placer un ascenseur. On demande de prévoir, d'anticiper mais pas forcément de le faire. Parce que prévoir un ascenseur c'est pour les personnes en fauteuil, mais si on accueille un aveugle, faut prévoir tout ce qui est sonore et pour les malentendants faut prévoir tout ce qui est lumineux. Faut anticiper tout ça c'est sûr mais pas forcément l'appliquer.

Emmanuel Petit – Faudrait simplement que les gens assument les responsabilités, plutôt que les règles. La règle ça tue, ça impose, et ce n'est pas toujours intelligent et ça conduit à faire des bêtises. On cherche à respecter la règle, plutôt qu'à l'optimiser pour qu'elle convienne bien. Je suis persuadé de ça, aujourd'hui on va dans un système de normes alors qu'on devrait... La norme par exemple sur l'accessibilité nous oriente vers des solutions très formatées et en fait, elle devrait nous conduire à intégrer des handicaps. Ce n'est pas la même réponse. La meilleure preuve c'est qu'aujourd'hui on change

les règles : maintenant on considère qu'un fauteuil peut tourner sous un évier alors qu'avant on considérait que c'était possible. C'est absurde, parce qu'il y a des lavabos sous lequel on peut tourner et d'autres sous lesquels on ne peut pas, ce qui rajoute tout de suite 60cm dans la salle de bain, donc 2m<sup>2</sup> que tu prends au salon. Ton salon faisait 20m<sup>2</sup> maintenant il en fait plus que 18m<sup>2</sup>, ce n'est pas neutre.

Joël Basselin – Oui surtout que tu arrives toujours au même problème, parce que la personne est toujours en fauteuil roulant et c'est 2m<sup>2</sup> dans son salon, elle en a besoin.

Emmanuel Petit- Les exigences sont dans la salle de bain, mais aussi dans la chambre, il faut pouvoir tourner autour des trois côtés du lit double, ça fait de grandes chambres. C'est pareil soit tu fais des grandes chambres et les autres plus petites, soit tu prends sur le salon. Le salon, il n'y a aucune exigence parce que sur le principe, il est suffisant grand. Alors que c'est quand même le lieu où tu vis le plus.

Joël BASSELIN – Ils ont fait des mobil homes pour personnes handicapées, ils ont supprimé tout. Pas de cloisons, c'est un espace multi-usages.

Emmanuel Petit – C'est ce vers ça conduit, ce qui n'est pas si mal. C'est quand il y a plusieurs personnes dans un même logement que cela devient compliqué, c'est plus difficile de s'isoler.

Joël Basselin – Actuellement, on nous impose des normes, on nous dit de faire comme ça. Le problème c'est que dans le handicap, ça évolue énormément, ce qui fait que quand tu fais un bâtiment, il est à la norme d'aujourd'hui mais il n'est pas à la norme de demain.

Emmanuel – On essaie de normer le handicap alors que même celui-là est pas normé, ils ne sont pas tous pareil. Dominique, mon collège,

a fait un stage sur le handicap, et on lui a dit que 80% des personnes en fauteuil roulant étaient capable de marcher.

Joël Basselin – Surtout que tu sais que les personnes en fauteuil roulant représentent 3% de la population handicapée française.

Emmanuel – Oui fin on est tous handicapé par quelque chose, moi je suis vieux.

Joël – Oui fin ce n'est pas un handicap reconnu, tu sais que 80% des personnes handicapées ont des handicaps invisibles. Alors que pour ces 3% de personnes handicapées, c'est eux qui monopolisent les lois, les règles etc.

Emmanuel – On traite de la même façon toutes les personnes en fauteuil, alors qu'il y en a des gros, des petits, des grands etc. Cela ça ne va pas. On nous impose des reculs derrière les portes pour pouvoir les manipuler. Pas de problèmes si on nous donne les surfaces et les couts qui vont avec. Mais on nous l'impose même quand cela n'a rien à voir, même là où il n'y a pas d'handicapé. La règle a oublié de dire que ça ne s'applique pas là où il ne peut y avoir de personnes handicapées. Les bureaux de contrôle savent être cons, comme il n'est pas dit qu'on peut ne pas appliquer cette règle, du coup, on est obligés de l'appliquer, ce qui crée du conflit alors qu'on pourrait éviter, et donc de l'opposition à quelque chose qui semblerait évident.

Joël – Oui c'est vrai, on perd un peu le sens. On a des gros soucis de réalisation d'accès au bâtiment. On est sur la rue c'est compliqué, maintenant on crée des accès particuliers pour que les personnes handicapées aient le même accès alors qu'avant les normes, ils passaient par d'autres portes et ça leur ne posaient pas de problème tant qu'ils ont accès. Sauf qu'il ne faut pas que ce soit discriminant, et donc on veut faire le même accès pour tout le monde.

Emmanuel – Oui c'est vrai que si on peut éviter d'être discriminant c'est mieux, mais il faut comprendre et trouver des solutions, plutôt

que de pas répondre à la question. Tant qu'elles ont accès... C'est sûr que c'est mieux de rentrer avec tout le monde, mais si ce n'est pas possible.

Joël – Oui mais ça ils le comprennent, ils le savent.

Emmanuel – Le problème aujourd'hui c'est qu'on a créé plus de conflits que d'évolution, et ça bloque les gens, c'est dommage. [...] Il ne faut pas oublier qu'un logement vit avec les gens qui y sont, les familles s'agrandissent, les personnes vieillissent. Il faudrait des logements adaptables avec des cellules de vies, qui peuvent évoluer, présenter plusieurs alternatives, tout en évitant les surcouts. Mais voilà il faut anticiper les évolutions des occupants pour proposer des logements adaptables.

**Entretien entre Marc Chassin, architecte DPLG de l'atelier Martel et Emeline Basselin, étudiante à l'Ensa Nancy, réalisé au téléphone le 27 octobre 2015 à propos de la réalisation de la MAS (Maison d'Accueil Spécialisée) de Dommartin-lès-Toul.**

Emeline – Quelles ont été les principaux problèmes que vous avez rencontrés lors de la conception de ce bâtiment ?

Marc Chassin – On devait faire un bâtiment accessible. L'accessibilité, ce n'est pas uniquement le respect des normes pour les personnes à mobilité réduites, les personnes en fauteuil roulant, c'est aussi penser aux femmes enceintes, aux personnes âgées, et aux personnes souffrant d'autres handicaps. Il s'agit de prendre en compte un grand nombre de situations pour faire un bâtiment accessible

Emeline – Comment s'est passé la phase de conception ? Comment les contraintes de ce type de programme vous sont-elles énoncées ?

Marc Chassin – Il s'agissait de concevoir une maison d'accueil spécialisée pour les personnes épileptiques. Il était donc important pour notre équipe de rencontrer l'Association en charge du projet, les résidents, mais aussi leur famille, les médecins, les infirmiers, les éducateurs... Ces rencontres nous ont permis de nous rendre compte que chaque handicap est spécifique. Concevoir un bâtiment pour des personnes épileptiques c'est prévenir un maximum le risque de chutes. Pour cela, on intervient sur différents points comme un sol mou, des angles arrondis pour limiter le traumatisme. Mais en même temps, il ne s'agit pas de surprotéger les résidents et donc de stigmatiser leur handicap. Il faut trouver le juste milieu entre un espace courant et un espace protégé. De même, il a fallu travailler sur l'acoustique, il fallait des ambiances calmes, limiter les bruits pour éviter le stress acoustique qui peut engendrer une augmentation du nombre de crises d'épilepsie.

Emeline – Comment avez-vous été amenés à concevoir ce projet ? Qui sont les maîtres d'ouvrages ?

Marc Chassin – Les maitres d'ouvrages sont deux associations qui se sont réunies pour construire ce projet : l'association Epi Grand 'Est et l'OHS. Elles étaient dans une démarche de faire le projet ensemble. Elles ont sélectionné le maître d'œuvre sur consultation d'une note d'intention, mais aussi sur les bâtiments déjà construits. Ce n'est pas un concours normal puisque le but était de faire un programme, un univers plus adapté. Pour cela, ils ont monté un groupe de travail à partir de l'équipe du COCEE<sup>13</sup> de Flavigny composé d'éducateurs habitués à côtoyer les personnes épileptiques. Ce groupe de travail est représentatifs aussi de la volonté des associations de construire une maison d'accueil dans la continuité du COCEE.

Emeline – J'ai vu que votre agence prônait l'intervention d'artistes dans vos projets. Comment cela s'est-il passé pour ce projet ?

Marc Chassin – C'est une artiste américaine, Mayanna von Ledebur, qui est intervenue sur le projet. Elle est intervenue sur la façade pour changer les sensations, les perceptions et ainsi créer de la douceur dans une façade composée seulement de béton. Dans les couloirs, elle est aussi intervenue avec des tapisseries par endroit qui sont à la fois un repère pour les résidents mais aussi un moyen d'avoir des touches de couleurs dans un bâtiment qu'on a voulu blanc. Cela permet de donner une identité à chaque espace.

Emeline – L'intervention d'une artiste n'augmente pas la facture, comment avez-vous fait pour l'intégrer dans le budget ?

Marc Chassin – C'est vrai que comme ce sont des associations qui ont lancé le projet, elles n'avaient ni les moyens ni l'envie de dépenser trop. Notre but était donc d'offrir le plus possible pour un budget serré. Il s'agissait de tout optimiser au maximum. On le ressent au niveau du bâtiment. C'est un bâtiment compact et rationnel pour offrir le plus de confort.

---

<sup>13</sup> Centre d'Observation et de Cure pour les Enfants Epileptiques

Emeline – Le projet se situe à côté de l'hôpital Jeanne d'Arc, pourquoi ne pas le réhabiliter et le transformer ?

Marc Chassin – Il faut savoir que l'ensemble du site appartient au CHU, et l'OHS voulait un terrain pour construire du neuf. C'est aussi pour des raisons économiques que l'OHS a choisi de construire plutôt que réhabiliter. L'hôpital Jeanne d'Arc contient trop d'amiante et ça couteraient trop cher à désamianter. De même, le bâtiment ne présente aucun intérêt patrimonial et pour le programme de la MAS, il n'est pas pratique. C'est pourquoi l'OHS nous a demandé de nous implanter dans la prairie juste à côté. Face à cet espace vide, il fallait une forme forte, qui puisse exister dans le paysage.

Nous avons choisi de travailler sur un Rez-de-Chaussée pour des problèmes de fonctionnalité. C'est un projet avec une grande étendue, mais nous ne voulions pas de barres, on voulait limiter les déplacements. C'est pourquoi nous avons repris l'idée du cloître, cette typologie permet une circulation fluide mais aussi un rapprochement des différents services. Ce Rez-de-Chaussée est percé de quatre grands patios, ce qui permet de créer un monde intérieur protégé pour les résidents et limiter les risques de fugues. En effet, du fait de leur pathologie, certains résidants ont tendance à vouloir se sauver s'ils sont laissés sans surveillance.

Emeline – Quelles sont les normes que vous avez dues adapté pour ce type de programme ?

Marc Chaussin – Il fallait dans ce projet anticiper le risque de chute, il fallait donc éviter un maximum les obstacles sur lesquels les résidents peuvent se cogner. Par exemple, pour les normes incendies, nous avons placés avec l'avis des pompiers les extincteurs dans des niches avec une hauteur bien définies. De même, il a fallu repenser la position des radiateurs, qui ne pouvaient être accrochés au mur. Du coup, ils sont intégrés au plafond. Il fallait supprimer tout ce qui pouvait être blessant. On aurait pu mettre du chauffage au sol mais c'est moins efficace que le chauffage au plafond. Ce sont des

panneaux rayonnants lisse qui permettent de chauffer chaque pièce selon les besoins.

Pour les fenêtres, nous avons choisi un vitrage sécurit. Normalement il est traité que pour l'extérieur pour prévenir des effractions. Dans ce projet, il est traité aussi à l'intérieur pour ne pas qu'il se casse lors de la chute d'un résidant.

Il fallut penser à de nombreux détails qu'on ne voit pas, comme par exemple les plinthes intégrés dans les murs, mettre des profilés arrondis aux angles. Tout comme dans les placards où tous les angles sont arrondis pour qu'ils soient moins coupants. Le sol intérieur mais aussi dans les patios est absorbant. Dans les salles de bains, c'est la logique PMR qui s'applique, on n'y déroge pas.

Le terrain en pente nous a obligés à mettre des garde-corps, la norme standard est de 100 cm et là il faut la mettre à 110cm pour éviter les risques de chutes et de basculement.

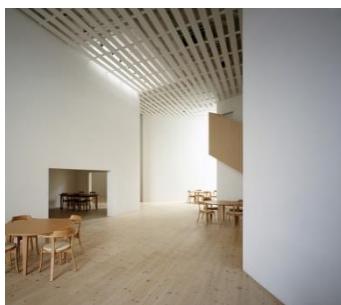
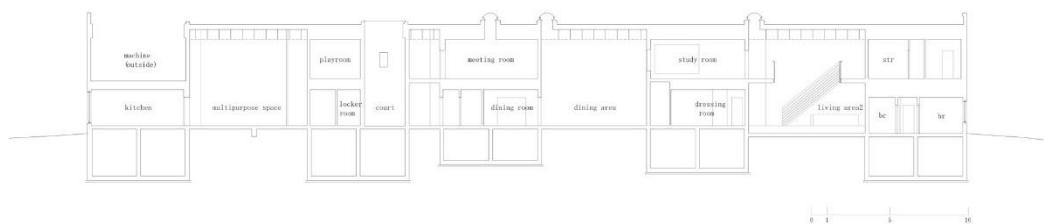
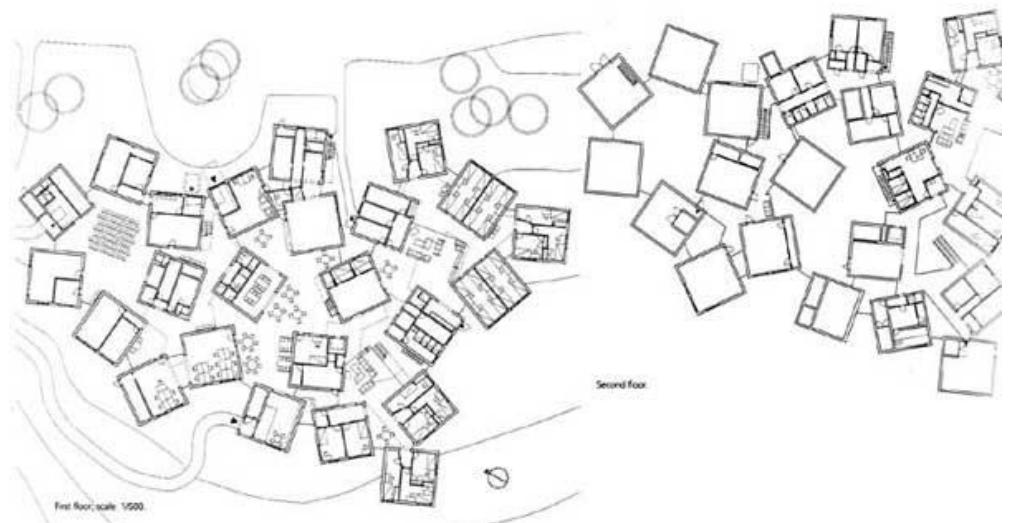
Emeline – Est-ce que vous avez pu rencontrer les résidents ?

Marc Chassin – Oui nous avons organisé une rencontre avec l'artiste aussi. C'était important pour nous d'avoir ce contact social.

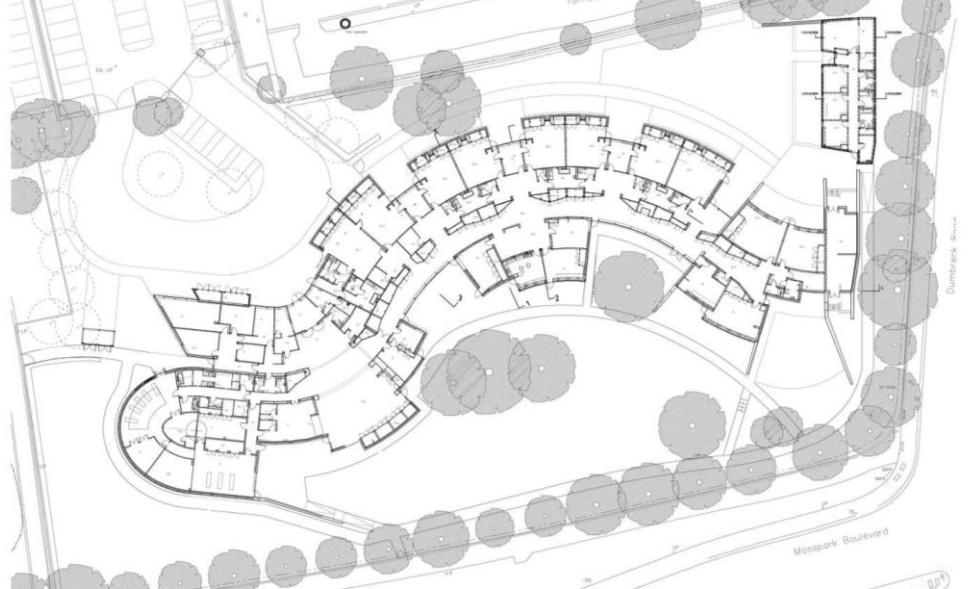
**Hôpital psychiatrique - Elseneur (D) - PLOT (Bjarke Ingels + Julien de Smedt) (2005)**



**Centre de rééducation psychiatrique pour enfants - Hokkaido (J)  
– Sou Fujimoto (2006)**



**Hazelwood School - Glasgow (UK) - Alan Dunlop Architects (2008)**

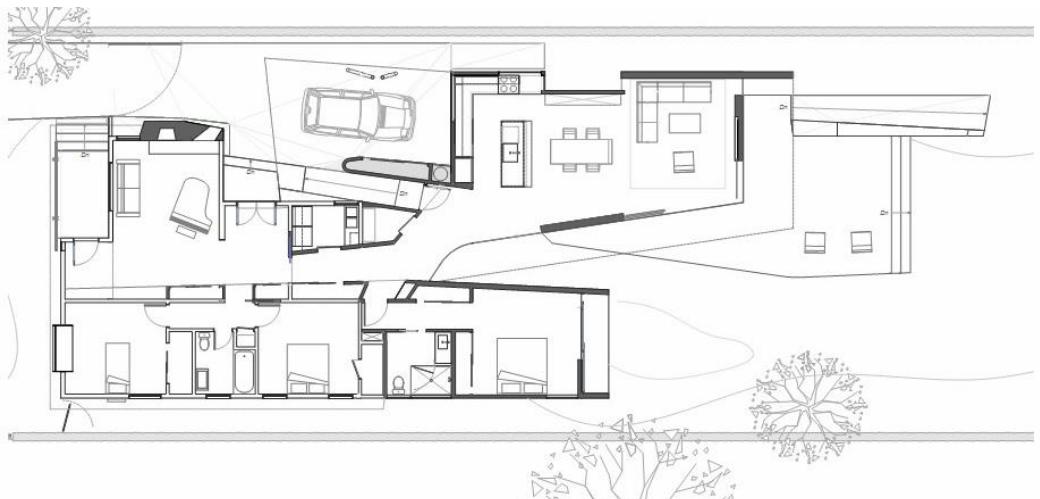




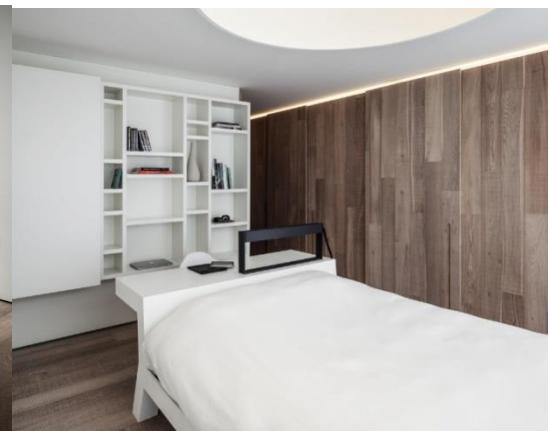
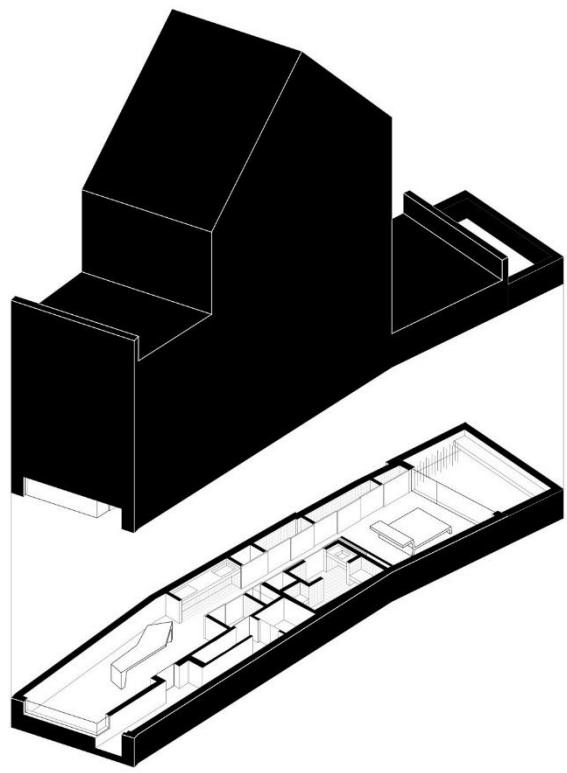
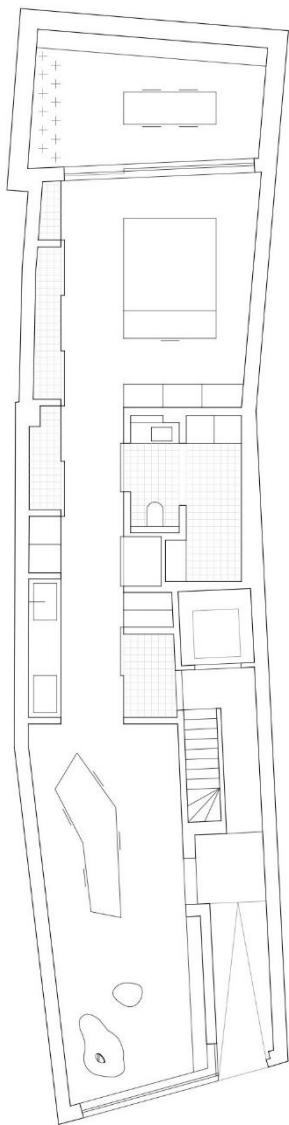
## Room Room - Itabashi Tokyo (J) – Takeshi Hosaka (2010)



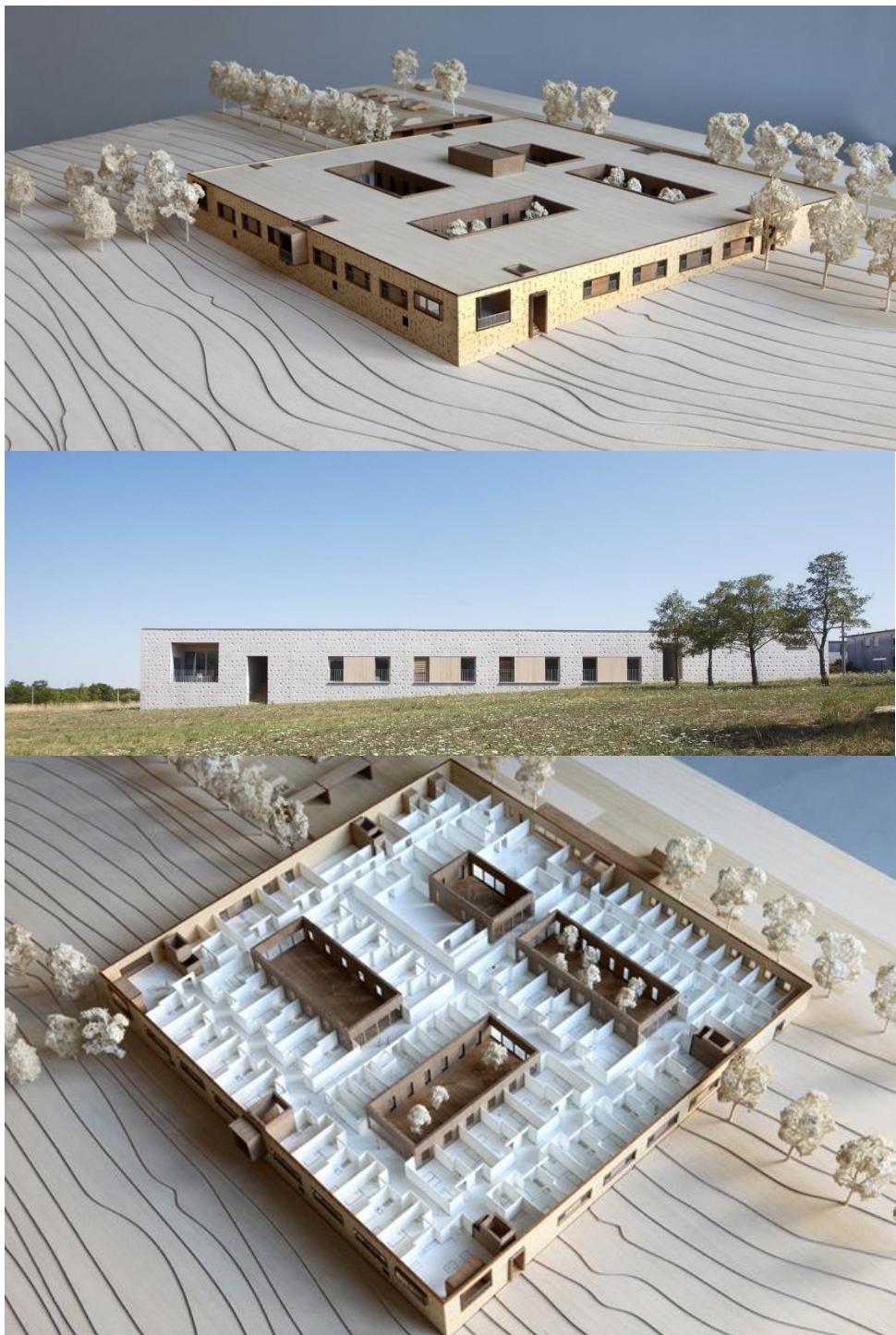
**Bal House - Santa Margarita (Californie, USA) -Terry & Terry Architecture (2011)**

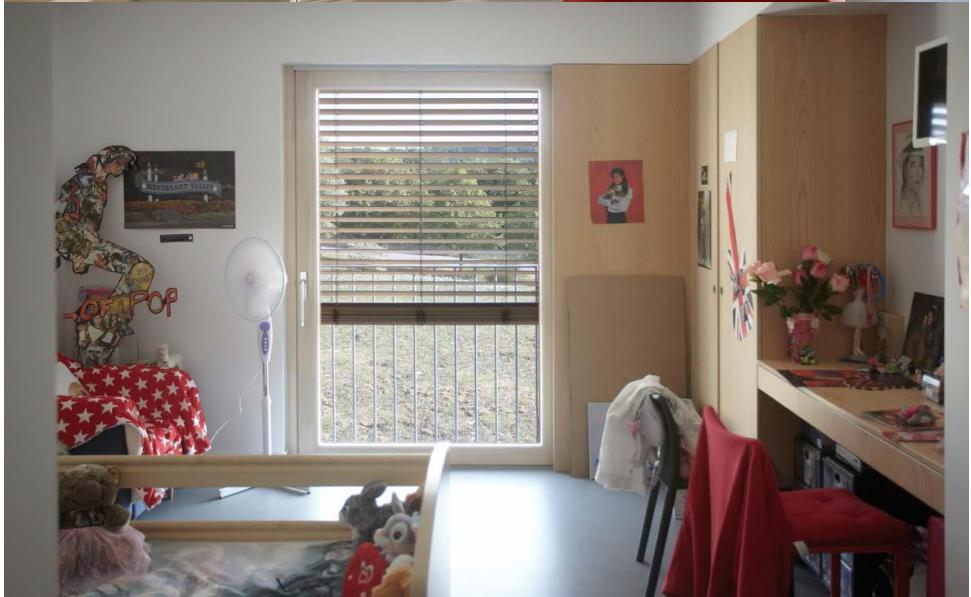


**Loft MM - Bilzen (B) - CT Architects (2012)**



**Maison d'Accueil Spécialisée - Dommartin-lès-Toul - Atelier Martel (2014)**





---

## Article « Accessibilité : architectes et handicapés, même combat », Le Moniteur, Éric Leysens, 20 septembre 2012

Mots clés : Accessibilité - Architecte - Handicap - Réglementation technique



Des comités d'accessibilité régionaux seront mis en place avant la fin de l'année. Lieux de dialogue entre associations d'handicapés et architectes, ils ont pour objectif de faire émerger de nouvelles solutions architecturales et de dépasser la simple application des normes d'accessibilité.



- Signature de la « charte d'engagement pour l'accessibilité, le confort d'usage et la conception universelle ».

«Le Corbusier disait : l'architecture est une tournure d'esprit, pas un métier. Notre militantisme, c'est pareil». Le président de l'Association des paralysés de France, Jean-Marie Barbier, a voulu souligner, mercredi 19 septembre, la symbolique portée par la signature d'une charte commune avec l'ordre des architectes. Trois autres associations représentant les déficients auditifs, les handicapés mentaux et les amblyopes étaient présentes comme signataires de la « Charte d'engagement pour l'accessibilité, le confort d'usage et la conception universelle ».

Par-delà le symbole, cette charte va déboucher sur la mise en place, avant la fin de l'année 2012, de comités d'accessibilité régionaux où siégeront associations d'handicapés et architectes.

«Aujourd'hui, au moment du permis de construire, on doit présenter son projet à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (Ccdsa). Et, à chaque fois, on a l'impression de retourner en première année d'école. Ces passages sont vécus par l'architecte comme un procès en incompétence et peuvent donc le mettre mal à l'aise vis-à-vis de son client». Pour Frédéric Denisart, vice président de l'Ordre des architectes, en charge des questions d'accessibilité, il manque «un lieu de dialogue».

Ces nouveaux comités, portés par les Conseils régionaux de l'Ordre et dont les 26 futurs responsables sont déjà désignés, doivent «servir à faire émerger des bonnes pratiques et à les

relayer à l'ensemble de la profession». «Il s'agit, avec ces comités, d'introduire une nouvelle façon de travailler, en partant de l'usage, explicité par les associations d'handicapés, plutôt que des normes». L'objectif est de faire remonter auprès des agents de contrôle de nouvelles solutions d'accessibilité qui pourront être traduites dans des circulaires d'application.

Frederic Denisart estime que cette méthode évitera la multiplication des demandes de dérogation pronostiquée dans le rapport, récemment rendu public, «sur les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti».

## Freiner le rétrécissement de la taille des salons

Ces futurs comités permettront peut-être de freiner une autre tendance constatée dans le rapport sur les « sur les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti » : le rétrécissement de la taille moyenne des salons.

« Pour des raisons financières, les promoteurs construisent des logements de plus en plus petits. Or, la superposition des réglementations devrait normalement conduire à en construire de plus grands », explique Lionel Carli. Le président de l'Ordre des architectes considère que ce constat exige de la part des architectes de nouvelles façons de concevoir les logements. « Au lieu d'appliquer des aires de rotation de 150 cm de diamètre pour dessiner les pièces – exigence réglementaire visant à permettre l'accès des personnes en fauteuil roulant – on pourrait tout simplement réfléchir au parcours et aux besoins réels des handicapés. Cela permettrait d'éviter d'agrandir les salles de bains et les toilettes au détriment des salons. », indique Lionel Carli.

Pour arriver à modifier la façon qu'ont les architectes d'aborder l'accessibilité, la charte prévoit également d'introduire, dans les formations existantes sur la thématique, la notion de confort d'usage.

D'autre part, la charte vise à l'élaboration d'une notice unique d'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements et installations ouverts au public. Document à présenter lors du dépôt du permis de construire, il diffère, à ce jour, d'un département à l'autre.

## Article de presse « Rendre accessible tous les ERP existants avant 2015 : mission impossible » Le Moniteur, Éric Leysens, article du 12 septembre 2012

ENERGIE

### Rendre accessible tous les ERP existants avant 2015 : mission impossible

Eric Leysens - LE MONITEUR.FR - Publié le 12/09/12 à 13h32

**Mots clés :** Accessibilité - Établissement recevant du public (ERP) ou assimilé - Gouvernement et fonction publique - Réglementation technique



Commande de l'ancien gouvernement, un rapport sur « les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti », vient d'être rendu public. Il juge urgent de modifier le cadre réglementaire fixant l'obligation de mettre aux normes accessibilité tous les ERP existants avant 2015, sans quoi contentieux et dérogations vont se multiplier.



© Parc National de la Vanoise - Catégorie ERP : Refuge du parc national de la Vanoise

Rédigé conjointement par l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), le Conseil général de l'environnement et du développement durable et le Contrôle général économique et financier, le rapport sur « les modalités d'application des règles d'accessibilité du cadre bâti » livre un avis tranché.

« La mission s'est interrogée sur le bien-fondé d'appliquer presque les mêmes règles aux établissements existants et aux établissements neufs. Cette position revient à nier l'existant, les structures, les pentes, l'architecture du bâti des constructions anciennes. Elle risque surtout d'aboutir, alternativement, à des coûts très élevés de mise en accessibilité ou à des dérogations larges et nombreuses ».

La conclusion des auteurs du rapport est explicite : la mise en conformité de tous les établissements recevant du public (ERP), avant le 1er janvier 2015, avec les normes d'accessibilité aux personnes handicapées, est impossible. Selon eux trois scénarios peuvent se produire.

#### ERP existants : trois futurs possibles

147

Le premier scénario consiste à ne rien faire avant l'échéance, c'est à dire ne pas changer le cadre réglementaire actuel. « La conséquence est que, dès le 1er janvier 2015, des contentieux seront

ouverts à l'encontre de l'Etat, des collectivités locales et des gestionnaires des ERP de toute nature, publics ou privés. Quelle qu'en soit l'issue, le gaspillage de ressources sera important et l'accessibilité n'aura pas progressé pour autant. Le risque est grand aussi de voir se multiplier les dérogations à l'approche de l'échéance (...) Les dossiers vont affluer vers les commissions d'accessibilité, sans qu'elles aient les moyens de les traiter de manière approfondie; dans le même temps, la pression deviendra très forte de la part des propriétaires d'ERP, publics ou privés, confrontés au risque de sanction pénale et au manque de moyens financiers et humains pour atteindre l'objectif ».

La deuxième possibilité consisterait à reporter purement et simplement la date du 1er janvier 2015. « Outre qu'une telle hypothèse a été écartée fermement et régulièrement par le Gouvernement, elle ôterait toute crédibilité au dispositif puisque chacun s'attendrait à ce qu'un nouveau report soit décidé à l'expiration du premier ».

Reste donc l'option du maintien ferme de la date de 2015 mais en modifiant les exigences de la réglementation, seul scénario permettant, selon le rapport, « de garantir l'avancement réel de l'accessibilité ».

## **Une seule voie à suivre**

Les auteurs préconisent donc :

- la possibilité pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité en vigueur avant la loi de 2005 d'être reconnues accessibles au moins pour 10 années supplémentaires ;
- la définition, avant le 31 décembre 2012, d'objectifs d'accessibilité intermédiaires pour 2015, variables selon le type d'ERP, mais uniformes par type d'ERP;
- l'établissement d'un calendrier exhaustif de réalisation du reste à faire, avant et à partir de 2015, en tenant compte des modifications proposées; ce calendrier, imposé aux opérateurs publics et privés, serait déposé auprès des préfets, avant le 1er janvier 2014,

## **Logements neufs : qualité d'usage VS accessibilité**

Les auteurs du rapport se sont également intéressés à la perte de qualité d'usage que peut entraîner l'obligation de mise aux normes accessibilité dans le logement neuf. « L'adoption des principes de la conception universelle peut conduire, notamment du fait de contraintes technico-économiques, à renoncer à des aménagements ou des équipements porteurs d'un surcroît de confort et d'agrément pour tous les habitants », explique le rapport, avant de citer plusieurs exemples :

- le rapport explique que la réduction des surfaces des pièces « non réglementées » a été une conséquence directe, non prévue par les auteurs de la réglementation, des accroissements de surfaces des pièces concernées par les exigences géométriques portant sur l'unité de vie : cuisine, salle de bains, WC, chambre principale. « Selon de nombreux architectes, les salles de séjour ont aujourd'hui une taille oscillant autour de 20 m<sup>2</sup>, contre presque 30 dans les logements plus anciens. Les chambres d'enfants sont également réduites. La réglementation « accessibilité » est bien sûr loin d'être la seule cause de ces évolutions, mais il n'est guère niable qu'elle y contribue »;
- la suppression de nombreux cloisonnements est, selon les auteurs, une autre conséquence des exigences géométriques de la réglementation accessibilité. « Si de nombreux habitants libres de tout handicap – mais pas tous – apprécient les cuisines dites « à l'américaine », la tendance à la suppression des espaces de transition tels que l'entrée, de petits espaces difficilement accessibles comme les celliers, ou des divers « recoins » ou autres « coins foutoirs » est regrettée par beaucoup. De même la raréfaction de la séparation entre toilettes et salle de bains peut difficilement être ressentie comme un progrès du confort et de la qualité d'usage. S'ajoutent aux problèmes de cloisonnement ceux relatifs au sens d'ouverture des portes : l'obligation de faire débattre une porte en-dehors de tout cercle de giration peut conduire à des espaces de circulation dangereux dus à des conflits d'ouverture »;
- les suppression des balcons et terrasses, des baignoires, des fenêtres non accessibles aux personnes à mobilité réduite (fenêtre au-dessus de l'évier dans une cuisine, fenêtre au-dessus d'une baignoire...) est également à craindre selon les auteurs.

Face à ce constat le rapport recommande donc une révision des marges d'adaptabilité dans le neuf, afin de « conforter la qualité d'usage pour tous ».

[Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales \(Igas\), du Conseil général de l'environnement et du ...](#)



Près de 11 ans après la loi Accessibilité, il est temps de se poser la question de la mise en application de la loi, de son efficacité et des changements qu'elle a apporté au sein de la société.

Au travers de ce mémoire, l'auteure questionne la définition du Handicap en général, la législation mais aussi les édifices qui font office d'exemples dans leurs domaines.

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy  
Directeur de mémoire : Alexandra Schicklin  
Mémoire de Fin d'Etudes  
Cycle Master  
Année 2015/2016